

# L'Action NATIONALE



*Charles Martel*

Volume XCIV numéros 9 et 10  
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2004

	<b>Éditorial</b>	
Un gâchis		2
-Robert Laplante		
	<b>Articles</b>	
Les intérêts du Québec et l'élection présidentielle américaine.		
-Anne Legaré		12
États-Unis :		
L'extrême droite incognito		
-Pierre Vadeboncœur		25
Le film <i>Mémoires affectives</i>		
Mémoire de chevreuil et région-mémoire		
-Serge Gauthier		29
Objectif indépendance 2008		
Éléments de réflexion stratégique		
-Philippe Navarro		34
Gouverner avec la souveraineté en tête : Pour un Québec prospère, solidaire et républicain		
-Denis Monière		54
	<b>Dossier</b>	
PATRIMOINE RELIGIEUX : ENJEUX ET BESOINS		
Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir		
-Lucia Ferretti		72
Les ensembles religieux dans l'espace urbain		
-Louise Letocha		87
Pour mieux gérer l'avenir des lieux de culte		
-Louise Mercier		92
L'écomusée de l'Au-delà et le patrimoine funéraire		
-Alain Tremblay		98
« Sauvons notre église » : quelques exemples de prise en main		
-Manon Leroux		123
Les vestiges de notre passé, modernisons-les !		
-Marie-Lyne David		134
Diversité religieuse et lieux de culte au Québec		
-Marc-Henri Vidal		140
Genèse d'un secteur pastoral. Le nouveau visage de cinq paroisses rurales dans le Bas-St-Laurent		
-Claude Pigeon		152
	<b>Lire</b>	
Les essais		178
Livres reçus		197
Courrier des lecteurs		198
Index des auteurs 2004		200
Index de nos annonceurs		215



G.A. Notre Dame de Bon Secours

Claude Montoya

Claude Montoya

Notre-Dame de Bon Secours

1989

Bibliothèque nationale du Québec

1215, rue de la Visitation,

bureau 101,

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

administration@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directrice adjointe : Laurence Lambert.

# L'Action NATIONALE

**Comité de rédaction :** Sylvain Deschênes, *rédacteur et conseiller en communication* ; Lucia Ferretti, *professeure d'histoire* ; Robert Laplante ; Lise Lebrun, *animatrice communautaire* ; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales* ; Pierre Noreau, *Centre de recherche en Droit public, Université de Montréal* ; Michel Rioux ; Pierre Serré, *chercheur*. **Comité de lecture :** Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval* ; Jean-Jacques Chagnon ; Lucia Ferretti ; Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ* ; Chrystiane Pelchat, *enseignante* ; Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQAC* ; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal* ; Paul-Émile Roy, *écrivain* ; Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*. **Prix André-Laurendeau, Membres du jury :** Monique Dumais, *théologienne, Université du Québec à Rimouski* ; Lucia Ferretti ; Daniel Thomas, *professeur, UQAT*. **Prix Richard-Arès, Membres du jury :** Andrée Lajoie ; Simon Langlois ; Michel Seymour. **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté. **Envoi de Poste - Publications -** Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada** « Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».

Robert Laplante

## UN GÂCHIS

Le dossier du Centre hospitalier universitaire de Montréal n'en finit plus de s'embrouiller. C'est un spectacle désolant, un véritable gâchis. Près de trente millions de dollars ont été à ce jour dépensés en études de tous genres pour alimenter l'indécision, soutenir les luttes de factions et attiser des affrontements de toutes natures. Et ce n'est pas fini. L'arrivée aussi inopinée que tardive du projet du recteur Lacroix d'implanter le CHUM à Outremont vient de relancer la ronde des consultants. Il en coûtera encore des sommes considérables au trésor public.

Les limites sont pourtant franchies. Il est clair que l'indécision actuelle sert mal l'intérêt public. Bien malin serait le simple contribuable qui pourrait prétendre comprendre réellement ce qui se passe. Il en va pourtant d'un important choix de développement, en raison même du caractère hautement stratégique d'un tel équipement pour la recherche médicale, pour les industries de la santé, sans parler de son rôle pour le façonnement des normes et modèles d'organisation des soins. Une décision aussi cruciale, aussi lourde d'impact ne peut pas être prise dans une telle opacité. Il y a là un déficit démocratique inacceptable. Le ministre Couillard ne donne pas du tout l'impression d'être en contrôle du dossier. Ses gestes et déclarations laissent à pen-

ser qu'il cherche d'abord à manœuvrer dans un univers de contradictions qu'il n'a pas la force ou la volonté de dénouer sur la place publique.

Du départ de Claude Béland à l'abandon du site Saint-Denis-Bellechasse, de l'activisme des Jean Coutu et Paul Desmarais venus en renfort du recteur Lacroix en passant par le rapport Mulroney-Johnson et les déclarations sibyllines du conseil d'administration du CHUM, l'évolution de ce dossier révèle non seulement une lutte féroce mais encore et surtout une incapacité terrible de la part de l'élite du monde médical et universitaire de faire sa cohésion autour d'un choix de développement servant au mieux le développement de la médecine et notre intérêt national. Cela aura eu pour effet de fournir des prises encore plus nombreuses et plus solides aux manœuvres politiciennes. Et à cet égard, les révélations du journal *Le Devoir* (20 novembre) concernant la possible intervention d'Ottawa en faveur du site d'Outremont viennent nourrir les appréhensions les plus sombres. L'argent et les préférences d'Ottawa risquent, encore une fois, de créer des distorsions.

Tout laisse à penser, en effet, que le projet du CHUM ne fera pas l'objet d'une décision prise dans l'intérêt supérieur du Québec mais qu'il sera plutôt encore une « patente canadienne », un compromis bancal où les intérêts locaux et sectoriels, sinon même particuliers, primeront. L'argent fédéral va encore une fois faire danser les décideurs québécois sur une plaque chauffante. Le rapport Mulroney-Johnson avait, à cet égard, bien préparé le terrain et les esprits en faisant les ouvertures à l'intervention d'Ottawa et en réouvrant la concurrence entre groupes d'intérêt pour le choix de localisation. Le hasard faisant bien les choses, sitôt le choix du site Saint-Luc formulé et accueilli avec grand intérêt par le

ministre Couillard qui avait tranché en sa faveur, les jeux de coulisse reprenaient de plus belle. Avec le résultat que des fonds publics devront encore une fois servir à financer des études pour couvrir la conduite erratique des autorités de l'Université de Montréal, dont on ne comprend plus ni la démarche ni les objectifs. D'un site à l'autre, l'accueil varie et le raisonnement – du moins celui qui est servi sur la place public – semble changer si souvent de point d'appui que l'on ne sait plus très bien si les critères qui priment sont ceux des promoteurs fonciers ou des visionnaires du développement de la médecine et des services publics. Quant à l'attitude du ministre, on ne sait plus très bien à quoi la comparer pour bien la décoder : aux réflexes d'encanteurs ou à la pensée molle des affairistes.

Toutes ces tergiversations ne font pas que retarder les échéances et embrouiller les concepts qui définiront la mission et l'organisation du CHUM. Elles procèdent d'une censure malsaine – tout autant qu'elles la prolongent – sur une décision politique fondamentale. Le débat sur le CHUM se mène en effet comme si les affrontements ne se faisaient qu'autour de propositions divergentes quant à l'optimisation de son budget et des contraintes qu'il impose quant au choix de localisation, au type d'équipement et à la façon de décliner sa mission. Tout ce branle-bas repose pourtant sur l'acceptation d'une injustice fondamentale.

Personne en effet ne remet en cause le choix du gouvernement Charest de répartir le budget disponible à parts égales entre l'Université McGill et l'Université de Montréal. C'est là pourtant un choix indéfendable qui défavorise l'institution francophone et consacre des privilèges indus. Comme l'ont souligné Frédéric Lacroix et Patrick Sabourin, « L'Université de Montréal reçoit le même montant que McGill bien qu'el-

le forme quatre fois plus de médecins pratiquant au Québec que McGill, soit 40 % du total comparativement à 10 % »<sup>1</sup> En outre, les hôpitaux anglophones desservent une fraction beaucoup moins grande de la population.

Il est loin d'être démontré qu'il y a de la place pour deux centres de cette nature au Québec et que nous avons les moyens de nous les payer. Il doit y avoir un chef de file et la cohésion exige que l'organisation des priorités ne souffre d'aucun dédoublement. L'intérêt national aussi bien que le bon sens se rejoignent pour établir l'évidence : le leadership doit revenir aux institutions de la majorité. L'allocation des fonds publics doit le refléter. Il ne doit y avoir qu'un seul navire amiral et ce doit être le CHUM. Il a tout ce qu'il faut pour qu'il en soit ainsi. Et si démonstration est faite qu'il a des lacunes, il faudra lui donner les moyens de les corriger, par financement et transfert d'expertise. On s'étonne que le monde médical n'ait pas le courage de l'affirmer haut et fort.

L'actuel partage des budgets consacre une discrimination qui a des relents de parti-pris pour le développement séparé. Dans les faits, il constitue une véritable démission, un refus de tirer les conclusions qui s'imposent sur la place des institutions de la minorité dans l'octroi des fonds publics et la configuration des institutions nationales. Il confère à McGill une prime au développement qui lui donnera un avantage concurrentiel qui ne fera qu'accroître les pressions à la bilinguisation du système de santé. La parité dans le partage des fonds va avantager artificiellement une institution dont rien dans la taille et la mission ne justifie de lui octroyer les moyens de creuser l'écart avec l'Université de Montréal eu égard aux responsabilités d'une institution d'une importance nationale.

En laissant aux promoteurs du site d'Outremont le temps dont ils ont besoin pour compléter leurs études et organiser leur lobby, le ministre Couillard a figé la mise en chantier du Centre universitaire de santé McGill. Le ministre a fait dire par son attachée de presse que cela se justifiait parce qu'il « *y a des aspects de complémentarité sur lesquels il faut réfléchir, et certains dépendent du choix du site* » (Le Devoir, 18 novembre A3). Le directeur général du CHUM a abondé dans le même sens : « *Aucuns (sic) travaux significatifs ne seront effectués tant que les études de complémentarité ne seront pas complétées.* » (ibidem)

Puisque le ministre tient à ce que cet examen se fasse, il faudrait au moins s'assurer qu'il soit fait de manière exhaustive et rigoureuse, en accord avec la réalité démographique, sociale et culturelle de ce pays. Il faut revoir la répartition du budget. Attribuer 50 % des sommes à l'Université McGill revient à conforter un privilège exorbitant qui, dans les faits, contribuera à succursaliser le CHUM et la médecine francophone en plus de placer l'offre de services du centre-ville de la plus grande ville française d'Amérique sous la coupe d'une institution anglaise. Cela contribuera à inscrire le développement de la métropole dans une logique de minorisation. Si le ministre veut examiner les complémentarités, il aurait avantage à le faire en gardant le sens des proportions au moins tout autant que le sens de l'intérêt public.

Le Québec n'a rien à gagner à subventionner les privilèges et les inégalités. La parité de financement doit être abandonnée, le leadership du CHUM ne doit pas seulement être reconnu, il doit faire l'objet d'un choix politique explicite. La solution actuelle surpondère l'institution anglophone, perpétue une situation artificiellement entretenue et consacre une dynamique d'infériorisation des institutions franco-

phones. Il devrait en être en cette matière comme pour l'ensemble du financement universitaire : les institutions anglophones devraient être subventionnées en proportion du poids démographique de la population anglophone et pas davantage.

On aimerait que ceux-là qui s'agitent autour du projet d'une institution francophone d'envergure aillent jusqu'au bout du raisonnement et des implications que soulève leur activisme. Le choix du site ne doit pas être un prix de consolation pour ceux-là qui se contenteront d'une succursale pour n'avoir pas eu le courage de poser les gestes nécessaires pour faire prévaloir l'intérêt national et assurer le rayonnement en français de la médecine québécoise. □



1 Frédéric Lacroix, Patrick Sabourin « Financement des universités : le non-dit »  
*L'Action nationale*, vol.XCIV numéro 8, octobre 2004, p. 100.

## BILAN DU « NATIONALISME » DE NOS PREMIERS MINISTRES FÉDÉRALISTES

1946



1959



1963



1968



1990



2004





Grâce au cahier

# SAMEDI

FAITES LE POINT DE L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE.

Plongez dans le monde de la finance, de la culture  
et des livres. Rêvez de voyage, de décoration.

PRÉPAREZ VOS SORTIES ET VOS SOIRÉES TÉLÉ  
AVEC LE GUIDE LE PLUS COMPLET QUI SOIT,

*L'Agenda.*

**LE DEVOIR**  
Un journal indépendant

Abonnements : 514.985.3355 ou 1 800 463.7559  
[www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

La passion  
des êtres



**Desjardins**

**Caisse d'économie Desjardins des  
Travailleuses et Travailleurs (Québec)**

«(...) avec la perspective de contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire, soutenir le développement de l'économie solidaire en misant sur l'entrepreneuriat collectif, tout particulièrement au sein des quatre réseaux, soit le syndical, le coopératif, le communautaire et le culturel.»

**Lanaudière**

190, rue Montcalm  
Joliette (Québec) J6E 5G4  
(450) 753-7055  
Sans frais : 1 866 753-7055  
Télécopieur : (450) 752-5589

**Québec**

155, boul. Charest Est, bureau 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
(418) 647-1527  
Sans frais : 1 877 647-1527  
Télécopieur : (418) 647-2051

**Montréal**

1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
(514) 598-2122  
Sans frais : 1 877 598-2122  
Télécopieur : (514) 598-2496

## ARTICLES

### Articles

- Les intérêts du Québec et l'élection présidentielle américaine.  
- *Anne Legaré* 12
- États-Unis :  
L'extrême droite incognito  
- *Pierre Vadeboncœur* 25
- Le film *Mémoires affectives*  
Mémoire de chevreuil et région-mémoire  
- *Serge Gauthier* 29
- Objectif indépendance 2008  
Éléments de réflexion stratégique  
- *Philippe Navarro* 34
- Gouverner avec la souveraineté en tête : Pour un Québec prospère, solidaire et républicain  
- *Denis Monière* 54

### Dossier

- PATRIMOINE RELIGIEUX :  
ENJEUX ET BESOINS  
Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir  
- *Lucia Ferretti* 72
- Les ensembles religieux dans l'espace urbain  
- *Louise Letocha* 87
- Pour mieux gérer l'avenir des lieux de culte  
- *Louise Mercier* 92
- L'écomusée de l'Au-delà et le patrimoine funéraire  
- *Alain Tremblay* 98
- « Sauvons notre église » : quelques exemples de prise en main  
- *Manon Leroux* 123
- Les vestiges de notre passé, modernisons-les !  
- *Marie-Lyne David* 134
- Diversité religieuse et lieux de culte au Québec  
- *Marc-Henri Vidal* 140
- Genèse d'un secteur pastoral. Le nouveau visage de cinq paroisses rurales dans le Bas-St-Laurent  
- *Claude Pigeon* 152
- Lire
- Les essais 178
- Livres reçus 197
- Courrier des lecteurs 198
- Index des auteurs 2004 200
- Index de nos annonceurs 215

Anne Legaré\*

DES LENDEMAINS QUI PLEURENT :  
 LES INTÉRÊTS DU QUÉBEC  
 ET L'ÉLECTION  
 PRÉSIDENTIELLE  
 AMÉRICAINE.  
 ENTRE LE PROCHE ET LE LOINTAIN

L'éclat qui a accompagné l'élection présidentielle américaine du 2 novembre 2004 est l'indice d'une altération significative de l'intérêt que portent les Québécois aux États-Unis. Non seulement les sondages ont-ils révélé une identité relativement spécifique de l'opinion publique québécoise mais l'importance qui a été accordée à cet événement dans l'espace public au Québec a mis en relief au moins trois indicateurs nouveaux. En premier lieu, l'importance de l'évènement a rappelé plus que jamais aux Québécois la *proximité* de l'enjeu et sa résonance dans notre société en contribuant à faire ressortir ce qui distingue la société québécoise. Ensuite, la *visibilité* accrue accordée aux débats publics ne semble pas avoir altéré cette différence : pures spéculations avant et après le choix des électeurs, les sondages ont continué d'illustrer ce qui caractérise des attentes différentes des Québécois et un jugement plus critique qu'ailleurs autour d'eux à l'endroit des stratégies du président Bush. Enfin, ces sondages ont aussi révélé que les Québécois, sans le savoir, ont une parenté plus directe avec la *vision européenne* de la politique étrangère américaine que leurs deux voisins. Cependant, ces nouveaux révélateurs identitaires ne peuvent être lus de façon linéaire, dans leur positivité ou comme de simples faits. Ils doivent être lus à la lumière du contexte politique québécois des dix dernières

\* UQAM. Auteur de « *Le Québec, otage de ses alliés* », VLB, 2003.

années dans la mesure où l'obstination et l'enracinement profond de cet esprit critique et l'expression d'attentes plus élevées ne correspondent pas au discours officiel mis de l'avant par les souverainistes depuis ces dernières années. Je m'expliquerai donc d'abord sur ce dernier point.

En effet, la relation Québec-États-Unis se décline sur deux registres. Ce double registre est celui qui caractérise tout État et toute société dans leurs rapports réciproques avec un allié, surtout lorsque celui-ci est aussi puissant. Le Québec n'est pas un État mais son identité est suffisamment nette pour que la question de sa relation avec son plus grand voisin se pose en toute légitimité. On peut donc s'intéresser à cette relation en tenant compte de sa double dimension : d'abord celle qui est définie par l'État, formulée dans le calcul rationnel des intérêts d'ensemble à court et à long terme. Puis, en second lieu, on doit s'intéresser à l'expression imaginaire de cette relation par les diverses composantes de la société civile.

Ainsi, le premier registre de cette relation nous dira que oui, nous partageons des *intérêts communs* avec les États-Unis. Le second registre nous dira aussi que oui, nous avons *des intérêts relativement distincts* de ceux des États-Unis, des intérêts que les États-Unis ne partagent donc pas nécessairement avec nous puisqu'ils nous sont spécifiques. S'il est vrai que le Québec forme une société distincte, il est aussi vrai, par conséquent, que ses intérêts peuvent le distinguer, dans une mesure raisonnable, de toute autre société et de tout autre État. C'est ce qu'implique une identité politique distincte. Sur le plan des relations internationales, la convergence des points de vue au sein de chaque État de même que la *convergence des identités* entre les États représentent un interminable travail de chaque instant. C'est à ce travail que s'appliquent

les représentants des États dans les organisations internationales et c'est le rôle des dirigeants politiques de concilier les tendances au sein de cette diversité en veillant à ce que les uns et les autres s'entendent sur quelques dénominateurs communs. Cette conciliation ne doit pas se faire, cependant, en occultant les signes distinctifs d'une société et en lui faisant croire qu'elle est autre que ce qu'elle est. Aucun volontarisme ne survit à terme à des coups de force.

### **Les relations du Québec avec les États-Unis sont dessinées dans le brouillard**

Afin de persuader son voisin américain de sa réelle parenté avec les valeurs, les orientations et les alliances qui unissent ses partenaires, afin de se gagner la pleine confiance de ses voisins et même davantage, en espérant réussir à mettre en place les conditions d'une pleine reconnaissance éventuelle de son accession à la souveraineté, le Québec a mis l'accent depuis dix ans plutôt *sur ce qu'il partage avec les États-Unis* que sur ce qui distingue les deux sociétés et les deux formations politiques. Cette attitude a eu pour conséquence de situer les parentés et les valeurs qui sous-tendent les convergences tout en ayant pour effet second d'occulter, sinon de brouiller les paramètres de ce qui caractérise la société québécoise dans ses propres choix de politique internationale. Bref, on a fait ressortir surtout ce qui est partagé avec les États-Unis au détriment de ce qui est propre à la vision d'un Québec qui se revendique comme société distincte. Si les partis souverainistes ont parfois adopté des positions qui *nuancent* les priorités américaines, ils ont en même temps évité de trop attirer l'attention sur ce qui pourrait sembler les opposer. Au passage, je crois qu'il faut souligner que ces tactiques n'échappent pas aux analystes américains, qui ne se contentent pas de prendre acte des discours officiels mais

qui sans doute n'hésiteront pas à décoder les moindres respirations de leur voisin francophone, tant et aussi longtemps que celui-ci sera en quête de reconnaissance de sa différence.<sup>1</sup>

La politique de communication du gouvernement du Parti québécois en ce qui concerne ses relations avec les États-Unis a eu, bien entendu, quelques effets inattendus en termes de politique intérieure. Les Québécois se sont mis à croire plus que jamais à la convergence de leurs intérêts avec les choix américains, encourageant en cela une sorte de passivité tranquille ou de rêve éveillé en ce qui concerne la fausse évidence d'une relation prétendument simple et d'un acquiescement quasi mécanique aux intérêts réciproques des deux voisins. Un très grand nombre de souverainistes concluent ainsi aux bonnes dispositions américaines, comme si ces derniers attendaient tranquillement et de façon neutre de reconnaître le Québec le jour venu. Déjà portés à favoriser la bonne entente en politique, les Québécois ont tendance à se voir comme le prolongement de la société américaine en retenant de cette fréquentation, souvent plus imaginaire que réelle, leurs similitudes plutôt que leurs différences. Il n'était donc pas difficile d'obtenir d'eux un plein consentement à leur « américanité » plutôt qu'une conscience de leur différence<sup>2</sup>. Dans la même foulée, le consentement tranquille aux intérêts d'ensemble de la politique américaine était plus facilement démontrable et la vision virtuellement distincte des intérêts du Québec, comme seule entité francophone en Amérique du nord, pouvait être occultée plus aisément. La saine distinction entre la logique sécuritaire de l'État et celle, conflictuelle, de la société, pouvait être résolue à travers le calcul rationnel du gain politique indispensable à la reconnaissance tant attendue.

On pourra donc objecter ici que l'attitude volontariste des gouvernements péquistes était de bon aloi dans la mesure où il est fondé d'affirmer que le Québec souverain, à l'échelle nord-américaine et sur la scène internationale, sera un allié des États-Unis et du Canada et que, de plus, il est essentiel de rassurer l'électorat québécois à ce sujet. En effet, au cours des années qui ont précédé et suivi le référendum de 1995, cette attitude était pleinement justifiée. Au cours de cette période, les souverainistes avaient à démontrer au monde et à leur électorat qu'un Québec souverain s'inscrirait dans la logique occidentale et, même, à la limite, qu'il pourrait être pour les États-Unis, un allié bien plus complaisant que le Canada. Il était de bon augure de se défaire des oripeaux imaginaires d'un « Cuba du nord »<sup>3</sup>. Le projet québécois était à l'heure de la normalisation.

Or, plus de dix années se sont écoulées au cours desquelles les souverainistes ont essayé plusieurs échecs ou déceptions qui les rendent aujourd'hui à même de tirer des leçons de cette période d'efforts infructueux. Aujourd'hui, les Québécois peuvent donc considérer de façon plus réaliste et plus consciente les deux faces de leur relation avec les États-Unis.

### **Les deux registres**

Quant au registre par rapport auquel le Québec affirme son adhésion au socle inébranlable des valeurs démocratiques et des règles, normes et traités qu'il partage avec les États-Unis, avec le Canada et avec les autres États de l'Alliance atlantique, il n'y a pas lieu de mettre en cause cette adhésion qui est le fruit d'une maturation politique accomplie à travers le temps. Les Québécois ont compris, depuis la deuxième guerre mondiale surtout, que leurs intérêts sont dans la promotion des droits et libertés tels que garantis par les chartes

et conventions internationales. Cependant, au niveau des visions, des orientations et des décisions qui peuvent légitimement distinguer les positions des autres États au sein de cette alliance, que ce soit face aux États-Unis ou face à d'autres puissances, les Québécois et les souverainistes en particulier sont tout à fait autorisés à se positionner clairement face à ces enjeux. Avant d'accéder au statut d'État ou à toute autre reconnaissance juridique distincte, les diverses composantes de la société civile québécoise ont tout intérêt à débattre de ces questions dans la perspective d'une identité en constante transformation, plutôt qu'enfermées dans la logique d'une raison d'État qui, de toute manière, n'est encore que virtuelle. Est-ce à dire que, dans la perspective de formation d'un État, les débats devraient déjà s'enfermer dans une logique d'intérêts stratégiques (ceux d'un futur État) et, ainsi, tenter de normaliser la diversité des aspirations et des regards que les citoyens québécois devraient projeter sur la politique américaine ?

Bien au contraire. Au stade actuel des débats qui ont cours au Québec, l'intérêt premier des Québécois est sans nul doute de mieux comprendre et d'approfondir ce qui les définit. L'identité dont le Québec se réclame n'est pas une détermination déjà donnée, ni le reflet d'une culture préexistante à tout débat mais bien une construction de chaque instant, résultant d'une historicité, c'est-à-dire d'une volonté et d'une conscience formées à travers le et la politique. Dans ce contexte, il n'y a plus lieu de voiler ce qui distingue la société québécoise de la société américaine. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre les réactions généralisées d'inquiétude et même d'effroi exprimées au Québec au lendemain de la récente élection. Certes, chacune de ces sociétés est traversée de différences intérieures importantes et d'une gradation nuancée des points de vue entre la gauche et la droite<sup>4</sup>

mais il est facile d'admettre que, malgré leur commun degré d'américanisation, deux histoires, deux expériences culturelles, sociales, économiques et politiques ont produit deux sociétés bien différentes. Et, comme on l'a vu, c'est sur cette spécificité que s'appuie la politique étrangère d'un État qui se veut hyperpuissant soucieux d'engendrer un monde à son image<sup>5</sup>. Bien sur, la mondialisation, l'américanisation, les combats pour le progrès social aussi bien que le conservatisme politique caractérisent les deux sociétés, mais la démocratie n'aurait plus de signification si la diversité et les caractéristiques de chacune de ces sociétés n'était pas reconnue et légitime ou si l'une devait s'identifier en tous points aux priorités de l'autre. Le principe de différenciation est au cœur même du système mondial, au-delà des proximités géographiques (comme on a pu d'ailleurs le voir à l'œuvre entre les États européens à l'occasion de la guerre contre l'Iraq) et les institutions démocratiques sont là pour reconnaître ces différences relatives.

Deux conditions importantes de ce qui distingue la société québécoise de la société américaine viennent donc d'être posées. Tout d'abord la présente conjoncture québécoise de débats et d'approfondissement, tant du projet de société que des stratégies appropriées, favorise et même nécessite ce type de réflexion identitaire. De plus, la mise en perspective de la nature de la démocratie en tant que diversité soutient cette nécessité. En d'autres mots, la présente conjoncture se prête plus que jamais à un approfondissement des enjeux d'une société distincte... À quoi bon se donner des institutions, revendiquer de former un État souverain sans prendre en considération, dans toutes leurs dimensions et en pesant leurs conséquences, la mesure exacte de la société québécoise, qu'on l'appelle société distincte, communauté politique ou nation spécifique ?

### **À la faveur d'une dynamique internationale en recomposition**

Car des évènements internationaux survenus au cours des deux dernières années, telles la décision américaine de guerre contre l'Iraq ou la récente réélection de George Bush à la présidence des États-Unis, sont venus brouiller la conscience tranquille qu'avaient les Québécois de leur parenté, sinon de leur similitude avec la société américaine. C'est à l'aune de ces évènements qu'il est possible de se pencher – encore une fois – sur ce qui distingue le Québec.

Sur le plan de la politique intérieure québécoise et canadienne, les Québécois disposent de plusieurs moyens pour exprimer leurs intérêts propres. Ils disposent de partis politiques qui les démarquent des partis politiques fédéraux et provinciaux dans la mesure où ceux-ci, le Bloc québécois et le Parti québécois, se fondent sur la volonté de reconnaissance d'une identité distincte. Sur le plan de leurs relations internationales, ils ne disposent que de peu de moyens dans la mesure où c'est le Canada qui est supposé représenter seul ce principe de diversité. Le Québec a une voix au sein des instances de la Francophonie mais c'est sans succès qu'il a tenté, contre le point de vue canadien, de défendre un objectif plus élevé au sein d'une convention internationale sur la diversité culturelle. Même si les débats intérieurs ont révélé une forte volonté de ne pas soumettre le libre-échange défini par les États aux diktats des entreprises et des investisseurs (ch. 11 de l'ALENA), le Québec n'a pas réussi à traduire cette position en politique nationale. Les exemples seraient encore nombreux qui révèlent une difficulté d'alignement sur toutes les politiques canadiennes.

## Les attentes d'une société distincte

Par le plus pur des hasards, c'est la veille du 11 septembre 2001 qu'un sondage de Léger Marketing révélait qu'un Québécois sur trois (en fait, 34 % des citoyens du Québec) consentiraient à ce que le Canada devienne un État américain. Cette proportion était de loin la plus élevée au Canada car seulement 15 % des citoyens de l'Ontario disaient pouvoir se résoudre à une telle éventualité, proportion encore plus basse dans les autres provinces<sup>6</sup>. Les suites de cet événement tragique ont visiblement bouleversé une tendance par trop naïve. Aujourd'hui, 89 % des Québécois (à peine moins que les 95 % de Canadiens) considèrent important que « le Canada entretienne de bonnes relations avec les États-Unis » et 69 % d'entre eux considèrent que ces relations sont « bonnes » (tout comme 64 % des Canadiens). En même temps, à peine plus d'un Québécois sur trois (soit 37 %) considère que « la démocratie américaine demeure un modèle à suivre pour les autres pays » alors que près du double (soit 61 %) sont de cet avis dans le reste du Canada<sup>7</sup>. Déjà, l'imaginaire québécois révèle des attentes différentes à l'endroit de la démocratie.

L'opinion publique de trois Québécois sur quatre (76 %) sur les États-Unis s'est « détériorée au cours des deux ou trois dernières années » alors que cette déception est moins partagée (soit par seulement 61 % des Canadiens). Les citoyens du Québec manifestent donc des attentes et un degré de déception plus élevés à l'endroit de la politique étrangère américaine. On se rappellera qu'au moment des débats tenus à l'ONU avant l'agression contre l'Iraq, 61 % des Québécois s'y opposaient même dans le cadre d'une résolution multilatérale et seulement 35 % des Canadiens. Un peu plus tard, en février 2003, 90 % des Québécois refusaient

cette guerre et 65 % des Canadiens l'appuyaient<sup>8</sup>. Aujourd'hui, 77 % des Québécois constatent que « les États-Unis n'ont pas eu raison d'envahir l'Iraq » et 64 % des Canadiens qui se rendent à cette critique<sup>9</sup>. Enfin, les Québécois rejoignent les Européens quand il s'agit de se prononcer sur « l'importance ou non que les États-Unis jouent un rôle de leader dans le monde » puisque seulement un Québécois sur deux (49 %) accordent de l'importance au fait que cette responsabilité incombe aux États-Unis alors que trois Canadiens sur quatre (74 %) se rallient derrière ce rôle. Dans la même foulée, 59 % des Québécois pensent « que la guerre des États-Unis et de leurs alliés en Iraq ne contribue pas à la lutte contre le terrorisme dans le monde » alors que 55 % des Canadiens pensent le contraire. Enfin, 70 % des Québécois disent que « par leurs actions, les États-Unis ne contribuent pas au maintien de la paix dans le monde » alors que 47 % des Canadiens pensent encore une fois le contraire. Pour les Québécois, il apparaît beaucoup plus clair que « les États-Unis sont un empire en déclin » (58 %) alors que cette perception n'est partagée que par 48 % des Canadiens.

Un degré élevé d'attentes, de déception et un esprit critique plus aigu caractérisent l'opinion publique québécoise par rapport à celle du reste du Canada et celle des États-Unis. Le choix électoral de 71 % des Québécois en faveur de Kerry à la présidence (par rapport à 56 % de Canadiens), s'il représentait seulement un pis-aller, se rapprochait surtout des deux principaux États européens, l'Allemagne et la France, où 74 % et 64 % des citoyens souhaitaient réciproquement l'élection de John Kerry<sup>10</sup>. Mais il se démarque encore plus fortement du 48 % des appuis qui lui ont été accordés par les Américains. En conséquence, il n'est pas exagéré d'affirmer que les Québécois font preuve d'une plus grande *auto-*

*nomie* dans le regard qu'ils portent sur leurs relations avec leur voisin et allié américain que le reste des Canadiens. Il est vain et absurde de conclure à ce propos à un antiaméricanisme plus élevé, comme sont tentés de le faire certains analystes. Critiquer la politique américaine comme critiquer toute autre politique est la manifestation d'un degré plus élevé de conscience identitaire et de liberté de penser.

Quelques conséquences doivent être tirées de ces observations. L'identité traduite dans ces sondages déborde les choix publics exprimés officiellement jusqu'à aujourd'hui par les gouvernements qui se sont succédé à Québec. C'est devant ce constat que nous devons tirer des leçons et définir des intérêts suite à cette dernière élection. Le *registre de la société*, au-delà des volontés de convergence avec les États-Unis incarnées par les dirigeants politiques, devrait représenter le révélateur d'une sensibilité qui s'est formée et continuera de se former sur le *long terme*. En effet, malgré les efforts de rationalisation investis dans une logique d'intérêts de nature étatique, la démocratie québécoise est plus vibrante que jamais. Sachant que le *registre des intérêts étatiques*, ceux de la convergence, sont en relatif conflit avec les attentes de la société civile, les uns et les autres devraient mûrir le chemin à parcourir pour arriver à se rencontrer.

En cela, il est inutile de faire l'économie de notre différence ou d'occulter l'écart qui nous définit par rapport à une société proche qui contraste avec les affinités qui nous lient à une opinion publique lointaine, celle qui se forme actuellement en Europe. Un ambassadeur de France aux États-Unis résumait déjà ainsi en août 2001 les observations qu'il avait tirées de ses séjours aux États-Unis en identifiant les valeurs qui les séparaient : « les rôles respectifs de l'État et de l'individu, la place de la religion, les rapports de la politique avec

l'idéologie, la conception du droit, la confiance à mettre dans les progrès de la science car, écrit-il, les différences entre l'Amérique et l'Europe n'ont cessé de se creuser »<sup>11</sup>. Un expert en politique européenne évoquait récemment à son tour les trois conceptions politiques qui séparent les États-Unis et l'Europe. Ces conceptions distinctes sont la conception de la souveraineté, celle de la légitimité et celle de la sécurité. Les États-Unis ne conçoivent pas que la souveraineté puisse se partager, contrairement à l'Europe. En refusant au Québec une voix propre au sein de sa politique étrangère, le Canada s'illustre à ce sujet par une position semblable à celle des États-Unis. L'Europe, par contre, considère qu'« il y a aujourd'hui, de par le monde, une pluralité de prétentions au sens », c'est-à-dire de manières relativement différentes de fonder la légitimité<sup>12</sup>. C'est précisément ce qu'exprime l'opinion publique québécoise alors que le Canada persiste à ne pas reconnaître au Québec de droit à la différence. Enfin, sur le plan de la sécurité, les uns et les autres, Européens et Québécois, s'interrogent sur la légitimité d'une puissance qui veut s'imposer par la force. Ceux qui, en Europe, s'opposaient à la guerre contre l'Iraq, par exemple, ont dû constater que les faits démontraient la pertinence de ce point de vue, largement partagé par les Québécois. Les Québécois devront donc comprendre, en retour, que leurs intérêts ne sont pas nécessairement partagés par les États-Unis, et en particulier leurs objectifs de reconnaissance politique. Que conclure ? Avant de sauter à l'étape du grand soir et de se demander inlassablement comment y parvenir, la conscience éclairée des marques de leur identité devra encore être approfondie car l'un et l'autre objectifs devront être saisis dans le long terme. □

- 1 Il n'est pas question ici de laisser entendre que tout le Département d'État et la Maison blanche sont penchés sur la question du Québec. Non, mais chacun est à son affaire advenant le cas où, un jour, les États-Unis se trouveraient devant une situation qu'ils n'auraient pas souhaitée. Cette situation d'incertitude implique sans aucun doute une veille continue de ce qui pense et respire au Québec, idéologies, mouvements sociaux, enjeux, stratégies et débats politiques, écrits, etc, bien en-deçà des déclarations officielles des leaders gouvernementaux.
- 2 Je m'abstiendrai de faire retour ici sur le débat qui oppose mes analyses à ce sujet à celles des divers protagonistes de l'américanité. On trouvera ce point de vue pleinement argumenté dans mon récent ouvrage « *Le Québec, otage de ses alliés. Les relations du Québec avec la France et les États-Unis* », paru chez VLB en 2003. J'y consacre le chapitre 5.
- 3 J'ai soumis à une longue analyse cette question délicate dans « *Le Québec, otage de ses alliés* », op.cit.
- 4 Il y a quelques années, ne disait-on pas que ce fractionnement idéologique entre la gauche et la droite était désormais dépassé ? Et pourtant... aujourd'hui on reconnaît que cette distinction persiste, tout en revêtant des formes nouvelles mais non moins éloignées ou antagonistes.
- 5 Selon l'expression consacrée par l'ancien ministre de la politique étrangère de la France, Hubert Védrine, Voir Hubert Védrine, *Face à l'hyper-puissance*, Paris, Fayard, 2003.
- 6 *Le Devoir*, 10 septembre 2001.
- 7 Sondage CROP-*La Presse*, 30 octobre 2004, p. A6.
- 8 Sondage *La Presse*, le *Toronto Star* et Radio-Canada, paru dans *La Presse*, 22 février 2003, p. B9.
- 9 Sondage CROP-*La Presse*, op.cit.
- 10 Sondage effectué en août 2004 par un universitaire du Maryland, Steven Kull, et paru dans *La Presse* le 8 septembre suivant. Il est à noter, cependant, que l'appui à Kerry exprimé au Québec a été obtenu à deux semaines seulement de l'élection.
- 11 Jacques Andréani, « *Les Européens auront les Américains qu'ils méritent* », Paris, revue *Commentaire*, no 94, été 2001, cité dans Anne Legaré, « *Le Québec, otage de ses alliés* », op. cit., p. 146, 189 et 190.
- 12 Zaki Laidi, *Le Devoir*, 23-24 octobre 2004, p. B5.

Pierre Vadeboncœur\*

## L'EXTRÊME DROITE INCOGNITO

Aux États-Unis, la politique réelle étant, chose certaine, plus ou moins entre les mains des multinationales américaines malgré la fiction de l'État et des deux grands partis, une opposition profonde, dans ce pays, ne trouve pas où s'accrocher ni comment se constituer. Le monde des affaires, qui est la colonne de tout le système, ne va pas se contester lui-même. Il descend dans la démocratie américaine, de part et d'autre par politiciens interposés. Il tend à régler les aspects essentiels de cette démocratie selon son intérêt.

Dans ces conditions centenaires, la gauche, ce qu'on appelle la gauche, n'a jamais pu prendre racine et il n'y a pas, aux États-Unis, de profonde tradition critique de l'ordre établi. Les différences ne portent guère que sur des enjeux particuliers de la politique, comme l'assurance-santé, que le gouvernement démocrate, d'ailleurs, n'a pas même été capable d'instituer.

Comme il n'existe pas d'opposition radicale, il s'ensuit qu'une opposition plus circonstancielle et plus relative n'arrive pas elle-même à s'imposer beaucoup. Un plus n'y peut soutenir ce moins. La défaite de Kerry est peut-être le résultat de cette carence.

---

\* Essayiste.

Les États-Unis sont divisés ? En réalité, ils ne le sont guère, si ce n'est sur des points qu'on peut considérer comme accessoires. Si, dans cette élection, les partis se sont montrés d'acharnés adversaires et se partageaient également l'opinion, ils pensent la même chose sur ce que l'on peut considérer comme fondamental, notamment sur l'impérialisme américain et sur la guerre, même sur la guerre d'Irak quoi qu'ils aient prétendu.

Que disait en effet Kerry à propos de la guerre d'Irak, dont il critiquait la conduite et les buts allégués ? Il disait qu'il l'intensifierait !...

La grande politique, aux États-Unis, est ailleurs que dans la politique, et dans cet ailleurs on prend d'immenses décisions. Ces décisions ne sont pas critiquées, mais seulement leurs à-côtés.

Faute d'alternative et d'opposition remontant historiquement jusque dans les causes, et faute d'une longue pensée critique, la démocratie américaine se réfugie dans les marges, où elle donne le change. Le vrai pouvoir appartient au contraire à un extrémisme volontariste, qui est tout entier à droite, naturellement.

Dans la démocratie américaine, jamais un mot n'est prononcé sur la question de savoir qui détient le pouvoir réel. Nul parti ni leader n'y représente une force fondamentalement contestataire, ni ne l'a jamais représentée, ni ne la représentera jamais probablement.

Qu'on se rappelle, par contraste, en France, début des années soixante, à titre d'exemple, la question de l'Algérie : une politique foncièrement significative y était en jeu. Les Français étaient divisés sur un principe, sur une politique

extrême, et ils l'étaient réellement. Il existe en France une tradition critique ayant deux siècles d'existence. Elle refait surface de temps à autre. Dreyfus. De Gaulle. Pétain. L'Algérie, la décolonisation. Encore De Gaulle. Le communisme, le fascisme, la démocratie. L'Europe, la France.

Aux États-Unis, pareille tradition n'existe guère, de sorte qu'il n'y a de jeu, sur l'essentiel, que vers la droite, Par exemple, sur l'Irak, on est au fond d'accord, maintenant et pour la suite, et les pétrolières aussi.

La ligne de partage est toutefois le fascisme. Bush et son parti sont très inquiétants sous ce rapport. Cela fait une distinction. Elle est de taille, il faut l'avouer. Un coup dur et ça y sera peut-être. Mais rien de tel n'a été dit pendant la campagne électorale.

La droite modérée elle-même couvre cette problématique. Elle ne pourrait du reste la soulever qu'en mettant en cause la structure politico-industrielle, ce qu'elle n'a aucune envie de faire, et pour cause. Cela irait contre l'unanimité qui fait la fortune des deux partis alternativement. Et puis l'opinion publique est tout le contraire de prête.

Le silence vaut sans doute mieux, pense-t-on. On parle, on parle, mais sans dire grand-chose. Au fait, quiconque s'exprimerait contre cette unanimité de fond tomberait électoralement dans le néant.

Pareille critique est impossible et voilà pourquoi le *statu quo* résiste. Il se maintient non seulement sur le principal mais aussi en partie sur les questions secondaires débattues.

Le fascisme, s'il doit venir, passera par ce conformisme. D'abord incognito et insensiblement, comme c'est présente-

ment le cas. Mais le phénomène finira peut-être par s'accuser. Ce serait à la faveur du fait que nulle critique de fond, dans ce pays, n'aurait été possible, n'étant pas soutenue par l'histoire ni par une présence publique et reconnue des philosophies politiques. S'il finit par advenir, ce sera aussi à cause d'une pente dangereuse, dès maintenant amorcée, ainsi que d'une impuissance critique qui, aux États-Unis, est pour ainsi dire institutionnelle, quelle que soit l'existence d'une intelligentsia pourtant valable.

Le 7 novembre 2004.

Serge Gauthier\*

## LE FILM MÉMOIRES AFFECTIVES

### MÉMOIRE DE CHEVREUIL ET RÉGION-MÉMOIRE

Une scène sans doute sans importance pour la plupart des spectateurs m'a frappé dans le récent film de Francis Leclerc intitulé *Mémoires affectives* : le personnage principal (joué par Roy Dupuis) est seul sur le bout d'un quai de Charlevoix, avec devant lui le fleuve chargé de glaces et, comme en suspension dans le temps et l'espace, seules demeurent les limites des profondeurs d'une mémoire perdue sur laquelle le héros n'a plus de prise. L'homme n'a plus de pays ni dans la tête, ni dans le ventre et cherche intimement la recomposition de ses souvenirs et de son être. C'est une belle allégorie pour un pays toujours à naître et pour une nation encore en quête d'elle-même ; mais c'est aussi une autre utilisation (plutôt judicieuse cette fois-ci) de la région de Charlevoix comme une région-réserve de la souvenance et d'un passé québécois dont la trace se perd trop facilement.

#### Le pays glacé ou la région-mémoire

En d'autres temps la mémoire du pays s'est aussi comme recouverte de glaces ; en d'autres temps il a fallu une région-mémoire comme Charlevoix afin de faire resurgir le pays. L'histoire du cinéma québécois – pas si lointaine – nous

\* L'auteur est historien et ethnologue. Il a obtenu un doctorat en ethnologie historique de l'Université Laval. Il est aussi président de la Société d'histoire de Charlevoix.

parle encore des envolées d'un Pierre Perrault qui, dans *La traversée en canot à l'île aux Coudres*, s'extasie sur la beauté des glaces sur le Saint-Laurent. C'était à la fin des années 1950 et le pays était encore en friche, mais Pierre Perrault a trouvé tout au bout des glaces la mémoire d'un Alexis Tremblay lui racontant l'île aux Coudres à en faire dégeler tout un pays. C'est dans la région de Charlevoix que le cinéaste Pierre Perrault a dépassé les glaces de l'oubli et a fait retrouver la mémoire à tout un peuple.

Il en va de même dans le film *Mémoires affectives* de Francis Leclerc où le personnage principal va en Charlevoix en quête de sa mémoire. Il n'y trouve ni conteur, ni aucune « mémoire vive » dans la bouche d'un Alexis Tremblay d'avant l'ère informatique. Il retrouve plutôt des êtres dispersés, un chevreuil mort, une mémoire incertaine. Un pays craquelé d'une neige trop blanche et de trop d'oublis. Faut-il croire que même en Charlevoix la mémoire s'est perdue ? Peut-être bien...

Enfin non. L'important pour notre propos est sans doute que dans ce film bien actuel de Francis Leclerc la région de Charlevoix soit encore une région-mémoire. L'histoire régionale de Charlevoix a toujours laissé place aux regards de l'Autre et que ce soit pour les touristes, les villégiateurs, les artistes-peintres ce lieu hautement pittoresque à la nature flamboyante a toujours été lié à une redécouverte du passé ou au maintien d'une mémoire ancienne. À ce chapitre, la pratique des folkloristes québécois dans Charlevoix depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle à la suite du folkloriste-ethnologue Marius Barbeau (1883-1969) a été essentiellement une redécouverte de traditions et de pratiques maintenues en ce lieu mais disparues en bien d'autres régions du Québec et de l'Amérique du Nord. La télévision et le cinéma d'ici se sont

inscrits dans la même démarche notamment avec le téléroman *Le temps d'une paix* de Pierre Gauvreau et la trilogie des films de Pierre Perrault à l'île aux Coudres. Mais qu'en est-il maintenant avec Francis Leclerc ? Sommes-nous en continuité ou en rupture avec cette approche ? Comme il se doit, la réponse à cette question est à la fois oui et à la fois non !

### Les ruses de la mémoire

La mémoire oublie. La mémoire ruse. Elle se fait incertaine, rebelle, pas facile à maîtriser pour le personnage central du film de Francis Leclerc. Oui, le réalisateur de *Mémoires affectives* remonte en Charlevoix cette région-mémoire pour retrouver une certaine souvenance. Cependant non, il ne fait pas comme Pierre Perrault et n'a plus besoin d'aucun Alexis Tremblay mais plutôt d'un chevreuil mort pour rompre l'oubli.

Mais comment cela se fera-t-il ? La trace du folklore a été effacée. Le père n'a laissé qu'un chevreuil mort. Il n'est plus possible de ruser par des histoires anciennes, il faut aussi chercher à se recomposer pour le présent. Plutôt que la quête passéiste et allégorique d'un Pierre Perrault, la démarche du cinéaste Francis Leclerc dans *Mémoires affectives* adopte plutôt un regard actuel collé sur les failles du présent. Il est alors possible de situer son film dans la région-mémoire de Charlevoix mais sans nécessairement référer à une identité ancienne ou peut-être figée.

La mémoire n'est pas que folklorique ; la mémoire n'est pas que passé. La grande ruse serait ici de l'enfermer entièrement dans les grands discours de la race. Il existe aussi des petits papiers épars, des articles de journaux découpés, des traits et des dates apparemment sans logique tracés sur le mur et cela aussi est de la mémoire. Cela aussi est aussi la quête de sa mémoire, de son identité. Et tout cela peut se

faire en Charlevoix par référence historique ou tout aussi bien ailleurs. Le médecin qui aide à retrouver la mémoire peut aussi provenir d'un autre pays (personnage joué dans le film par Maka Kotto) et nous n'en sommes néanmoins pas moins dans toutes les ruses de la mémoire. Et Charlevoix n'en perd rien comme lieu d'une certaine mémoire.

### Une mémoire de chevreuil

Il faut se souvenir avec une certaine tristesse du personnage du père du film *Un zoo la nuit* (joué magnifiquement par le regretté Roger Lebel) de Jean-Claude Lauzon qui se contentait de tuer un éléphant dans un zoo plutôt qu'un orignal ou un chevreuil dans la forêt. Le père du personnage principal de *Mémoires affectives* a bien tiré un chevreuil mais son fils n'a pas tiré dans le même sens ou n'a pas voulu tirer de la même manière que lui. S'ensuit une rupture, une carcasse de chevreuil perdue dans un quelconque arrière-pays et le fil de la mémoire s'est comme rompu. Il reste un chevreuil en héritage. Une mémoire de chevreuil. Le pas et la langue de l'Amérindien. L'important est de chercher, de chercher encore, le pays, en fait, est à l'intérieur des sentiers balisés par des restes de mémoire.

Le casse-tête de la mémoire du pays se compose de pièces diverses. Il y a le pays dans la tête où la danse et la gigue s'entremêlent de mots et l'on est dans le Charlevoix rituel de Pierre Perrault ; il y a aussi le pays dans le ventre où l'on souffre l'échec du quotidien, où se porte le poids de la défaite et l'on est dans le Charlevoix neigeux et presque désert de Francis Leclerc. L'important au fond c'est que ce cinéaste d'aujourd'hui réfère encore à Charlevoix comme une région-mémoire et poursuit encore l'héritage de cet espace culturel

régional si riche qu'il révèle aux gens d'ici et d'ailleurs bien plus que ce qu'il est culturellement et socialement.

Pays de la tête, pays du ventre, Charlevoix reste donc toujours utile comme région-mémoire. Alors peut-être, un jour, sera-t-elle bien plus vivante qu'elle ne l'est maintenant ? Et, dès lors, notre mémoire se recomposera-t-elle des dires du grand Alexis Tremblay, des songes du pays du cinéaste de la parole que fut Pierre Perrault, au lieu d'être une simple mémoire de chevreuil mort au bord de la route. Et si Charlevoix était toujours un des chemins de la mémoire à emprunter afin de connaître encore les contes d'un pays incertain peut-être plus proche qu'il ne nous semble parfois ? □

Philippe Navarro\*

**OBJECTIF  
INDÉPENDANCE 2008  
ÉLÉMENTS DE  
RÉFLEXION STRATÉGIQUE**

La première ébauche de ce texte, ici davantage fouillé, a été le dernier papier que j'ai écrit – puisque mon contrat ne fut pas renouvelé – dans le cadre de mes fonctions d'attaché politique à l'Opposition officielle. Pourtant une commande expresse de l'un des chantiers de l'exercice dit de la « Saison des Idées », intitulé à l'avance « Les leçons du passé et les voies de l'avenir » (sic), ce texte a été lu puis « tabletté » par les autorités du chantier. En quatre intenses années de rédaction politique, c'est la première fois que je ne voyais pas la moindre phrase, pas le moindre mot, pas la moindre idée, passer l'impitoyable mais combien nécessaire tamis de la relecture. Diable ! Eussé-je évoqué les bienfaits du marketing dans un plan quinquennal que je m'en serais mieux tiré.

Oui, l'indépendance du Québec se fera en 2008, aussi naturellement que la vague trouve la grève sans boussole pour la guider ; car le PQ – actuellement criblé d'associationnistes et d'affirmationnistes de tout acabit – la fera pour ainsi dire malgré lui, comme les Libéraux auraient pu (ou dû) la faire malgré eux en 1992. Peut-être – peut-être – ce parti connaîtra-t-il un salutaire sursaut indépendantiste, faisant écho à celui de novembre 1987. Sans être absolument nécessaire, un tel réveil serait pour le moins souhaitable. Mais il ne se fera pas sous le politburo actuel.

---

\* Ex-conseiller en relations internationales.

Malgré l'incarnation politique de la volonté d'émancipation du peuple québécois du carcan d'abord britannique, puis canadien, depuis la fondation du parti patriote (1826) puis du RIN / MSA (1960 / 67), le Québec n'est toujours pas un État indépendant.

Au reste, n'eût-il jamais été conquis, puis fédéré, que la question de son indépendance (vis-à-vis la métropole française) se serait tout de même fatalement posée. La sujétion de l'État québécois eut été (et est) une profonde anomalie dans le concert des 35 nations du Nouveau-Monde, qui ont toutes, à des degrés divers, rompu avec leurs métropoles respectives.

Car le « cas » québécois (une colonie colonisée) est d'autant *sui generis* que le Québec n'était pas davantage indépendant avant le 13 septembre 1759 qu'après. Aussi, contrairement à la plupart des nations ayant accédé au cours du XX<sup>e</sup> siècle à l'indépendance, ou aspirant à ce statut, le Québec ne saurait rechercher le *statu quo ante*. Le peuple québécois doit fonder, en Amérique du Nord, en 2008, une souveraineté qui n'a jamais existé. Cette réalité – cet immense défi – relativise la pertinence des « précédents » des autres États ayant accédé à l'indépendance depuis l'après-guerre, et accentue la nécessité, pour le Québec, de se fier à son expérience propre. Car l'arrivée de « nouveaux » États en masse, en deux vagues, durant les années '60 et '90, est une illusion d'optique induite par deux conjonctures historiques qui n'ont rien à voir avec la réalité nord-américaine du XXI<sup>e</sup> siècle : le retour de souverainetés (dans une très grande majorité des cas) suite à la décolonisation, d'une part, et à l'effondrement de régimes totalitaires, d'autre part.

On se noierait aisément dans l'océan de faux-fuyants cautionnant cette anomalie. Or personne ne contestera l'évidence : une part de responsabilité de cet échec historique

revient forcément aux hommes et aux partis qui ont incarné l'idéal de l'indépendance, et lutté pour celui-ci.

Or en politique comme aux échecs, une série d'erreurs comprises après analyse peut au moins avoir le mérite de faire gagner des parties subséquentes, surtout si elles ont lieu contre le même adversaire. Aussi, le mouvement indépendantiste québécois amorce-t-il, avec la séquence 2004-2008, la troisième partie d'un match visant à faire du Québec un État indépendant avec un avantage indéniable sur son adversaire : il a perdu les deux premières (1976-80 ; 1990-95).

### **La souveraineté-association est un combat d'arrière-garde**

S'il n'est toujours pas un État indépendant, le Québec a au moins le statut d'État fédéré, ce qui lui donne une bonne longueur d'avance sur plusieurs nations aspirant à l'indépendance, mais orphelines d'État. Cette lutte a été remportée au XIX<sup>e</sup> siècle.

La Confédération canadienne, et l'un de ses effets incidents – l'État fédéré québécois, la « Province de Québec » – a été essentiellement conçue et créée par Londres, pour répondre à des nécessités d'ordre géostratégique, notamment, pour donner une prise à l'Empire britannique sur les réelles velléités expansionnistes US.<sup>1</sup> Quoique l'on dise du mythe fondateur de la Confédération et de ses « pères », le Canada est bel et bien resté une colonie britannique jusqu'en 1931.<sup>2</sup> À ce titre, il est révélateur que la fédération canadienne soit l'une des rares fédérations au monde (avec la Belgique, par exemple, en 1992) à avoir été créée par éclatement plutôt que par agglomération des parties. Londres a en effet dû séparer le Canada-Uni en deux, en 1867, pour créer deux nouveaux États fédérés, soit le Québec et l'Ontario. Cette genèse politique ne prédispose pas forcément à un vivre-

ensemble des plus consenti : signe que l'ensemble est déjà précaire, la Nouvelle-Écosse, dès 1868, décide de faire sécession (il faudra un veto de Londres pour l'en empêcher). Le Canada sera d'ailleurs l'une des nombreuses « fédérations à la gomme » (pour reprendre le mot de Charles de Gaulle quant à leur propension à l'éclatement) qu'avait la « manie » de créer un Empire britannique déclinant, cherchant à conserver son influence en semant la zizanie : Aden, Inde (Pakistan), Rhodésie, Afrique orientale, Malaisie, Chypre, République Arabe Unie.<sup>3</sup>

L'obtention d'une réelle juridiction sur son propre territoire, après 27 ans d'une inique Union, (certes toujours au sein d'une colonie britannique) représentait toutefois pour la nation canadienne-française de l'époque une avancée majeure. De un, l'État québécois (ex-Canada-Est) naissait en se séparant du Canada-Ouest. De deux, reconnu souverain dans plusieurs champs de compétence, et disposant d'un lien privilégié avec la Couronne britannique (le Lieutenant-Gouverneur<sup>4</sup>), l'État fédéré québécois franchissait, ainsi, un pas vers le statut d'État indépendant. Honoré Mercier, chef du Parti national, sera d'ailleurs l'un des premiers à véritablement prendre acte de tout le potentiel de la situation en gouvernant en authentique autonomiste. Certains gestes qu'il fit (notamment au plan international, en négociant directement avec le Vatican) eurent été impensables sous l'Union.

D'un certain point de vue, 1867 représente l'obtention, par le peuple québécois, d'une forme de souveraineté-association avec le Canada.

De plus, le comité judiciaire du Conseil Privé de Londres accentuera, surtout dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la part de souveraineté des États fédérés canadiens. Notamment

en 1937, alors qu'il confirmera le droit des provinces à mettre en œuvre les engagements internationaux si, sur le plan interne, ils relèvent de celles-ci. À ce jour, cette décision reste l'un des fondements de l'action internationale des États fédérés canadiens, dont celle de l'État québécois.

### **Les stratégies québécoise et fédérale des référendums de 1980 et de 1995**

Le Québec du XIX<sup>e</sup> siècle a pour une large part réussi son émancipation politique. Restait au Québec contemporain à franchir l'étape logique de l'indépendance. Or il a formellement échoué deux fois dans sa tentative visant soit à négocier, soit à obtenir un quasi-statut d'État indépendant, en mai 1980 et en octobre 1995. Sans compter les autres occasions qui auraient pu être saisies mais ne l'ont pas été. On pense bien sûr à la période ayant suivi l'échec du Lac Meech (1990-92), mais ce ne fut pas la seule.<sup>5</sup>

La stratégie québécoise, deux fois perdante, devra forcément être revue.

Cette stratégie, tant en 1980 qu'en 1995, montre au reste d'étonnantes similarités. Cela dit, les contextes précédant les référendums de 1980 et de 1995 dénotent de forts contrastes, ce qui peut expliquer en bonne partie la majoration du score à la reprise. Car autant le premier épisode (1976-80) s'avéra difficile, autant le deuxième (1990-95) fut quasi-idéal. La période 2004-2008, avec sa forte députation bloquiste, l'absence de leaders fédéralistes charismatiques, la présence en principe structurante du PQ dans l'opposition, le tout sur fond de scandale identitaire (les commandites) évoque davantage, en définitive, la période 1990-95 que celle de 1976-80. Cette donne est en soi encourageante.

La période 1990-95 conserve toutefois un net avantage au plan de la préparation, avec les études de la Commission Bélanger-Campeau, les plus achevées du genre. Il s'agit là d'une carence de la période actuelle sur laquelle le mouvement indépendantiste québécois conserve une prise certaine, pour peu qu'il commence à manifester une réelle volonté d'adaptation à son époque.

### La stratégie québécoise

Il faut donner raison aux critiques fédéralistes : bien que polyforme, la stratégie québécoise dite « étapiste », tant en 1980 qu'en 1995, a essentiellement reposé sur le douteux pari de noyer le poisson de l'indépendance dans l'eau tantôt de l'association, tantôt du partenariat. Le fait que les deux présidents des comités du OUI (et figures charismatiques incontestées), tant en 1980 qu'en 1995, René Lévesque et Lucien Bouchard, aient eu en commun d'avoir été ministres pour des gouvernements fédéraliste ou fédéral n'est sans doute pas étranger à l'affaire.

Mais l'essentiel de cette stratégie a surtout été dicté par l'observation d'une tendance lourde : des décennies de sondages démontrent que l'appui à la souveraineté au sein de l'électorat québécois augmente avec, à la clef, la certitude d'en arriver à une entente de partenariat politique et économique avec le Canada. Aussi, tant en 1980 (mandat de négocier la souveraineté-association « *d'égal à égal* ») qu'en 1995 (l'entente du 12 juin consacrant le partenariat avec le Canada), l'accent a été mis non pas sur la rupture de l'ordre établi, mais bien sur la préservation de celui-ci.

Les Québécois ne feront pas de Révolution bolivarienne. Il est aussi entendu qu'à une question du type « voulez-vous que le Québec fasse sécession unilatérale du Canada », un

référendum obtiendra vraisemblablement la part congrue des voix. Cela dit, si on demandait aux Allemands ou aux Espagnols de quitter unilatéralement l'Union européenne, ils voteraient probablement NON aussi. Ils n'en sont pas moins indépendants pour autant, ni privés de s'associer avec les partenaires de leur choix. Aussi, un Québec indépendant, comme tous les pays développés de taille comparable, créera forcément des liens avec le Canada, des liens qui viseront à donner un cadre légal à la libre circulation des biens, des capitaux, et des personnes, et ce, dans l'intérêt mutuel des parties concernées. Ces choses peuvent et doivent être dites. Mais en aucun cas le Québec ne peut-il court-circuiter l'étape de la déclaration d'indépendance. Car ce sont toujours des États indépendants qui décident ou non de céder des portions de souveraineté à un niveau de gouvernance supranational, fut-il même confédéral ; et c'est précisément cette indépendance qui leur permet de faire ou non, en toute liberté, en toute dignité, ce geste.

Or si ces constats commandent une approche stratégique en conséquence, les campagnes de 1980 et de 1995 sont allées beaucoup trop loin dans leur déni de l'indépendance. Car en mettant un accent indu sur l'association puis le partenariat, plutôt que sur l'indépendance, on rappelle constamment à l'électeur ce qu'il pourrait perdre suite à un OUI (passeport, monnaie, libre circulation) plutôt que ce qu'il pourrait gagner (voix dans le monde, meilleurs services publics, dignité). Ainsi, par exemple, en ornant ses affiches d'un dollar canadien en 1995 (symbole ostentatoire d'un « partenariat » avec le Canada visant à rassurer l'électeur frileux) le camp du OUI *cautionnait indirectement le risque qu'il soit perdu*.<sup>6</sup> En clair, on fournit à l'ennemi les munitions dont il manque pour mieux nous canarder. Ce type d'approche stratégique place inévitablement le camp du OUI sur la défen-

sive, ce qui est franchement paradoxal ; dans ce type de débat classique opposant les forces du changement à celles du statu quo, c'est l'Ancien régime, qui, règle générale, cou à l'échafaud, se retrouve en position de faiblesse.

### **La stratégie fédérale**

Au cours des campagnes référendaires de 1980 et de 1995, et dans les deux années qui ont suivi ces consultations, le gouvernement central, véritable maître d'œuvre du camp du NON, a appliqué sa stratégie, et, comme pour la partie québécoise, par le fait même, l'a dévoilée. Puisqu'il s'agissait pour lui d'une stratégie qui s'est avérée deux fois gagnante, quoique désormais usée, il l'appliquera sans doute à nouveau, pour l'essentiel, lorsque l'occasion se représentera. Cela constitue un avantage stratégique majeur pour le Québec, condamné, pour sa part, à l'innovation gagnante.

L'élément premier de la stratégie d'Ottawa, tant en 1980 qu'en 1995, a été la triche pure et simple.

C'est un fait acquis que l'État central a éhontément bafoué les règles limitant les sommes pouvant être dépensées par les camps du OUI et du NON. En outre, l'allocation en catastrophe de dizaines de milliers de certificats de citoyenneté canadienne, dans les mois précédant le référendum de 1995, a été un geste d'une rare bassesse.<sup>7</sup> Cela dit, mis à part les tactiques d'intimidation que furent les événements précédant et suivant octobre 1970, la réaction de la fédération canadienne à la menace sécessionniste québécoise a été, à l'échelle de ce qui se fait dans le monde, assez mesurée. Car les États souverains, fussent-ils des fédérations, n'apprécient guère les menaces externes (invasions) ou internes (sécessions) pesant sur leur intégrité territoriale. Le Canada, même s'il n'est pas la Russie (Tchéchénie), s'il n'est pas le

Nigéria (Biafra), s'il n'est pas la Turquie (Kurdistan), et s'il n'est pas même les États-Unis du XIX<sup>e</sup> siècle, ne fait pas exception. Le respect de l'intégrité territoriale des États est à la base même du système international depuis le Traité de Westphalie (1648), et a pesé beaucoup plus lourd, historiquement, que le droit à l'autodétermination des peuples (1919), au reste prématurément vieilli. Bref, l'État canadien a le droit de se défendre bec et ongles, et il aurait même le droit de se défendre davantage qu'il ne le fait déjà. Il peut donc tricher tant qu'il voudra, puisqu'il pare à une réelle menace à son intégrité territoriale.<sup>8</sup> Aucune capitale étrangère ne reprochera jamais à Ottawa d'avoir seulement triché, si le résultat est d'avoir réussi à parer – pacifiquement, de surcroît – au démantèlement d'un État membre du G7.<sup>9</sup> Le Québec, par contre, qui cherche à briser l'ordre établi en quittant ce qui, au mieux, est perçu à l'étranger comme une cage dorée, est condamné à se présenter à la communauté internationale avec un dossier irréprochable. Il n'existe aucune sympathie spontanée pour un mouvement sécessionniste, aussi démocratique et légitime soit-il. Dénoncer la triche n'est pas une carte dans le jeu québécois ; tricher aussi, encore moins.

Aussi Ottawa sortira-t-elle cinq as de sa manche dès la prochaine partie, et Québec ne pourra que grincer des dents : pas un « observateur international » (pour peu qu'il se déplace) n'osera reprocher quoi que ce soit au boy-scout international qu'est le Canada. Il faut, par conséquent, pour vaincre quand même, analyser les éléments de la stratégie fédérale sur lesquels il existe une prise.

Ainsi, tant en 1980 qu'en 1995, outre la triche, la stratégie fédérale a principalement reposé sur deux éléments :

- en cours de campagne : promettre un fédéralisme renouvelé suite à un NON ;
- après la campagne : assommer par voie légale le peuple québécois.

Le gouvernement central a promis, en 1980 et en 1995, qu'un NON au référendum était, en quelque sorte, un OUI à un Canada renouvelé, qui ferait davantage place aux aspirations du peuple québécois. En clair, on faisait miroiter les avantages de la séduisante souveraineté-association promise par le camp du OUI, mais sans les risques associés à la « *séparation* ». Dans les deux campagnes, des promesses de changement ont été clairement faites, notamment en 1980, avec la formule « *nous mettons nos sièges en jeu* ». Toutefois, Ottawa s'est bien gardée de promettre d'amender les textes constitutionnels, sachant fort bien que sa crédibilité en la matière était déjà fort entamée.

Suite à ses victoires référendaires, le Canada n'a pas respecté ses promesses, bien au contraire. On peut raisonnablement croire (vu le contexte de triche généralisée) qu'il n'en a jamais eu l'intention. Car le camp du NON a tout simplement fait preuve d'opportunisme, en profitant d'une faiblesse stratégique dans la conception québécoise des deux parties référendaires.

Ainsi, les campagnes de 1980 et de 1995 avaient aussi ceci en commun que la question proposée à l'électeur se répondait par un OUI ou par un NON. Le fait peut sembler trivial ; or, en toute logique, seul le OUI était signifiant, puisqu'il permettait à l'électeur d'approuver l'énoncé de la question. L'intention du législateur était manifestement que le NON signifie le statu quo : après un refus de la souveraineté-asso-

ciation ou de la souveraineté-partenariat, lors de l'*exercice consultatif* qu'est un référendum, les choses restent en l'état.<sup>10</sup> Or dans les faits, en permettant à l'électeur de simplement réfuter le (touffu) énoncé de la question sans pour autant épiloguer sur une voie alternative explicite, le NON ouvre la voie à toute autre interprétation. En clair, répondre « non » à « voulez-vous du café ? » ne veut rien dire du tout : on peut vouloir du thé, ne pas avoir soif du tout, ou même préférer un espresso. Le gouvernement central a profité de ce « trou » pour faire dire au NON ce qu'il ne voulait pas dire : un OUI au fédéralisme renouvelé.

L'autre fil conducteur de la stratégie canadienne face à la menace sécessionniste québécoise a été l'assommoir légal. La constitution a été « rapatriée » en 1982 suite à un avis favorable de la Cour suprême, sans l'accord du Québec, et ce malgré le fait qu'elle diminuait les pouvoirs de son Assemblée nationale. La loi C-20 dite « de la clarté », adoptée en 1997 suite à un avis favorable de la Cour suprême, restreint (ou vise à restreindre) les pouvoirs souverains de l'Assemblée nationale du Québec. Cette réaction légaliste, au reste, est de pure tradition britannique. Notons que la réaction de Londres à la révolte des Patriotes (1837-38) a été l'Acte d'Union (1840)<sup>11</sup>, lequel visait expressément l'extinction du fait français en Amérique par l'Union des deux Canada.

Les trois pointes historiques de la volonté d'émancipation du peuple québécois (1838, 1980, 1995) ont à chaque fois été, dans un laps de deux ans, assommées par une législation inique, visant à tuer dans l'œuf toute volonté subséquente d'émancipation. Il s'agit là d'une attitude de contestation systémique, de la part du gouvernement impérial, puis du gouvernement central, du projet historique de faire

du Québec un État indépendant. Ces gestes d'intimidation visent, au bas mot, à écraser l'adversaire.

Pour faire un parallèle facile (mais combien tentant) avec le sport, il reste que le Canada, en politique comme sur la glace, joue offensivement, joue dur, et gagne. Intimidation, tricherie éhontée, promesses en l'air, matraquage légal : il n'y a que le résultat qui compte. Les Canadiens se gargarisent de leurs « victoires » contre les « séparatistes » avec l'arrogance et la mémoire sélective des vainqueurs.<sup>12</sup> Il est temps, pour le mouvement indépendantiste québécois, d'abandonner l'angélisme et le défaitisme qui l'ont trop longtemps caractérisé et de rendre la monnaie de la pièce.

### **Pour un Québec indépendant en 2008 : un plébiscite sur la Constitution**

Pour contribuer à faire du Québec un État indépendant en 2008, cette analyse laisse entendre qu'il faudrait :

- jouer un gambit : c'est-à-dire, au prix d'un sacrifice d'ouverture qui exclut d'office toute partie nulle, placer Ottawa, excellente joueuse d'attaque, sur la défensive ;
- ne pas répéter la funeste erreur de laisser de réponse aussi ouverte qu'un « NON » lors de la consultation sur le pays ;
- tourner à l'avantage du camp indépendantiste l'assommoir légal du ROC de 1982 et de 1997.

Nous croyons que la fondation du cadre stratégique dit de « Laplante - Parizeau »<sup>13</sup> permet d'atteindre ces trois objectifs. Nous souhaitons ici suggérer une architecture qui y serait complémentaire.

Selon ce cadre, sans tenir d'élection référendaire, les forces indépendantistes doivent impérativement, suite à une victoire électorale en 2007, faire un geste clair de souveraineté une fois élus. La promesse solennelle de faire celui-ci peut même faciliter leur victoire électorale : le bassin d'électeurs indépendantistes (et leur concentration géographique) est bien suffisant pour élire un gouvernement clairement indépendantiste. C'est là le sacrifice inhérent au gambit proposé, qui, manifestement, fera une croix sur certains comtés : « *Oui, nous sommes indépendantistes ; et si vous n'êtes pas indépendantiste, ne votez surtout pas pour nous* ». Au reste, un mouvement qui ne peut être élu au Québec sur une telle plateforme ne gagnera jamais la consultation obligée sur le pays qui s'ensuivra. Aussi bien, auquel cas, perdre tout de suite : le prix politique (petites ambitions de carrière mises à part) est incomparablement moindre que celui d'une défaite de type référendaire.

Ce geste de souveraineté, dans le cadre stratégique proposé par Robert Laplante, est – sommairement – la promulgation d'une constitution provisoire (la loi 99) et la convocation d'une commission spéciale de l'Assemblée nationale visant à rédiger une constitution devant être approuvée lors d'une consultation subséquente. Jacques Parizeau approuve l'essentiel de cette démarche, mais juge quant à lui trop long le processus d'élaboration d'une constitution, et privilégie, par conséquent, une consultation tenue sur la constitution provisoire.

Un « geste de souveraineté » davantage porteur, à notre avis, est la convocation par l'Assemblée nationale du Québec d'une Assemblée constituante, qui sera, par définition, *extra muros* ; la genèse d'un Nouveau régime ne saurait devoir quoi que ce soit à l'Ancien. Une commission de l'Assemblée

nationale, sise au Salon rouge, fut-elle « *spéciale* », n'a pas tout à fait l'envergure qui sied à la solennité de cette démarche d'exception. À l'instar de la Commission Bélanger-Campeau, elle donne davantage l'image d'une *réforme* du régime monarchique, impérial, et fédéral auquel la nation québécoise est toujours soumise, voire d'une tactique dilatoire.

Une Constituante classique, réunissant le spectre le plus large possible de la société civile québécoise, incluant les minorités linguistiques, ethniques, et religieuses, aurait pour mandat de rédiger un projet de constitution pour un État québécois indépendant dans les huit à dix mois. Extraordinairement rassembleur et tout sauf divisif, porteur d'espoir et potentiellement emballant, un tel exercice serait l'un des moments forts de l'histoire du Québec. Plutôt qu'avec les actuelles divisions transnationales quant à l'opportunité d'un projet de Constitution (pour près d'un demi-milliard de citoyens) d'une Union européenne qui commence, au reste, à souffrir de promiscuité, il faudrait plutôt voir un parallèle avec les grands gestes fondateurs de nations (1776) ou même avec le Congrès de l'Europe (1948).

L'exercice (comme tout gambit) comporte des risques. Ottawa cherchera le sabotage, mais elle le cherchera qu'importe la stratégie choisie ; aussi bien, auquel cas, la laisser venir sur le terrain québécois. Il est plus facile de tricher en téléguidant Patrimoine Canada et des agences véreuses qu'en essayant d'infléchir au grand jour une Assemblée constituante du Québec. Jacques Parizeau se méfie des lourdeurs du processus de rédaction d'une constitution, mais sa proposition d'un référendum sur une constitution provisoire nous apparaît bancaire : elle donne une prise inespérée à l'adversaire (souvenons-nous comment le Bloc Québécois avait taillé en pièces le projet « provisoire » qu'était Charlottetown).

La rédaction d'une constitution est de toute façon incontournable. De plus, l'élaboration par le peuple Québécois réuni en Assemblée constituante des bases légales du futur 36<sup>e</sup> État des Amériques (la Constitution d'un Québec indépendant) ferait, d'un point de vue stratégique, d'une pierre deux coups :

- a) elle permettrait d'offrir un véritable choix à l'électeur lors d'une consultation sur le pays ;
- b) elle retournerait contre elle les coups de matraque d'Ottawa de 1982 et de 1997.

La consultation sur le pays de 2008, du coup, ne comprendrait pas une question se répondant par un OUI ou par un NON, mais porterait bel et bien sur le choix entre l'une des deux Constitutions devant s'appliquer au territoire québécois, pour lequel existe toujours – en théorie – un vide constitutionnel : celle élaborée par l'Assemblée constituante du Québec, dite de 2008, ou (en toute logique, car il n'y en a pas d'autre) celle s'appliquant déjà *de facto*<sup>14</sup> au territoire québécois, dite de 1982, en l'état. L'exercice serait non plus un référendum mais bien un plébiscite, c'est à dire (étymologiquement) une *décision prise par le peuple* ; et (légalement) un geste par lequel le peuple *fait un choix* à caractère contraignant.<sup>15</sup>

En outre, cette approche du plébiscite, du « choix », est beaucoup moins de l'ordre de « l'astuce » et de « l'enfermement » que pouvaient l'être les couleuvres associationnistes de 1980 et de 1995. On n'enfermerait infiniment moins, en 2008, un fédéraliste ambivalent dans l'option « 1982 » que l'on a enfermé les indépendantistes, deux fois, dans le choix du partenariat. Ces exercices n'en ont pas moins été reconnus

légitimes par le seul fait qu'Ottawa y a participé. Les indépendantistes ont dû deux fois s'accommoder d'options alambiquées, de supposés « OUI » ne reflétant pas forcément leur idéal. En revanche, les fédéralistes ambivalents et autres supposés autonomistes n'auront de choix plus « déchirant », en 2008, que d'endosser une constitution canadienne dont ils s'accommodent pourtant assez bien depuis déjà 22 ans. Au reste, il n'en existe pas d'autre : la constitution de leur Canada rêvé n'existe pas davantage que celui-ci. Existerait-elle qu'ils pourraient tenir le pari de la proposer lors d'un exercice démocratique subséquent. Les référendums aux options pour ainsi dire interchangeables et pour l'essentiel imaginées (un Québec souverain confédéré dans le Canada ; un Québec fédéré avec davantage de pouvoirs dans le Canada) ont fait long feu. En offrant un choix concret entre deux pôles clairement définis (le deuxième coup du gambit), l'approche stratégique du plébiscite a l'immense avantage de définir non seulement ce que le nouveau « OUI » veut vraiment dire, mais aussi le « NON » : le Canada de 1982, tel quel. Ainsi, l'odieuse réponse légale du ROC au référendum de 1980, soit l'isolement du Québec alors en position de faiblesse, se retournerait enfin contre lui.

Il est impératif que le gouvernement central ne puisse plus faire passer un « NON » pour un « OUI » au Canada renouvelé. Le camp de « 1982 » devra tout simplement défendre le vrai statu quo, le passé de sa Constitution. Et si ce camp gagne, c'est que les Québécois, en définitive, ne méritaient pas la liberté. Les termes d'une telle défaite (effectivement signer, une fois pour toutes, 1982) auraient au moins un mérite : celui d'éviter au mouvement indépendantiste québécois le pathos d'un donquichottisme qui n'est pas sans le guetter.

Cette approche, outre le fait qu'elle rend plus concrète l'indépendance<sup>16</sup>, corrigerait la carence offensive observée en 1980 et 1995 : une Constitution québécoise – qui par ailleurs aborde forcément des éléments clefs tels la proposition d'une Union douanière avec le Canada et la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes inhérente à celle-ci – est tout sauf un document défensif. Elle met l'accent sur les gains réels apportés par l'indépendance, et non ce qui sera préservé suite à celle-ci. En clair, le camp indépendantiste pourra enfin clairement dire, en campagne, « *voici où je vais, qui m'aime me suive* », plutôt que le désespérant « *n'ayez pas peur, rien ne changera vraiment* ».

Cette approche stratégique, et le choix qu'elle proposera *in fine* est aussi d'une irréfutable « clarté »<sup>17</sup>, non seulement pour le Canada, mais aussi pour la communauté internationale. Car malgré le « geste de souveraineté » qu'est la convocation d'une constituante, il est clair qu'aucun processus de reconnaissance internationale de l'indépendance de l'État québécois ne saurait être amorcé avant la victoire de l'option « 2008 » lors d'un plébiscite. Il faut au moins reconnaître un réel potentiel tactique à la loi C-20 : elle oblige le Canada à négocier la sécession d'un de ses États fédérés, en cas de volonté « claire » exprimée par celui-ci. Ce n'est pas rien. Suite à une victoire de l'option « 2008 », une immense pression sera par conséquent mise sur Ottawa, par les capitales étrangères, pour procéder, *conformément à ses propres lois*, au divorce à l'amiable. Ainsi, on retourne non seulement l'arme légale de 1982, mais aussi l'arme légale de 1997, contre le régime qui les a conçues.

## Conclusion

À la suite de son fameux « *coup de boutoir* » préparé de longue date mais exécuté en juillet 1967, Charles de Gaulle avait répondu à Maurice Couve de Murville, qui s'inquiétait des conséquences de celui-ci, que l'on verrait les résultats de son action dans quarante ans.

Juillet 2007 marquera le quarantième anniversaire du « *Québec libre !* ». L'an 2008 marquera le 400e anniversaire de la fondation de Québec. À cette occasion, Québec sera l'hôte du Sommet de la Francophonie. Il serait indigne d'avoir à accueillir un tiers des États membres de l'ONU dans une capitale provinciale prise en otage par Ottawa, comme en 1986, comme lors du Sommet des Amériques d'avril 2001.

En outre, le 13 septembre 2009 marquera les 250 années passées depuis la Conquête. On pourrait difficilement imaginer meilleur timing : 2007, victoire électorale des forces indépendantistes ; 2008, adoption par plébiscite de la nouvelle Constitution ; 2009, cérémonie diplomatique au cours de laquelle le chef d'État du 36e État des Amériques reprend possession de la Citadelle de Québec, pour l'instant, toujours la résidence d'été de la représentante de la Reine d'Angleterre au Canada.

Le temps est venu. □

- 
- 1 Avec des slogans électoraux comme *54'40 or Fight* (allusion au parallèle) le candidat à la présidence Polk, sous l'Union, ne faisait rien pour dissiper l'ambiguïté. La situation s'est envenimée avec le soutien britannique aux Sudistes durant la Guerre de Sécession (1860-65).
  - 2 Le Canada n'a pas déclaré la guerre à l'Allemagne en 1914 et a pourtant perdu 70 000 hommes ; son premier réel geste de souveraineté n'est fait qu'en 1919, alors qu'il signe le Traité de Versailles.

- 3 PEYREFITTE, Alain, *De Gaulle et le Québec*, Montréal : Stanké, p. 45.
- 4 Cette relation directe à la couronne britannique donne, encore aujourd'hui, à l'État québécois et à son réseau diplomatique, de précieuses entrées au sein de l'exécutif des monarchies européennes.
- 5 Dans un épisode moins connu, Charles de Gaulle, en septembre 1967, envoie Alain Peyrefitte en mission spéciale au Québec. Le 13 courant, il signifie à Daniel Johnson, seul à seul, la volonté française d'instaurer avec le Québec des relations d'État à État, avec des sommets bisannuels, « devant conduire », selon la lettre du 8 courant de De Gaulle à Johnson, « à un Québec disposant de lui-même à tous égards ». Daniel Johnson, pris d'un malaise, refusera même d'en entendre parler. De Gaulle sera vivement déçu par son manque de sens de l'État (il le qualifiera de « petit bonhomme »). in PEYREFITTE, Alain, *op cit*, p. 99.
- 6 Ce qui est de surcroît absurde ; outre le fait que le quart de la masse monétaire canadienne appartienne d'office au Québécois, un pays peut utiliser librement une devise étrangère (c'est le cas du dollar US, notamment, davantage en circulation dans le monde qu'aux É.-U. même).
- 7 Alors que l'on reproche à Jacques Parizeau son discours du 30 octobre 1995, le gouvernement central, quant à lui, se taisait et le mettait en application.
- 8 La défense « Chuck Guité » selon laquelle le Canada était « en guerre », dans le cadre de l'enquête sur le scandale dit « des commandites », n'a d'ailleurs rien de loufoque, au contraire.
- 9 Les remontrances de l'ex-secrétaire général de la Francophonie, Boutros Boutros-Ghali, à Jean Chrétien illustrent parfaitement le propos : « [ Si vous laissez faire ça, il y aura 500 États dans le monde ] ». in VASTEL, M. L'Actualité : Montréal, 15 novembre 2003.
- 10 Comme lors des référendums d'adhésion à l'Union européenne, ou le camp du « NON » a clairement voulu dire, *de jure* comme *de facto*, le statu quo, et non pas des OUI à des France, des Norvège, ou des Irlande revues et améliorées.
- 11 Le précédent, en l'espèce, était l'Acte d'Union imposé à l'Irlande (1801).
- 12 Tout comme ils « oublient » avec la même déconcertante facilité que Bobby Clarke a dû intentionnellement casser la cheville de Valeri Kharlamov, un des gestes les plus disgracieux de l'histoire moderne du sport, pour vaincre l'URSS lors de la fameuse « série du siècle » (1972).
- 13 LAPLANTE, R. *Revoir le cadre stratégique, L'Action nationale*, janvier 2004 ; PARIZEAU, J. *Un changement de stratégie au PQ*, La Presse, 16 août 2004.
- 14 Et aussi *de jure* dans la mesure où le supposé « rapatriement » de 1982 s'est fait par une loi britannique et non canadienne.
- 15 La *Loi sur la consultation populaire* n'aurait pas besoin d'être amendée.
- 16 François Legault, à qui on peut reprocher bien des choses sauf celle de manquer de bon sens, rappelle à juste titre qu'on ne fait pas construire une maison avant d'avoir vu la maquette.
- 17 On pourrait difficilement concevoir geste plus limpide et démocratique que de demander à X s'il veut A ou B. Si X veut C, reste toujours le geste politique de l'abstention. Il n'y avait pas davantage d'option « peut-être » en 1980 ou en 1995 (alors qu'elle reflétait pourtant le sentiment de bien des électeurs).

## LA SAISON DE LA SINCÉRITÉ

« Je ne chercherai pas  
à nuire au vote de confiance  
de Bernard ».

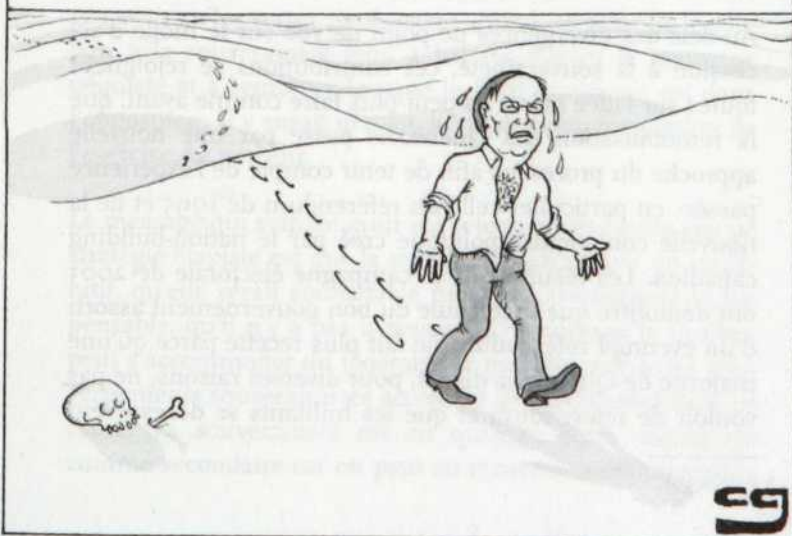
— Pauline Marois  
s'adressant au caucus  
des députés péquistes  
du 26 octobre 2004.

(La Presse, 29 octobre 2004)

« Je ne comprends pas  
qu'on pense que je n'appuie pas  
Bernard Landry ».

— François Legault  
s'adressant aux militants  
péquistes de Québec réunis  
dans un bar, le 20 octobre 2004.

(La Presse, 24 octobre 2004)



Denis Monière\*

## GOUVERNER AVEC LA SOUVERAINETÉ EN TÊTE : POUR UN QUÉBEC PROSPÈRE, SOLIDAIRE ET RÉPUBLICAIN

La « Saisons des idées » lancée par le chef du Parti québécois a réussi à susciter la controverse et à remettre la question nationale à l'ordre du jour politique. Jusqu'à présent, le débat a surtout porté sur le processus d'accession à la souveraineté puisque c'est la raison d'être du Parti québécois. Les réflexions de Robert Laplante, de Jacques Parizeau, de Jean-François Lisée, de Daniel Turp et des autres ont abordé le problème du positionnement stratégique du Parti québécois pour la prochaine campagne électorale et proposé diverses solutions pour relancer le mouvement souverainiste.

Au-delà des divergences de point de vue sur le mode d'accession à la souveraineté, ces contributions se rejoignent toutes sur l'idée qu'on ne peut plus faire comme avant, que la remobilisation des Québécois passe par une nouvelle approche du processus afin de tenir compte de l'expérience passée, en particulier celle du référendum de 1995 et de la nouvelle conjoncture politique créée par le nation-building canadien. Les résultats de la campagne électorale de 2003 ont démontré que la formule du bon gouvernement assorti d'un éventuel référendum ne fait plus recette parce qu'une majorité de Québécois disent, pour diverses raisons, ne pas vouloir de référendum et que les militants se désespèrent

---

\* Politologue.

d'attendre les conditions gagnantes pour l'organisation d'un prochain référendum. La stratégie étapiste est récusée parce qu'elle laisse l'initiative à l'adversaire canadien et place les souverainistes en mode réactif.

Je ne veux pas discuter ici des mérites et des inconvénients de toutes les options proposées pour renouveler le discours souverainiste, mais je chercherai plutôt à synthétiser les points de vue en partant d'une problématique qui a paradoxalement été marginalisée dans tout ce débat : *comment convaincre les Québécois de faire la souveraineté ?*

Quelque soit la modalité d'accession choisie, élection référendaire, assemblée constituante, référendum de ratification, dans tous les cas de figure, il faudra qu'un jour ou l'autre une majorité de Québécois soit convaincue que le changement de statut politique est une nécessité. Et pour l'instant ce n'est pas le cas, les soutiens à la souveraineté sont fluctuants non seulement dans leur nombre mais aussi dans leur intensité. Contrairement à ce que prévoit la stratégie du bon gouvernement, le passage au pouvoir ne semble pas avoir eu les vertus persuasives attendues puisque le soutien à la souveraineté tend à baisser durant la gouverne péquiste et à remonter lorsque le Parti québécois est dans l'opposition. Il y aurait une loi du rendement décroissant de l'exercice du pouvoir.

Le message qui semble avoir été retenu après trente ans de stratégie étapiste est que la souveraineté n'est pas un impératif, qu'elle serait souhaitable mais pas absolument indispensable, qu'il n'y a pas urgence, qu'en somme le Québec peut s'accommoder du fédéralisme puisque même les gouvernements souverainistes acceptent de fonctionner dans ce cadre. La souveraineté est en quelque sorte considérée comme secondaire car on peut en remettre indéfiniment la

réalisation. Une idée qui n'a pas de conséquence pratique s'étiole et perd son attrait. Il faut donc réfléchir aux moyens de renforcer les convictions des souverainistes et d'amener les non-souverainistes à le devenir. Il faut évaluer les forces et les faiblesses du discours souverainiste.

### **Comment faire progresser l'adhésion au projet souverainiste ?**

Dans le passé, les ressorts qui ont le plus contribué à structurer l'appui à la souveraineté furent la domination historique des anglophones, la discrimination linguistique dont les francophones étaient victimes, le sentiment d'aliénation engendré par l'inéquité des politiques fédérales envers le Québec, l'intransigeance des élites canadiennes envers les demandes traditionnelles du Québec et le blocage constitutionnel qui en a résulté. Cette combinaison de facteurs a contribué à affaiblir le sentiment d'appartenance au Canada et produit un appui fortement majoritaire à la souveraineté après l'échec du lac Meech. L'érosion du sentiment d'appartenance au Canada fut amplifiée par le nationalisme d'affirmation qui s'est développé dans les années soixante avec la construction de l'État québécois qui a transformé les conditions de vie des Québécois, le modèle de développement québécois ayant réussi à placer le Québec au 10<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE pour le PIB/hab. La politique de francisation, les innovations institutionnelles qui ont favorisé la reconquête de l'économie, le développement d'une politique sociale progressiste ont stimulé la fierté des Québécois et enraciné leur appartenance au Québec. La construction de l'identité québécoise était simultanément relayée et amplifiée par les facteurs de socialisation qu'étaient les universitaires, les intellectuels, les écrivains et les artistes. Tous ces changements ont été le fruit de l'affirmation d'un projet collectif

et de la volonté plus ou moins forte selon les gouvernements au pouvoir de maîtriser les outils de la gouverne politique et de les mettre au service du développement collectif.

Dans ce contexte, le Parti québécois adopta une stratégie fondée sur une logique linéaire ou sur une prémisse magique : plus le Québec se développerait, plus il se moderniserait, plus la nécessité de la souveraineté serait forte. La combinaison de la compétence gestionnaire démontrée par les développements de la société québécoise, la maturité politique acquise à travers la résolution des crises, le passage des générations donnant plus de poids aux cohortes socialisées par le Québec moderne devait faire évoluer l'opinion publique vers une conclusion logique : un Québec souverain représentait la solution la plus rationnelle pour sortir des entraves imposées par le fédéralisme. Il suffisait d'attendre que le temps fasse son œuvre et que le fruit soit mûr. En attendant le référendum libérateur, il s'agissait d'utiliser les compétences provinciales pour défendre au mieux les intérêts du Québec. On faisait comme si la collaboration loyale à l'intérieur du système politique canadien ne contribuait pas à le renforcer. Le principe de l'association ou du partenariat éventuel entre le Québec et le Canada justifiait cette approche, mais en occultait aussi les effets pervers. Pas étonnant dès lors que le conte de fées ne se soit pas réalisé et que les Québécois soient demeurés ambivalents quant à leur avenir politique.

Le scénario du cheminement inéluctable avait oublié que l'acteur canadien n'était pas inerte dans le processus et qu'il pouvait utiliser les ressources de l'État fédéral pour combattre le projet souverainiste et convaincre les Québécois de rester Canadiens. Le gouvernement canadien a combattu activement la construction de l'identité québécoise en inves-

tissant massivement (soit près de 500 millions \$) dans la promotion de l'identité canadienne, en multipliant les obstacles juridiques à l'accession à la souveraineté, en utilisant son pouvoir de dépenser pour s'ingérer dans les compétences provinciales et en affaiblissant financièrement les provinces par sa gestion des fonds publics. Le gouvernement canadien impose de plus en plus sa légitimité en affirmant sa souveraineté au détriment de celle des provinces. Il se présente comme le principal responsable du bien commun et infériorise les gouvernements provinciaux qui doivent se soumettre à ses choix. Cette stratégie vise à solidifier l'identité canadienne et à affaiblir l'identité québécoise qui peut difficilement se développer dans ce contexte de subordination de l'État québécois. Les dénonciations verbales des ingérences fédérales ne suffisent plus à mobiliser les Québécois comme l'a montré l'épisode du bill C 20.

Les identités politiques sont aussi influencées par des facteurs externes comme le contexte idéologique mondial caractérisé par la fin de la bipolarité et la libéralisation des économies. Cette forte identification à l'État québécois concomitante de la montée du souverainisme a atteint son apogée dans les années quatre-vingt-dix et fut par la suite érodée par les discours néo-libéraux qui tentent de délégitimer l'interventionnisme étatique pour laisser la voie libre aux forces du marché. Le discours dominant prône le désengagement de l'État et remet en cause sa légitimité comme régulateur de la société.

Enfin dans cette rétrospective, il faut introduire le rôle des médias qui diffusent l'idéologie néo-libérale et contribuent à la dévalorisation de la classe politique en dépréciant quotidiennement les services publics, les partis politiques et les acteurs politiques. Cette crise de la représentation politique

est lourde de conséquence pour le mouvement souverainiste car comment convaincre les Québécois de la pertinence et de l'utilité de réaliser un changement de statut politique si les citoyens croient que le politique n'est plus le lieu où se prennent les décisions concernant l'avenir individuel et collectif. Autrement dit, si les pouvoirs de l'État sont en déclin pourquoi s'acharner à vouloir accroître ceux du Québec. Cette dynamique co-structurante de l'interaction entre le rôle de l'État et la légitimité de la revendication de souveraineté a été bien assimilée par les adversaires de la souveraineté qui font tout pour déplacer le centre de gravité de la société québécoise de la sphère politique vers la société civile. Paradoxalement, le discours sur la désuétude de la souveraineté n'a d'application qu'au Québec et n'est pas transposé à l'échelle canadienne comme si la souveraineté du Canada échappait à cette supposée logique inhérente à la mondialisation. Cette restriction mentale est bien révélatrice de l'opération idéologique en cours visant à discréditer la volonté de changement politique. Plus la société sera atomisée, plus le cadre de l'action sera individualisé, moins il y aura de solidarité effective et de conscience collective et moins le projet de souveraineté sera mobilisateur.

Il ne faut pas s'étonner dans un tel contexte « d'inconscience collective » que les raisons qui poussaient les Québécois à devenir souverainistes soient moins persuasives et qu'on s'indigne moins des ingérences du gouvernement fédéral dans les champs de compétences du Québec, qu'on soit moins préoccupé par l'avenir de la langue française et qu'on juge la souveraineté moins nécessaire ou même désuète puisqu'on croit de moins en moins que l'action collective peut servir le bien commun. Le discours néo-libéral occulte les relations de pouvoir et tente de désamorcer la contestation tant sur le plan de la question sociale que de la question

nationale en dévalorisant les formes d'action collective que ce soit celle de l'État au niveau de la société globale ou celle des syndicats et des organisations populaires qui luttent sur les plan sectoriel. L'individualisation des processus sociaux crée un climat d'incertitude et de précarité qui oblige l'individu à concentrer son attention sur sa situation immédiate ce qui anémie ou réduit d'autant les croyances et les espérances en l'avenir. Le projet de souveraineté qui nécessite un engagement collectif est directement menacé par cette idéologie.

### **L'indispensable cohérence politique**

Quel positionnement politique adopter dans un tel contexte pour contrecarrer l'influence délétère de cette logique et réaliser la souveraineté ? Il est certes devenu indispensable de repenser la pédagogie de la souveraineté mais en tenant compte de certaines règles qui gouvernent les choix politiques.

Tous s'entendent pour reconnaître que la première condition pour réaliser la souveraineté est la prise du pouvoir par le Parti québécois à la prochaine élection. Cet objectif peut être atteint avec un appui minoritaire de 40 à 45 % des Québécois. Pour atteindre cet objectif le Parti québécois doit faire le plein de l'électorat souverainiste en adoptant un discours de renforcement des raisons de la souveraineté. À cet égard, il faut rappeler que la confiance à l'endroit d'un parti se construit sur la base de la continuité et de la fermeté de ses positions idéologiques. Les virages idéologiques, les tergiversations sur les modalités de réalisation de la souveraineté ont toujours été coûteux sur le plan électoral pour le Parti québécois. Chaque fois que le Parti québécois a voulu diluer son option ou la mettre en veilleuse, il a connu une désaffection de sa base et a subi l'échec électoral.

La deuxième condition de la réussite électorale est la mobilisation des militants et ceux-ci ne s'engageront à fond que si les dirigeants souverainistes se montrent déterminés à prendre tous les moyens pour atteindre l'objectif. À cet égard, la promesse d'un référendum même avec un échéancier précis est insuffisante car elle ne répond pas à la crainte d'un nouvel échec ou d'une intervention extérieure. De même l'exercice de politique fiction que constituerait la présentation du budget de l'an un n'aurait qu'un effet médiatique temporaire et incertain. La lassitude et le découragement politique s'alimentent au sentiment de se battre pour rien parce qu'on ne fait pas ce qu'il faut pour gagner la bataille des esprits. Autrement dit, les militants n'acceptent plus de se battre à armes inégales et veulent que leurs efforts et leurs votes aient **des effets politiques significatifs**. D'où le refus de reproduire la logique de la gouverne provinciale et du bon gouvernement.

La preuve est faite que le Parti québécois peut gouverner avec compétence et efficacité un État provincial, mais cette bonne gestion ne change strictement rien aux relations de pouvoir entre le Québec et le Canada. Le Québec peut bien offrir les politiques sociales les plus avancées en Amérique du nord ou encore disposer d'institutions démocratiques irréprochables, cela ne suffit pas à susciter l'appui d'une forte majorité de Québécois à la création d'un État souverain. Plus les souverainistes acceptent de gérer provincialement le Québec, plus ils renforcent l'idée que la souveraineté n'est pas nécessaire. En conséquence, il devient contreproductif de ménager la chèvre et le chou. Il n'est plus possible de dissocier le vote pour le Parti québécois du vote pour la souveraineté et pour l'exercice du pouvoir en vue de la souveraineté. On peut certes envisager une autre option comme la mise en veilleuse de l'option pour un autre mandat, mais ce posi-

tionnement enlèverait toute crédibilité au projet souverainiste et son effet démotivant minerait toute chance de remporter cette élection. Pour sortir de ce dilemme émoullent, je propose une approche volontariste du discours souverainiste qui intègre trois modules qui se renforcent mutuellement.

### **La vertu de la clarté : la souveraineté au cœur de l'élection**

Qu'implique un vote pour la souveraineté dans le cadre d'une élection ? Cela signifie qu'une fois élu, le Parti québécois gouvernera avec la souveraineté en tête, que les choix gouvernementaux pourront servir à préparer l'accession à la souveraineté. Le Parti québécois au pouvoir ne réalisera pas nécessairement la souveraineté durant le prochain mandat, mais il se servira du pouvoir pour faire progresser l'appui à son projet d'émancipation politique. Autrement dit, il prendra les moyens de son ambition pour le Québec et se gardera une marge de manœuvre stratégique.

C'est dans l'ensemble de son programme d'action, c'est-à-dire dans son projet de société que le contenu de la souveraineté doit s'incarner et non pas seulement dans la définition des modalités d'accession à la souveraineté. La prochaine élection ne sera pas référendaire, elle ne décidera pas du statut politique du Québec, mais elle donnera le mandat au Parti québécois d'agir conformément à son objectif premier. Elle ne fera ni plus ni moins que ce que les élections fédérales ou provinciales font lorsqu'un parti fédéraliste prend le pouvoir. Gouverner avec la souveraineté en tête est tout aussi légitime que gouverner avec la promotion du fédéralisme canadien en tête. En ciblant la souveraineté comme enjeu de la prochaine élection, le discours péquiste revalorisera l'exercice du pouvoir politique et replacera le rôle de l'État au cœur du débat politique. C'est déjà une façon de faire la pédagogie.

gie de la souveraineté. Gouverner souverainement implique que la question du qui décide de ce qui est bon pour les Québécois, de qui a le pouvoir sur notre développement collectif, sera au centre de l'actualité politique et qu'il y aura en permanence un processus de dévoilement des relations de pouvoir dans le cadre de la fédération canadienne puisque chaque décision importante sera prise en fonction de l'intérêt national québécois.

Un gouvernement agit au nom de la société, en fonction d'une définition de ce qu'il estime être le bien commun ou l'intérêt national, mais il ne gouverne pas pour toute la société. Tout choix politique avantage certains et en désavantage d'autres. En définissant ses valeurs et ses objectifs dans son programme et dans ses discours électoraux, un parti permet à l'électeur de faire un choix en toute connaissance de cause et si l'électeur n'est pas satisfait de l'action gouvernementale soit parce que le parti gouvernemental n'a pas respecté les engagements initiaux, soit parce qu'il a favorisé une minorité de citoyens au détriment de la majorité, il a la possibilité de retirer sa confiance au parti gouvernemental à la prochaine élection. Ce qui est démocratique pour le gouvernement canadien ou pour un gouvernement québécois fédéraliste, l'est aussi pour un gouvernement souverainiste qui est élu comme les autres pour appliquer son programme d'action. L'électeur saura qu'en votant pour le Parti québécois, il vote pour un parti qui agira de façon conséquente pour atteindre son objectif premier. Il conservera toujours la possibilité de sanctionner l'action gouvernementale et deux fois plutôt qu'une : soit à l'occasion d'un référendum qui mettra simultanément en jeu le statut politique du Québec et l'équipe gouvernementale qui s'engagera à démissionner dans le cas d'un vote de rejet de l'option

souverainiste, soit si un tel référendum n'avait pas lieu à l'occasion de la prochaine élection.

Gouverner souverainement signifie que le Parti québécois doit cibler un nombre d'objectifs limités à valeur exemplaire qu'il s'engage à réaliser s'il est élu et qui traduiront en politiques concrètes les valeurs de son projet de société. Il doit offrir à l'électeur des projets ambitieux qu'il s'engage à réaliser même si ceux-ci sont en dehors des compétences dites provinciales. Il démontrera ainsi ce qu'un gouvernement social-démocrate pourrait faire dans le cadre d'un véritable État national. Le programme de l'action gouvernementale devra ainsi relier la question nationale et la question sociale et montrer concrètement aux Québécois ce que l'État du Québec pourrait faire pour améliorer leurs conditions de vie s'il était souverain. Cette nouvelle conception de l'action gouvernementale susciterait forcément des réactions négatives, des dénis de juridiction qui illustreraient concrètement les limites imposées par le cadre fédéral aux aspirations et aux besoins des Québécois. Les conflits de pouvoirs feraient ainsi la pédagogie de la souveraineté, ce qui s'est produit au début de la révolution tranquille où s'est précisément développé le projet de souveraineté. La conscience collective se forge dans les rapports de force de sorte que la contestation active de l'ordre constitutionnel canadien devrait renforcer l'appartenance au Québec. Par des actions sociales ambitieuses le Parti québécois pourrait renforcer son enracinement dans les milieux populaires et combattre la désaffection envers la politique.

## **Le cheminement vers la souveraineté par une assemblée constituante**

Gouverner avec la souveraineté en tête signifie qu'en plus de la gestion courante des politiques publiques, le gouvernement souverainiste doit mettre en œuvre un plan d'action préparant la souveraineté. Un ministère de la transition devrait être créé pour réaliser toutes les études préparatoires et définir les cadres financiers et juridiques de la transition politique.

Le cheminement vers la souveraineté doit prévoir une période de sensibilisation de l'opinion publique car les expériences passées ont montré qu'il pouvait être hasardeux de limiter à une trentaine de jours le débat sur le choix d'un pays. Il est illusoire de penser construire un pays sur une campagne de communication même en disposant des meilleurs experts. Il faut une volonté populaire forte pour effectuer un changement de système politique et les impressions positives engendrées par une campagne électorale ou référendaire sont par définition fugaces et versatiles. Pour entraîner une conviction durable, il faut au préalable impliquer les citoyens dans la définition de l'architecture institutionnelle du Québec souverain en instituant une nouvelle structure de participation qui prendrait la forme d'une assemblée constituante élue au suffrage universel, l'élection des constituants au suffrage universel leur donnant la légitimité de définir les grandes orientations institutionnelles du nouveau pays. Afin de favoriser la plus large représentation possible des options, tout en préservant l'efficacité des délibérations, la loi devrait prévoir l'élection de deux constituants par circonscription électorale, obligatoirement un homme et une femme par circonscription. L'élection des

250 constituants devrait être administrée par le Directeur général des élections.

Ainsi, créée par une loi de l'Assemblée nationale, cette assemblée constituante aura un statut légal et décisionnel. Elle pourra agir en quelque sorte comme une deuxième Chambre élue et avoir un pouvoir codécisionnel avec celui de l'Assemblée nationale. Le mandat de l'Assemblée constituante serait limité à deux ans. L'adoption de la constitution se ferait successivement par les deux chambres : d'abord par l'Assemblée constituante et ensuite par l'Assemblée nationale.

Ce parcours offre plusieurs avantages. Il met la volonté populaire au centre du processus de changement politique. Il redonne au Québec l'initiative dans le dossier constitutionnel. Il permet aux trois partis représentés à l'Assemblée nationale de faire valoir leur point de vue, sans nuire au travail parlementaire. Il élargit le débat à des intervenants qui n'ont pas de préoccupations électorales et qui auront une plus grande liberté d'expression. Le processus constituant offre aussi l'avantage de s'étaler dans le temps et d'être moins déchirant qu'un référendum. Il permet d'élargir le champ de la réflexion à des questions plus complexes que celles posées dans un référendum, comme, par exemple, la réforme du mode de scrutin ou la nature des institutions représentatives. Il a surtout le grand avantage de stimuler la participation et la délibération à la base, en donnant la parole aux citoyens, ce qui ne se produit ni dans les campagnes électorales ni dans les référendums où la parole publique est monopolisée par les dirigeants des partis.

Sur le plan stratégique, le travail de l'Assemblée constituante permettra de contrôler l'ordre du jour politique, de capter l'attention de l'opinion publique et de marginaliser l'influence ou l'ingérence du gouvernement canadien. Elle assurerait

une diffusion extensive des débats en organisant des séances dans toutes les régions du Québec ou encore en organisant des assemblées consultatives dans chacune des circonscriptions électorales.

La convocation d'une assemblée constituante serait un exercice d'autodétermination, car nous pourrions dire collectivement ce que nous voulons être, quelles sont les valeurs qui fondent l'être ensemble québécois et quelles sont les institutions qu'il nous faut pour assurer notre destin politique. Il s'agirait d'un geste de souveraineté car l'élaboration d'une constitution par une assemblée mandatée par les citoyens est l'essence même de l'exercice de la souveraineté. Les Québécois sauraient ainsi à quoi s'en tenir quant aux restrictions qu'impose le cadre fédéral et aux possibilités qu'offre la souveraineté. Ils auraient aussi une vision claire du cadre institutionnel qui régirait le nouveau pays et des diverses modalités du transfert de souveraineté.

### **Les Québécois toujours maîtres de leur avenir.**

En fin de parcours, il devrait enfin y avoir un référendum de ratification qui porterait sur le nouveau statut politique du Québec. La question devrait être la plus simple possible : Voulez-vous que le Québec devienne un État souverain ? Si une majorité de Québécois disaient oui à la souveraineté, celle-ci serait immédiatement proclamée et la constitution deviendrait effective. Si les Québécois disent non, le gouvernement souverainiste démissionne dans les trois mois qui suivent et il y a de nouvelles élections.

On peut faire trois types d'objections à cette approche intégrée et cumulative des moyens de promotion de la souveraineté.

- 1- C'est trop risqué. Gouverner souverainement implique une situation de tension et d'affrontement avec l'État fédéral qui pourrait prendre des mesures de rétorsions pour contrecarrer les législations non constitutionnelles. Si le champ d'action choisi répond à des besoins prioritaires et correspond à des attentes populaires, l'État canadien devra calculer les coûts politiques de ses interventions car il sera piégé : plus le gouvernement fédéral privera les Québécois de ressources et d'avantages, plus il renforcera la nécessité de la souveraineté aux yeux de l'opinion publique. C'est lui qui sera sur la défensive. Duplessis avait bien compris cette logique et n'a pas craint de forcer le jeu pour rapatrier une partie du pouvoir de taxation.
- 2- C'est trop compliqué. Comme il s'agit d'un processus continu étalé dans le temps, cette démarche peut être perçue comme moins simple et directe qu'un référendum. La complexité n'est qu'apparente et tient essentiellement à la mise en place d'une assemblée constituante. L'idée que le temps est venu pour le Québec de se doter d'une constitution et de revoir l'architecture institutionnelle fait son chemin dans l'opinion publique et plusieurs partis penchent vers cette solution. Prévoir à l'avance dans quel cadre politique et juridique fonctionnera le Québec de demain pourrait être présenté comme une mesure de sagesse. Au minimum, cette constitution pourra renforcer l'identité québécoise en s'inspirant du modèle républicain.
- 3- C'est trop divisif. On peut craindre que le débat sur le cadre institutionnel créera des dissensions sur des enjeux secondaires par rapport à l'objectif principal et que le

contenu de la constitution pousse des Québécois à refuser la souveraineté. Même si cela était vrai il serait plus rationnel de faire ce débat avant l'accession à la souveraineté plutôt qu'après où il y aura bien d'autres enjeux primordiaux à régler. Comme cette constituante élargira la représentation nationale, toutes les tendances de la société seront représentées. Si les convictions des souverainistes sont renforcées, ils feront la part des choses et comprendront qu'on peut réviser une constitution plus facilement que le statut d'État souverain.

Dans l'ensemble, je pense que ce positionnement déterminé et pro actif en faveur de la souveraineté offre plus d'avantages que d'inconvénients. Il clarifie la démarche du Parti québécois en recentrant le débat politique et l'enjeu électoral sur le projet souverainiste et en intégrant fortement la dimension nationale et la dimension sociale ce qui aura un effet mobilisateur sur l'engagement des militants et sur l'opinion publique. Il suscitera le ralliement des souverainistes déçus, il permettra d'endiguer d'éventuelles fuites de l'électorat souverainiste soit vers l'ADQ, soit vers de nouveaux partis de gauche. Il suscitera une participation intense d'abord à la campagne électorale et ensuite au processus d'élaboration de la constitution. Il maximisera les chances d'accroître le soutien à la souveraineté tout en laissant une marge de manœuvre au gouvernement pour choisir le moment de déclencher le référendum ou pour le reporter si des circonstances imprévues se manifestaient. □



# Vous vous sentirez bien conseillé.

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup> mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup> peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

#### Vous trouverez :

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



**OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup>**

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 288-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

[www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)

## DOSSIER

### PATRIMOINE RELIGIEUX : ENJEUX ET BESOINS

#### Dossier

#### PATRIMOINE RELIGIEUX : ENJEUX ET BESOINS

Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir

- *Lucia Ferretti* 72

Les ensembles religieux dans l'espace urbain

- *Louise Letocha* 87

Pour mieux gérer l'avenir des lieux de culte

- *Louise Mercier* 92

L'écomusée de l'Au-delà et le patrimoine funéraire

- *Alain Tremblay* 98

« Sauvons notre église » : quelques exemples de prise en main

- *Manon Leroux* 123

Les vestiges de notre passé, modernisons-les !

- *Marie-Lyne David* 134

Diversité religieuse et lieux de culte au Québec

- *Marc-Henri Vidal* 140

Genèse d'un secteur pastoral. Le nouveau visage de cinq paroisses rurales dans le Bas-St-Laurent

- *Claude Pigeon* 152

#### Lire

Les essais 178

Livres reçus 197

Courrier des lecteurs 198

Index des auteurs 2004 200

Index de nos annonceurs 215

**PRÉSERVATION ET MISE EN  
VALEUR DU PATRIMOINE  
RELIGIEUX : LE  
GOUVERNEMENT CHAREST  
N'A PAS LE MANDAT DE  
COMPROMETTRE L'AVENIR**

En juin dernier, le gouvernement Charest a annoncé qu'il ne donnera pas un sou en 2004-2005 au programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, un programme relevant du ministère de la Culture et des Communications et géré par la Fondation du patrimoine religieux du Québec. L'année dernière, par ailleurs, à peine 6,4 des 11,4 millions promis ont été versés<sup>2</sup>. Rappelons qu'entre 1995 et 2003, soit entre la mise sur pied de ce programme et la prise du pouvoir par les Libéraux, la contribution gouvernementale moyenne s'était élevée plutôt à une vingtaine de millions de dollars chaque année<sup>3</sup>. La ministre Line Beauchamp a justifié la décision de son gouvernement en faisant valoir qu'« un temps de réflexion s'impose » avant de poursuivre dans la voie de la sauvegarde de notre patrimoine religieux<sup>4</sup>. Sans doute, l'évaluation de tout programme gouvernemental est-elle justifiée après un certain nombre d'années. Cependant, dans un contexte où le gouvernement se tourne vers les PPP (Partenariats public/privé) chaque fois qu'il en a l'occasion, une telle annonce est inquiétante. En effet, couper les fonds au programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* risque de briser les ailes à un mouvement de mobilisation collective encore fragile, mais qui a pourtant conduit à des

---

\* Historienne, Université du Québec à Trois-Rivières<sup>1</sup>.

réalisations exceptionnelles depuis bientôt dix ans. En effet, non seulement plusieurs édifices culturels de toutes confessions, œuvres d'art et pièces d'archives ont-ils été préservés et mis en valeur grâce au programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, mais en plus, les Québécois se sont découvert une nouvelle fierté et un nouvel engagement à l'égard de ce patrimoine lié tout ensemble à leur foi, à leur inscription dans l'histoire et à des développements économiques pour l'avenir. Nous ne pouvons pas laisser faire cela.

### **Un diagnostic unanime, malheureusement remis en question**

Plusieurs trésors architecturaux, artistiques et documentaires de notre patrimoine religieux ont été détruits à partir des années 1960. Qu'on pense seulement à la remarquable cathédrale Saint-Jacques, à Montréal, démolie pour faire place à l'UQAM ; à tant de petits temples protestants abandonnés, en milieu rural ; ou aux archives de si nombreuses paroisses anciennes, un peu partout au Québec, jetées pour faire de la place ou parce que l'église a fermé ses portes.

Malgré tout, toutes confessions confondues, le Québec compte encore mille sept cents lieux de culte érigés entre le Régime français et la fin de la Seconde Guerre mondiale, auxquels il faut ajouter, pour ces trois siècles, presque autant de monastères, presbytères et autres édifices à vocation religieuse, pour un total d'environ trois mille édifices ; six cents églises, temples, synagogues et mosquées ont par ailleurs été construits au cours des soixante dernières années<sup>5</sup>. Et on ne parle pas ici des archives documentaires et photographiques, des collections d'objets d'art sacré, ni des cimetières.

Tout ce patrimoine légué par nos ancêtres, qui est le fruit de leur foi, de leurs valeurs identitaires les plus profondes et de

leurs investissements collectifs sur des générations, repose aujourd'hui entre les mains de communautés croyantes et de congrégations religieuses de plus en plus réduites et vieillissantes, à la ville comme à la campagne. Celles-ci consacrent pas moins de deux cent cinquante millions de dollars, chaque année, à sa gestion et à son entretien régulier, une somme considérable qui témoigne éloquemment de l'attachement qu'elles ressentent pour notre héritage culturel collectif<sup>6</sup>. Une telle situation est anormale. Non seulement parce que, même en oubliant ce qu'il faudrait investir pour mettre en valeur ce patrimoine et le revitaliser, il manque encore cinquante millions chaque année pour simplement effectuer les travaux d'urgence et de rattrapage qui s'imposeraient aux bâtiments. Mais surtout, parce que la sauvegarde de ce patrimoine, qui est le plus ancien, le plus lié à nos représentations collectives traditionnelles du monde, le mieux réparti sur le territoire et sans doute l'un des plus marquants de notre présence dans l'histoire, ne devrait pas continuer d'être assumée seulement par les fabriques, congrégations, consistoires et autres groupes institutionnalisés de croyants, bien qu'ils en soient, souvent en notre nom d'ailleurs, les propriétaires légaux : cet héritage culturel, qui constitue une grande partie de notre patrimoine identitaire, il doit être de notre responsabilité collective. Après trois décennies d'indifférence, la société québécoise s'est d'ailleurs reconnue cette responsabilité collective au milieu des années 1990 : la mise sur pied de la Fondation du patrimoine religieux du Québec, en 1995, et les travaux qu'elle a réalisés depuis découlent directement de cette prise de conscience tardive et fragile, certes, mais réelle des Québécois.

Mais que la sauvegarde d'un patrimoine identitaire soit de responsabilité collective et, entre autres, de la responsabilité de l'État, voilà ce à quoi ne veut pas souscrire le gouvernement Charest, lui qui s'emploie au contraire sans relâche, depuis son élection, à démembrer cet autre élément essentiel de notre patrimoine identitaire qu'est justement l'État québécois.

### **La Fondation du patrimoine religieux du Québec et ses réalisations depuis 1995**

Plusieurs pays aux prises avec ce défi de conserver un patrimoine religieux historique dans un contexte de baisse de la pratique traditionnelle ont mis au point des solutions en accord avec leur culture de gestion. En France, par exemple, où l'État intervient depuis la Révolution de 1789 pour acquérir, protéger, restaurer, classer et mettre en valeur le patrimoine, considéré comme un bien collectif, les lieux de culte bâtis avant 1905 sont de propriété publique ; la République assume l'entretien des cathédrales tandis qu'aux communes revient celui des lieux de cultes locaux<sup>7</sup>. En Angleterre, autre exemple, l'Église anglicane et l'État financent conjointement des *Trusts*, organismes qui prennent possession des lieux de culte excédentaires. Chez nous, où les biens religieux patrimoniaux appartiennent pratiquement tous à des personnes légales privées<sup>8</sup> et où il est de tradition de décider en concertation, la Fondation du patrimoine religieux du Québec constitue certainement un modèle unique au monde.

Dans tous les documents qu'elle publie, notamment ses *Rapports annuels*, cette Fondation se présente elle-même ainsi : corporation sans but lucratif, à caractère multiconfessionnel et qui œuvre à l'échelle du Québec. Regroupant les

représentants désignés par les autorités religieuses des propriétaires de biens mobiliers, œuvres d'art et édifices patrimoniaux des diverses traditions religieuses et de toutes les régions du Québec, la Fondation a pour mission d'aider ces propriétaires à assurer la conservation et la mise en valeur de leurs biens patrimoniaux par la restauration et l'entretien préventif. Elle agit en partenariat et en collaboration étroite avec les collectivités locales et les propriétaires d'une part, et d'autre part avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Son action est décentralisée. En effet, dès le début, la Fondation a demandé à toutes les régions de se doter de tables de concertation auxquelles collaborent des représentants des traditions et communautés religieuses ainsi que ceux du Ministère. C'est aux tables régionales que se prennent les décisions sur les projets de restauration soumis pour cette région en fonction des enveloppes budgétaires disponibles, et ce sont elles qui assurent le suivi des projets acceptés. Par exemple, c'est la table régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui a agréé le projet de protection de la façade de l'église Saint-Michel à Yamaska, ou celui de réfection de la maçonnerie du sanctuaire historique de Notre-Dame-du-Cap, à Cap-de-la-Madeleine, en 2003, plutôt que tel ou tel autre. De même, chaque tradition ou communauté religieuse établit les priorités pour son propre ensemble de bâtiments : ainsi, l'Église anglicane a pu décider, en 2001, de soutenir la restauration de petits temples érigés en Gaspésie, en Beauce et sur la Côte-Nord, par exemple, malgré le peu de fidèles de cette confession encore présents dans ces régions. En 2004, un des projets financés concerne un lieu de culte sikh, dans le quartier montréalais de Pointe-Saint-Charles. Dans tous les cas, l'aide que la Fondation accorde l'est aux biens religieux patrimoniaux, et non à une religion ou à une Église.

Le programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* a constitué jusqu'à maintenant le principal moyen d'action de la Fondation. Ce programme fixe des conditions bien précises aux promoteurs des projets soumis. N'y sont admissibles que les trois mille lieux de culte officiels et autres édifices à vocation religieuse construits avant 1945 et utilisés à ces fins depuis plus de cinquante ans, ainsi que le mobilier et les œuvres d'art d'intérêt patrimonial qu'ils renferment. En outre, la participation financière du ministère de la Culture et des Communications ne peut s'élever à plus de 85 % du total des dépenses admissibles sur l'ensemble des projets autorisés, le milieu devant fournir la différence, en sus de ce qui est déjà consenti pour l'entretien régulier.

L'expérience était inédite, il a fallu apprivoiser le programme. Il a fallu apprendre à travailler ensemble aux tables régionales : les confessions y étant représentées selon le nombre de bâtiments patrimoniaux qu'elles possèdent dans chaque région, on a assisté à l'occasion à certains jeux de pouvoir entre elles, mais aussi entre les divers pôles des régions, ou entre les experts et les politiques. De même, il a fallu se donner des critères de sélection : avant de financer la restauration d'un clocher, par exemple, s'être assuré que les fondations de l'église soient elles-mêmes assez solides pour ne pas compromettre à brève échéance toutes les réparations ; ou éviter d'engloutir toute la subvention annuelle allouée à une région dans la réparation d'un seul édifice particulièrement endommagé. Il a fallu aussi se donner des balises inattaquables : sur ce point, depuis sa création, la Fondation a fait siens les principes de conservation et de restauration reconnus à l'échelle internationale par le Conseil international des monuments et sites (ICOMOS). Enfin et surtout, la pratique de quelques années a convaincu la

Fondation qu'elle devait se doter d'un outil objectif et complet pour déterminer la valeur patrimoniale des immeubles, biens mobiliers et œuvres d'art en vue de prendre des décisions aussi éclairées que possible. Les inventaires de biens patrimoniaux n'existant pas pour toutes les régions, et ceux dont elle disposait étant notablement incomplets, la Fondation annonçait donc dès septembre 2001 son intention de procéder à un inventaire général des lieux de culte construits avant 1975<sup>9</sup>.

Après neuf ans d'activité, les résultats du programme sont probants : entre 1995 et 2004, le gouvernement du Québec a investi près de cent trente-cinq millions de dollars dans ce programme, complétés par une participation du milieu évaluée à quarante-cinq millions de dollars (c'est-à-dire non pas 15 % mais bien 25 % de la contribution totale)<sup>10</sup>. Ces sommes ont permis de restaurer, partiellement ou complètement, près de huit cents édifices (lieux de culte, couvents, monastères, orgues et vitraux<sup>11</sup>) et plus de deux cents œuvres d'art et biens mobiliers, tels que murs d'enceinte et calvaires de cimetières, chapelles de procession, tableaux, sculptures et ornements liturgiques. Les coûts d'administration du Programme ne dépassent pas 2 % du total, car la Fondation est presque entièrement constituée de bénévoles, y compris parmi les membres qui siègent aux tables régionales.

Les retombées de cette mise en valeur dépassent de beaucoup les sommes précitées. Environ deux mille cinq cents emplois directs et indirects ont été créés, dans toutes les régions, grâce aux investissements du programme, ce qui a entraîné, entre autres, des entrées fiscales non négligeables pour le gouvernement. Ces emplois concernent beaucoup la construction, certes, mais pas seulement. En effet, nombre de métiers anciens, tels que tailleurs de pierre ou peintres à

fresque par exemple, retrouvent une nouvelle jeunesse, et ceux qui les pratiquent développent une expertise hautement exportable par la suite. Les édifices ainsi restaurés se trouvent protégés contre les incendies, ce qui leur assure une durabilité accrue. La contribution financière exceptionnelle des communautés locales aux travaux de restauration engendre par ailleurs chez elles non seulement un resserrement de la vie sociale, mais aussi une nouvelle fierté à l'égard de ce patrimoine religieux restauré, sis bien souvent au cœur même du quartier ou du village, et qui compte pour tant dans la beauté du paysage bâti. La présence des lieux de culte patrimoniaux s'est ainsi accrue dans l'offre touristique des régions du Québec, répondant enfin à la demande déjà ancienne de l'industrie<sup>12</sup>. Bref, identité et économie marchent de pair pour contribuer à revitaliser bien des régions, et même le centre-ville de Montréal.

Par ailleurs, grâce à des contributions spéciales du Fonds Jeunesse Québec et, dans une moindre mesure, du ministère de la Culture et des Communications, la Fondation du patrimoine religieux du Québec a pu embaucher, en 2003 et de nouveau en 2004, une quarantaine de jeunes diplômés en architecture, en urbanisme, en histoire de l'art et en histoire, pour faire effectuer cet *Inventaire des lieux de culte du Québec* annoncé dès 2001. Outre l'expérience inestimable que ces jeunes experts acquièrent ainsi, la première phase a permis de visiter et de répertorier plus de deux mille sept cents lieux de culte construits avant 1975 (et donc pas tous admissibles au programme de *Soutien à la restauration*), de compiler sur eux des informations historiques et architecturales et de les photographier. Toutes les fiches sont désormais disponibles sur le site web de la Fondation, ce qui est encore une manière de rendre à l'ensemble de la société

québécoise le fruit des travaux de la Fondation. La seconde phase vise quant à elles spécifiquement la documentation et l'évaluation des mille sept cents églises, temples et autres édifices réservés au culte public érigés avant 1945, dans le but d'en établir une hiérarchisation régionale et nationale à cinq niveaux : valeur incontournable, exceptionnelle, supérieure, moyenne, ou peu signifiante. Cette évaluation et cette hiérarchisation patrimoniale s'effectuent sur la base des trois critères que sont d'une part la valeur historique et symbolique de chacun des lieux de culte, elle-même établie en fonction de l'ancienneté du bâtiment et de son potentiel historique ou commémoratif, de sa valeur d'art et d'architecture extérieure et enfin de sa valeur d'art et d'architecture intérieure, ces deux critères tenant compte de la place occupée par l'édifice dans la production courante, la renommée de son concepteur, la qualité de la construction et celle du mobilier liturgique<sup>13</sup>. Parmi les objectifs de tout ce travail, effectué dans toutes les régions, il y a celui d'orienter le financement des travaux à venir spécifiquement vers les édifices jugés de plus grande valeur patrimoniale en vertu des critères objectifs qui viennent d'être énoncés ; mais aussi celui de faire connaître aux communautés locales de tout le Québec la valeur réelle de leur patrimoine, et de les sensibiliser à la nécessité d'investir personnellement dans ce patrimoine ; et, enfin, celui d'outiller davantage les congrégations, fabriques, diocèses, consistoires et autres propriétaires de biens religieux dans les décisions de conservation et de restauration qu'elles sont conduites à prendre de plus en plus souvent.

En plus d'administrer le programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, la Fondation cherche à susciter l'intérêt et la réflexion sur les questions reliées à son

mandat. Elle a participé notamment à l'organisation de quelques colloques sur l'avenir des églises dans certaines régions du Québec, produit un guide de conservation et d'entretien du patrimoine mobilier religieux, réalisé une vidéo sur la restauration de ce patrimoine, contribué à la rédaction de quelques cahiers souvenirs, financé un projet de conservation de la mémoire orale des Augustines de la Miséricorde de Jésus à Québec, ainsi qu'une étude sur le patrimoine religieux et les métropoles. Dans nombre de ces activités, la Fondation s'est associée à d'autres groupes actifs dans la protection du patrimoine. En 2005, elle organisera une conférence internationale sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine religieux, à Montréal, en collaboration avec le Conseil international des monuments et sites, l'ICOMOS<sup>14</sup>.

### **Les défis**

Tarir le financement de la Fondation, comme le gouvernement actuel a décidé de le faire, ne contribuera pas à la solution des multiples défis que la société québécoise a encore à relever quand il s'agit de son patrimoine religieux.

Le plus évident d'entre eux, c'est que les groupes institutionnalisés de croyants qui ont été jusqu'à maintenant, en notre nom collectif, les gardiens traditionnels de ce patrimoine peuvent de moins en moins continuer à en prendre soin, et se voient bien souvent forcés de passer la main à de nouveaux utilisateurs. Or, cette opération comporte de nombreux risques.

Sans doute, nul ne conteste que le Québec dispose globalement de trop de lieux de culte et autres édifices à vocation religieuse pour ses besoins actuels. Que les bâtiments de

valeur patrimoniale faible ou nulle soient vendus, on ne saurait s'en offusquer. Qu'ils soient transformés en condos ou en bureaux pose cependant le problème de l'appropriation privée, sans usage public, d'immeubles qui tous, même les monastères et les couvents, ont été érigés grâce à des offrandes, des corvées, voire des subventions gouvernementales consenties précisément parce qu'ils allaient servir, au moins en partie, de lieux pour tous. On doit donc encourager plutôt les réaménagements qui assurent la préservation d'un usage public ou communautaire, comme c'est le cas lorsque des bureaux du gouvernement du Québec, de groupes communautaires ou des municipalités continuent de s'installer dans d'anciens presbytères ou d'anciennes écoles ; ou que des bibliothèques publiques, l'École de cirque ou toute autre initiative culturelle ou éducative trouvent un nouvel asile dans les lieux de prière en surnombre ; ou encore lorsque, dans tel ou tel village, la nouvelle salle multifonctionnelle municipale partage désormais la nef avec le culte, une dimension vitale de tous ces édifices pour les communautés croyantes qui continuent de les utiliser.

Cependant, tous les édifices de valeur patrimoniale supérieure, exceptionnelle et incontournable devraient continuer de bénéficier du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux*. Il faut protéger à tout prix les joyaux qui nous restent, tout comme il faut éviter absolument que des trésors artistiques, documentaires et archivistiques deviennent des biens privés sans usage public et a fortiori qu'ils quittent le Québec. Encore en 2004, l'église *Erskine and American*, à Montréal, qui contient la plus importante collection de vitraux Tiffany au monde, est passée à un cheveu d'être vendue à des promoteurs privés et transformée en condos, car le Musée des Beaux-Arts de Montréal à qui les

fidèles désiraient la vendre, ne recevait pas des gouvernements l'argent pour l'acheter<sup>15</sup>. Il faut que l'État, et particulièrement l'État québécois, subisse avec suffisamment de force nos pressions collectives pour qu'il ne soit pas tenté de se désengager de sa responsabilité envers la sauvegarde du patrimoine religieux. Sur ce point, les PPP sont loin d'être la solution. Là où il aurait fallu que les gouvernements investissent 1,6 million de dollars pour acheter l'église *Erskine and American*, et dépensent douze millions supplémentaires pour l'aménager en fonction des projets du Musée des Beaux-Arts, il en dépenseront finalement vingt sur vingt ans pour ne même pas jouir de la propriété des vitraux, si le plan préparé par la compagnie montréalaise L.M Sauvé Limitée, qui veut s'impliquer dans le projet, est finalement agréé<sup>16</sup>. C'est cette même compagnie qui, dans le cadre d'un autre PPP, s'apprête à démolir les établissements commerciaux qui masquent la façade de l'église Saint James, rue Sainte-Catherine à Montréal.

Le gouvernement Charest n'a pas le mandat de briser l'élan donné depuis une dizaine d'années à la préservation et à la restauration de notre patrimoine religieux, pas plus qu'il n'a celui de réserver les fonds publics à enrichir des entrepreneurs en construction qui ont flairé dans le patrimoine religieux un nouveau secteur à profits. Il n'a pas le mandat de court-circuiter l'expertise et les outils que s'est patiemment donnés la Fondation, pour décider au contraire des projets de restauration à soutenir sur la base de ce qui pourrait bien être à l'occasion le simple rendement politique. La ministre Line Beauchamp a beau s'écrier que son gouvernement continuera de financer la restauration du patrimoine religieux, la solution des PPP qu'elle semble privilégier n'en est une ni sous le rapport financier, ni sous le rapport de la sen-

sibilisation des Québécois au soutien de leur patrimoine identitaire religieux, ni enfin sous celui de l'équité entre les régions. Les deux chantiers de la *Erskine and American* et de l'église Saint James font la preuve qu'il en coûte moins cher de financer la Fondation que de financer des PPP ; or, tout cet argent public investi en surplus pour permettre à des entreprises privées de faire des profits à long terme, ne le sera pas pour sauver tel calvaire de cimetière de village, restaurer tel tableau de maître, attirer l'attention sur telle chapelle desservant les autochtones, ou soutenir tout autre projet qui n'intéressera jamais le secteur privé. Ce qu'il faut, au contraire, c'est consolider le financement de la Fondation en y accroissant les subventions gouvernementales d'une part, et en consentant par ailleurs des crédits d'impôts substantiels aux particuliers qui y investissent.

### **Conclusion**

La Fondation du patrimoine religieux du Québec est l'une des belles expériences réalisées au Québec depuis longtemps. Sa structure de fonctionnement, qui fait appel à des bénévoles pour qui ce patrimoine est important, et la contribution financière qu'il suppose des communautés élargies ont conduit à une sensibilisation du public et à un nouvel intérêt pour le patrimoine religieux. La preuve est faite, depuis une dizaine d'années, que lorsque l'État participe à une action positive et s'engage financièrement de manière suffisante, les résultats s'ensuivent. Cependant, tout ce travail reste à consolider. Car dix ans sont trop peu pour venir à bout d'une manière définitive de notre culture d'indifférence envers le patrimoine, qui est malheureusement trop bien ancrée, et qui pourrait encore nous conduire à accepter que des trésors patrimoniaux soient détruits ou cédés à des promoteurs intéressés à

un nouveau secteur de profits. Par ailleurs, le modèle de la Fondation pourrait avec succès être appliqué à d'autres secteurs du patrimoine, tels que des usines, des écoles ou des maisons anciennes, ce qui contribuerait à terme non seulement à sauver plusieurs édifices à grande valeur historique et patrimoniale et à rehausser la valeur de nos paysages bâtis, mais surtout à consolider notre identité culturelle et nationale elle-même toujours à restaurer. □

---

1 Je remercie mes collègues Paul-Louis Martin et Jean Roy, historiens et professeurs à l'UQTR, de leurs remarques sur une première version de cet article. Tous deux sont impliqués comme experts dans les travaux de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Paul-Louis Martin siège depuis 1996 à la Table régionale du Bas-Saint-Laurent. Depuis 2004, Jean Roy fait partie pour sa part du comité qui, à partir de *l'Inventaire des lieux de culte du Québec* dressé par la Fondation, est chargé de l'évaluation patrimoniale et de la hiérarchisation de ceux-ci pour la région Mauricie-Centre-du-Québec.

- 2 Stéphane Baillargeon, « Québec élimine les subventions au patrimoine religieux », *Le Devoir*, 8 juin 2004, p. A1.
- 3 Fondation du patrimoine religieux du Québec (FPRQ), *Bilan de l'intervention 1995-2001. Programme de Soutien à la restauration du patrimoine religieux*, Québec, Culture et Communications, 2001, p. 30 ; Idem, *Rapport annuel 2003-2004*, p.8.
- 4 Line Beauchamp, « La restauration du patrimoine religieux. Un temps de réflexion s'impose », *Le Devoir*, 21 juin 2004, p. A7.
- 5 Ulysse Bergeron, « Quand l'union religieuse fait la force », *Le Devoir*, 10 avril 2004, p. G6 ; Claude Bergeron, *L'architecture des églises au Québec, 1940-1985*, Québec, P.U.L., 1987, 383 p.
- 6 FPRQ, *Bilan de l'intervention 1995-2001, op. cit.*, p. 7.
- 7 Marie-Anne Sire, *La France du Patrimoine. Les choix de la mémoire*, Paris, Gallimard, « Découvertes », 1996, 144 p.
- 8 Hormis les congrégations religieuses, ces personnes légales privées sont en fait le plus souvent l'émanation de collectivités. C'est le cas des fabriques, par exemple. Voilà pourquoi on ne peut en général absolument pas assimiler les propriétaires de biens religieux aux propriétaires privés d'autres types de biens.
- 9 FPRQ, *Bilan de l'intervention, 1995-2001, op. cit.*, p. 60. Cet inventaire n'était pas complété au moment où la Vérificatrice générale du Québec a rédigé son *Rapport annuel pour 2002-2003*. C'est ainsi qu'elle a pu écrire (tome 1, chapitre 2) que la Fondation ne disposait ni d'un tel inventaire, ni d'une étude ayant hiérarchisé les biens religieux en fonction de leur valeur patrimoniale. La ministre Beauchamp a été trop heureuse de sauter sur cet argument et sur quelques autres émis pourtant avec beaucoup de prudence dans le même *Rapport*, pour parler des « remarques accablantes » qu'on y trouve sur la Fondation et justifier ainsi la coupure totale des subventions de Québec au programme de *Soutien à la restauration du patrimoine religieux* pour 2004-2005. Voir Line Beauchamp, « La restauration du patrimoine religieux. Un temps de réflexion s'impose », *Le Devoir*, 21 juin 2004, p. A7.
- 10 FPRQ, *Rapport annuel 2003-2004*, p. 8.
- 11 Les orgues et les vitraux sont considérés comme des immeubles par le programme.
- 12 Office des Congrès et du tourisme du Grand Montréal, *Étude sur le potentiel touristique du patrimoine religieux montréalais*, présentée au ministère de la Culture et des Communications, rapport final, 1995, 83 f.
- 13 Anick Bouchard-Vézina, Euchariste Morin et Stéphane Pineault, *Revue générale des évaluations patrimoniales et de la hiérarchisation régionale pour la région du Bas-Saint-Laurent*, Rapport remis à la table régionale du Bas-Saint-Laurent, septembre 2004, dact., 8 p. + annexes.
- 14 FPRQ, *Rapport annuel 2002-2003, et 2003-2004*.
- 15 Stéphane Baillargeon, « Fermeture de l'église Erskine and American », *Le Devoir*, 29 juin 2004, p. B10.
- 16 Stéphane Baillargeon, « L'espoir renaît d'intégrer l'église Erskine and American au Musée des beaux-arts », *Le Devoir*, 25 octobre 2004, p. A1.

## LES ENSEMBLES RELIGIEUX DANS L'ESPACE URBAIN

Dans ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, les mouvances que nous observons dans nos sociétés, que ce soient les changements de valeurs, la transgression des frontières politiques, les phénomènes démographiques et économiques et la médiatisation, nous obligent à une révision de nos perceptions de notre propre environnement.

La question dite du « patrimoine religieux » n'y est pas étrangère dans le contexte d'une mutation des valeurs. Nous assistons, en effet, à des mouvements concurrents sur un plan social alors que notre société s'était fortement laïcisée, depuis 25 ans. Le côtoiement avec d'autres confessions religieuses s'est intensifié au cours de la dernière décennie. Les manifestations sont plus perceptibles dans le cadre d'une ville comme Montréal. Ville cosmopolite, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, Montréal présente, donc, un environnement urbain qui diffère des autres municipalités du Québec et de la plupart des villes au Canada. Cette réalité socio-culturelle s'est traduite dans la forme urbaine et dans sa configuration qui s'est précisée depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de même que, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Les lieux de culte qui englobent l'église, l'ensemble conventuel et les cimetières représentent pour

---

\* Présidente du Conseil du patrimoine de Montréal.

Montréal une occupation au sol d'une dimension assez impressionnante et dont le calcul de ces superficies n'est pas encore établi. Nous viendrons plus précisément au cimetière dans l'environnement dans la ville plus loin dans cet entretien.

L'inventaire des églises représente 600 bâtiments, les ensembles conventuels (105), les cimetières – des espaces plus considérables en superficie, ils sont du nombre de 12 environ sur le territoire de Montréal. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges a lui seul couvre 138,7 hectares, ce qui donne une représentation d'une échelle avec laquelle nous pouvons envisager l'espace occupé sur le territoire de Montréal par ces différentes propriétés.

### **Les caractéristiques physiques**

Il n'est pas étonnant que les grandes propriétés institutionnelles et les lieux de culte fassent l'objet d'une page complète du volume 2 du Plan d'urbanisme futur de la ville. Cependant, la préoccupation urbanistique semble porter surtout sur la conversion des usages de ces lieux que sur leur place dans la configuration de la ville. Or, nous insistons sur le fait que par leur superficie, leur implantation au sol et leurs bâtiments, les sites religieux présentent des caractéristiques sur le plan de l'aménagement et de l'architecture qui participent à la constitution du tissu urbain de Montréal.

Notre participation à l'opération d'évaluation du patrimoine religieux, ces derniers mois, nous a amenés à une prise de conscience plus aiguë encore de l'envergure de ce phénomène dans l'environnement montréalais.

Il faut, cependant, dégager en quoi et comment les nécropoles contribuent à caractériser notre environnement urbain et à le singulariser.

### **Les spécificités du cimetière**

Le terme de nécropole, déjà, nous engage à établir une comparaison avec la ville, par son étymologie, et tend à décrire son caractère monumental. En effet, le cimetière est une entité composite qui comprend un aménagement paysager, des architectures, des ouvrages sculpturaux. Il est parfois comparé au jardin dans sa composition végétale et architecturale. Nous avons nous-mêmes référer à la charte de Florence (UNESCO, 1982) lorsque nous cherchions à décrire les particularités du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Tout en reconnaissant l'exclusivité du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, nous pouvons, toutefois, admettre que depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le cimetière est en général un ensemble qui relève d'un aménagement paysager et d'une implantation architecturale parfois très modeste (Repos Saint-François d'Assise) et d'une distribution ordonnée des ouvrages sculpturaux funéraires ou commémoratifs dont la valeur esthétique peut être très diversifiée et inégale.

Lors de l'élaboration du mémoire sur le Plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le printemps dernier, nous avons conservé autant d'espace dans le texte à la topographie du lieu, aux espèces arboricoles et florales qu'à l'architecture et aux ouvrages sculpturaux et funéraires, ce qui explique bien la nature composite et complexe que représente le cimetière dans la ville. Cette entité particulière du cimetière rend difficile son appréhension, compte tenu de la symbolique qui lui est rattachée et l'émotivité qu'il peut faire surgir lorsque nous fréquentons ce lieu. Le débat qui a été

tenu autour de la typologie du cimetière, amorcé par Pierre-Richard Bisson, en 1999, dans le tome I du plan directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges fait état de la « dualité » du concept d'aménagement paysager pour un cimetière. Nonobstant la géomorphologie singulière du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le cimetière dans la ville est un ensemble paysager dont l'ordonnance relève, à la fois, d'un agencement paysager, structuré par une disposition de stèles et d'édicules de formes et de tailles variées. Toutefois, la perception d'ensemble qui domine fait prédominer la nature paysagée sur l'édification architecturale. Cette ambivalence du lieu fut, d'ailleurs, confirmée à la fois par la reconnaissance fédérale et provinciale. Il a fallu user de deux définitions d'arrondissement dans le cadre de la Loi sur les biens culturels pour parvenir à cerner le caractère de l'entité du cimetière. Le caractère duel influe sur la façon de le traiter d'un point de vue urbanistique. Il a fallu attendre 1987 et la création du site du patrimoine du mont Royal pour que l'on considère les deux cimetières Mont Royal et Notre-Dame-des-Neiges dans la continuité du parc du mont Royal, valorisant par ce geste l'espace vert et paysagé. Par contre, certains s'objectent à l'idée d'associer le cimetière à un parc voyant dans cette attitude une profanation du lieu déjà sacralisé par la confession religieuse et une atteinte à la fonction du cimetière urbain. Le futur plan d'urbanisme de Montréal n'inclut pas les cimetières sur son territoire parmi la cartographie des espaces verts. Nous constatons alors que les cimetières demeurent des zones protégées pour leur usage religieux, que ce sont en quelque sorte des enclaves qui pourtant contribuent à une écologie de l'environnement de Montréal sans être reconnus pour cet apport. Ils sont aussi des lieux de recueillement pour le citoyen qui peut échapper à la turbulence et au brouhaha de la ville. Certains offrent un aspect

plus pittoresque, d'autres noms incitatifs à la méditation sont plus monotones dans leur organisation. Au confluent des idées sur la ville et son urbanité, le cimetière ressort comme un havre oublié et dont on redécouvre les caractéristiques. Nul doute que le cimetière occupe des parcelles imposantes dans le territoire de la ville et que nous aurons à réfléchir sur l'approche à développer en regard de sa singularité. La reconnaissance écologique ne devrait pas s'accompagner d'une négation de son usage culturel, ni qu'il demeure une halte dans notre urbanité trop bétonnée. □

Louise Mercier\*

## POUR MIEUX GÉRER L'AVENIR DES LIEUX DE CULTE

Le sort du patrimoine religieux est préoccupant. Les changements profonds des pratiques religieuses imposent de nouvelles réalités : les paroisses fusionnent, les lieux de culte sont désaffectés, les communautés ne peuvent investir les sommes nécessaires à l'entretien de ces bâtiments. Pourtant, ceux-ci jouent un rôle structurant dans l'organisation de l'espace public de nos villes et villages. Ils possèdent bien souvent des qualités architecturales indéniables et représentent l'expression d'un grand pan de notre culture. Pour ces raisons, l'État, les citoyens, les municipalités et les organismes patrimoniaux luttent aujourd'hui pour leur pérennité.

### Une expérience mise à profit

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) est un organisme à but non lucratif qui veille depuis près de 30 ans à la protection et la sauvegarde du patrimoine bâti et des paysages humanisés au Québec. Au fil des ans, le Conseil des monuments et sites du Québec a été interpellé à plusieurs reprises par les citoyens et par les groupes locaux de protection du patrimoine pour se prononcer sur la sauvegarde d'églises, de couvent, d'ensembles religieux.

---

\* Présidente, Conseil des monuments et sites du Québec.

Ces nombreux cas touchant le patrimoine religieux et son avenir ont été portés à l'attention des experts de l'organisme, membres des comités aviseurs de que sont les comités Avis et prises de position. Assez rapidement, il est apparu important d'entreprendre une réflexion majeure qui permette d'établir une série de principes qui guideraient la gestion de l'avenir des lieux de culte.

### **Une nouvelle vocation compatible avec la nature du bâtiment**

Plusieurs questions se posent en effet. Qu'advient-il des lieux de culte une fois qu'ils ne sont plus utilisés à des fins religieuses ? Une nouvelle vocation est-elle possible ? Cette nouvelle vocation peut-elle être compatible avec la nature du lieu, son insertion dans la trame urbaine, la taille de l'édifice, son organisation spatiale, sa typologie architecturale ? Ces facteurs entrent tous en ligne de compte dans l'examen du potentiel de recyclage de tels bâtiments.

Force est de constater qu'à l'heure actuelle, le débat se fait très souvent sous pression au moment de la vente de la propriété. Il suscite alors des émotions qui ne sont pas propices à une prise de décision réfléchie. Le Conseil des monuments et sites du Québec estime donc qu'il est primordial de demeurer proactif et objectif dans la prise de décision vis-à-vis des vocations futures et de la mise en valeur de ce patrimoine. Dans chacun des cas, on doit s'assurer que les caractères propres aux lieux de culte sont compatibles avec les fonctions qu'on veut leur attribuer. Il faut donc établir un délai raisonnable entre le moment où la propriété devient disponible et la prise de décision concernant son avenir et un comité d'experts doit être impliqué étroitement dans la prise de décision.

Changer la vocation des édifices spécialisés est complexe. La conservation d'un bâtiment patrimonial spécialisé, surtout s'il est de grande taille, exige que la nouvelle vocation soit appropriée et que les transformations effectuées pour adapter l'édifice soient compatibles avec son caractère architectural et son environnement.

### Quelques exemples

Le potentiel de recyclage approprié pour les lieux de culte n'est pas infini. De belles réalisations des dernières années font toutefois l'éloquente démonstration que la prise en compte au moment de la transformation du bâtiment religieux de sa nature même et de son sens pour la collectivité permet de le garder vivant et significatif. Beaux exemples de réussites : l'église anglicane *The Ascension* à Montréal (Mile-End) et l'église St. Matthew à Québec (Saint-Jean-Baptiste) devenues succursales de la bibliothèque municipale.

Par leur vocation appropriée et la réalisation soignée de leur recyclage, ces deux églises s'inscrivent toujours de façon significative dans le paysage urbain.

La transformation réussie de l'église Saint-Esprit en école de cirque constitue aussi un des projets de recyclage réfléchis. Les concepteurs du projet ont misé sur le respect et la mise à profit des caractéristiques architecturales de l'église Saint-Esprit (Limoilou, Québec), sur la poursuite de la vocation publique de l'édifice et sur l'adéquation des espaces pour le nouvel usage. Les espaces se prêtant bien au déploiement des aires de pratique des arts du cirque, peu d'interventions architecturales sont clairement apparentes en bout de ligne. La nouvelle vocation s'affirme tout en étant respectueuse du décor.

Les Mérites d'architecture de la Ville de Québec, décernés à l'automne 2004, ont fait la part belle à ce projet de recyclage. L'École de cirque de Québec se mérite en effet le prix de la catégorie recyclage, le prix spécial du jury et le prix du public. Le jury a souligné le fait que l'usage de remplacement « s'adapte remarquablement bien au volume de la nef, ce qui lui a permis de pas l'altérer et d'en conserver ses composantes », soulignant au passage la finesse de la nouvelle signalisation et l'apparence extérieure respectée. Le prix spécial du jury est venu quant à lui souligner le caractère exemplaire du projet de recyclage « qui doit inspirer », selon le jury, « l'ensemble des intervenants concernés par la conservation du patrimoine religieux au Québec. » Quant à la population, qui avait été invitée à s'exprimer et voter pour la réalisation architecturale qui a marqué avec le plus de bonheur le paysage urbain de Québec, son choix s'est porté sur l'École de cirque de Québec.

Dans ces trois cas cités, l'organisation spatiale organique du bâtiment religieux a été maintenue et les interventions restent réversibles

En contrepartie, la transformation en immeuble résidentiel des églises demeure un choix inapproprié. Des églises recyclées de cette façon, telle que l'église Notre-Dame-de-la-Paix à Québec, en font l'éloquente démonstration. Dans tous ces cas, l'intérieur du bâtiment religieux est complètement altéré et les caractères essentiels de l'édifice ne sont pas respectés. La vocation résidentielle n'est pas compatible avec la nature du lieu.

## **Encadrer les projets d'intervention**

L'adoption de mécanismes particuliers d'encadrement pour chaque bâtiment public qui contribue à la structuration du domaine collectif, principalement pour les lieux de culte voués à une autre vocation, s'avère nécessaire selon le Conseil des monuments et sites du Québec. Un tel processus d'intervention est d'autant plus justifié que l'action porte sur un édifice public ou implique l'utilisation de fonds publics.

Pour tout projet d'intervention, il faut donc établir, avec un comité d'experts, le potentiel de recyclage en regard du tissu urbain et d'une vocation compatible avec les caractères spécifiques du bâtiment. D'où la nécessité d'établir un délai raisonnable entre le moment où la propriété devient disponible et la prise de décision concernant l'avenir d'un lieu de culte désaffecté. Pendant ce délai, il faut réaliser une étude patrimoniale et une étude du potentiel de recyclage de la propriété, tant des édifices que du terrain dans lequel ils s'inscrivent.

Le comité d'experts devrait être mandaté pour assurer le suivi du projet, de la définition des objectifs jusqu'à sa réalisation. Dans tous les cas de figure, l'expertise du milieu et les études d'impact du projet sur la qualité générale du milieu, l'espace public et les paysages urbains doivent être mis à profit.

## **Une vision élargie du patrimoine bâti**

Bien que le patrimoine religieux constitue à lui seul un témoignage essentiel de notre évolution sociale et historique, une vision élargie du patrimoine bâti s'impose et serait garante de l'harmonie des pratiques et de la justesse des valeurs. Depuis plus de dix ans, l'État québécois planche

sur une politique du patrimoine qui n'a toujours pas vu le jour. La volonté réelle d'agir pour sauvegarder le patrimoine religieux qui se manifeste actuellement dans les villes et villages du Québec ne doit pas faire perdre de vue que ce patrimoine s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste. L'État doit assumer ses responsabilités en cette matière en énonçant une politique globale du patrimoine bâti qui fournirait aux gestionnaires publics ainsi qu'aux partenaires du gouvernement un outil pour encadrer les activités de sauvegarde et de mise en valeur des biens de la collectivité. □

## L'ÉCOMUSÉE DE L'AU-DELÀ ET LE PATRIMOINE FUNÉRAIRE

L'Écomusée de l'Au-Delà est une société sans but lucratif formée essentiellement de bénévoles, dont les origines remontent à quelque 20 ans, et dont les objets sont principalement de faire valoir le patrimoine funéraire de la société contemporaine et de sensibiliser la communauté au culte des morts.

D'un point de vue juridique, le patrimoine funéraire québécois soulève des questions intéressantes et complexes. Il s'agit d'un domaine où la réalité juridique doit faire face à de solides croyances populaires ancrées dans nos mœurs et dans notre tradition catholique romaine<sup>1</sup>.

Il importe de démystifier certaines composantes de la réalité juridique entourant le patrimoine funéraire. Il y a des distinctions fondamentales à faire sur l'approche juridique visant un « ouvrage funéraire » et celui d'un « lot de cimetière », et sur les questions complexes de la propriété, de la responsabilité, des risques de perte ou de dommages, la conservation et la disposition, s'il y a lieu.

Dans les cimetières catholiques romains, les biens sont propriété d'Église et sont hors commerce ; en conséquence, il ne saurait y être question ni de vente ni de transfert de pro-

\* Directeur de l'écomusée.

priété d'un lot de cimetière. Il s'agit plutôt d'une concession pour un temps défini, et cette concession ne pourrait, semble-t-il, être consentie à perpétuité. Même si, dans le passé, les administrateurs de cimetières, ignorant de ce fait, ont, de bonne foi, signé de nombreux contrats de vente de terrains à perpétuité. *Le Code civil du Québec* établit la perpétuité à 100 ans.

La législation concernant les cimetières est éparse et manque d'uniformité. De 1847 à 1992, diverses corporations de cimetières religieux ont été créées sous divers régimes, certaines en vertu de lois-cadres, d'autres, même, directement par le législateur : qu'il s'agisse des corporations para-épiscopales comme les cimetières de paroisses, des corporations et compagnies de cimetières sous l'empire de la *Loi sur les corporations de cimetières catholiques romains* ou de ceux sous la *Loi sur les compagnies de cimetières*. Il existe même certains cimetières détenus en vertu de lois particulières.

Quoique les cimetières publics au Québec soient issus de lois publiques, particulières ou privées, ils sont tous assujettis – peu importe leur confessionnalité – au nouveau *Code civil du Québec*, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, et à d'autres lois d'ordre public de direction et de protection, mais il manque de rigueur, et les droits du public ne sont souvent que trop mal définis, possiblement pour ne pas empiéter trop hâtivement dans le domaine de chasse si bien gardée par des institutions religieuses ayant exercé des pouvoirs exclusifs en ces domaines.

Au Québec, il existe plus de 1200 cimetières catholiques administrés par des fabriques paroissiales et un nombre indéterminé de cimetières de toutes sortes. Malgré les nombreuses demandes de l'Écomusée de l'Au-Delà auprès du

ministère de la Culture et des Communications du Québec pour qu'une liste des lieux de sépulture soit dressée, nous attendons toujours cette liste. Un inventaire des biens d'églises vient d'être réalisé, mais il s'est limité à mentionner les cimetières situés immédiatement à côté de l'église ou à l'intérieur de celle-ci, en excluant les cimetières plus éloignés de l'église, même si ceux-ci sont propriétés de la fabrique et considérés comme des biens d'églises. Il est important de ne pas confondre, ici, inventaire et liste de cimetières.

Au Québec, personne ne sait combien il y a de cimetières, ni, encore moins, le nombre de ceux qui ont été « désaffectés » pour une raison ou une autre, c'est dire à quel point nous sommes encore loin d'un inventaire. Il ne faut donc pas se surprendre du fait que de nombreuses œuvres d'art installées par des familles dans certains cimetières se retrouvent aujourd'hui, à la suite de vols, chez des antiquaires ou des brocanteurs en toute impunité !

Compte tenu de la très grande diversité de cimetières que compte le Québec, et de la multitude de lois qui les gouvernent, nous nous limiterons ici aux cimetières de fabriques, parce qu'ils sont les plus importants et ceux qui devraient le plus attirer notre attention. Rappelons que les cimetières paroissiaux et leur régie interne relèvent d'une loi hybride à caractère civil et ecclésiastique, la *Loi sur les fabriques*.

Sujet tabou, quant à leur gestion, nos cimetières n'en constituent pas moins un patrimoine religieux majeur, intimement lié aux églises en général, particulièrement, en ce qui nous concerne, l'Église catholique. Aujourd'hui, la laïcisation de la société, la baisse de la pratique religieuse, l'arrivée de nouveaux rituels funéraires, la crémation<sup>2</sup> qui atteindra bientôt les 60 % et surtout la compétition commerciale dans

un domaine où jadis l'Église avait le monopole, tout cela nous amène à nous questionner sur la pertinence de laisser la gestion de ces lieux aux seules fabriques paroissiales.

Traditionnellement, les cimetières ont été gérés par les fabriques, dont les curés exercent trop souvent le rôle de chef absolu avec droit de veto, alors que le but même du droit paroissial est de séparer la gestion des biens de la fabrique et l'exercice du culte religieux. L'Église s'est toujours opposée à ce que la gestion des cimetières leur soit retirée malgré le fait qu'il s'agissait d'un service public<sup>3</sup>. La crainte ou la honte de se retrouver, après sa mort, dans la section des excommuniés du cimetière, fait bien rire aujourd'hui, mais pendant des siècles cette crainte a suffi à l'Église pour exercer un contrôle social considérable.

L'institution des fabriques paroissiales en elle-même constitue un patrimoine qui mérite sans doute d'être conservé. Le rôle central et historique que les fabriques ont joué dans l'organisation sociale est indéniable ; elles sont nos plus vieilles institutions. La *Loi des fabriques* a été modifiée en 1972 ; beaucoup de choses ont changé depuis. Il demeure pertinent de se demander s'il est possible de moderniser la gestion des cimetières et leur mode de fonctionnement pour y introduire des éléments plus démocratiques et plus représentatifs de la société contemporaine.

### **L'Écomusée de l'Au-Delà**

L'Écomusée de l'Au-Delà a été constitué en corporation le 17 septembre 1991, et il est un organisme de charité dûment enregistré auprès des autorités fiscales. Une cérémonie inaugurale eut lieu le 1<sup>er</sup> novembre 1991 à l'UQAM, lors de la présentation d'une exposition sur la fête des Morts, sous

la présidence d'honneur de l'écologiste Pierre Dansereault. Ce pas mémorable a fait suite à plusieurs années de réflexion de la part de ses fondateurs, qui cherchaient à se doter d'un forum laïque de réflexion sur l'avenir des cimetières.

Si au début la réflexion de l'Écomusée a surtout porté sur le plus important cimetière catholique au Québec, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, situé sur le mont Royal, les fondateurs ont rapidement élargi leur action pour s'intéresser à tous les cimetières du Québec. Notre réflexion reste malgré tout concentrée sur ce cimetière parce que les principes que nous y défendons pourront par extension s'appliquer ensuite aux autres cimetières au Québec. Les cimetières sur le mont Royal ont récemment été inclus par le gouvernement du Québec dans le nouvel *Arrondissement historique et naturel* du mont Royal. Un organisme ayant pour but d'en assurer le fonctionnement appelé la *Table de concertation du mont Royal* a été créé et aura comme premier mandat de revoir le plan directeur du mont Royal qui date de 1992. Avec d'autres organismes représentant la communauté, l'Écomusée de l'Au-Delà a été nommé membre de la dite *Table de concertation du mont Royal* ; nous croyons que cela nous permettra de mieux faire progresser nos idées concernant le futur de ce cimetière.

Aujourd'hui, la mission de l'Écomusée se résume comme suit :

1. Promouvoir la sauvegarde, la conservation, la restauration et la connaissance des cimetières et le développement des nouvelles formes de sépultures et de commémoration des défunts dans le respect des valeurs spirituelles, civiques, patrimoniales et environnementales de la société contemporaine.

2. Impliquer individus, familles, associations et autorités dans l'avenir et la préservation de l'intégrité de ce patrimoine, en cherchant tout particulièrement à accorder modes de sépultures et de commémoration et développement durable.

### **Débuts controversés**

Ce qui a surtout marqué l'action de l'Écomusée de l'Au-Delà à ses débuts, et encore aujourd'hui, c'est le débat entourant la construction de mausolées collectifs (édifices où sont conservés les corps de défunts pendant 99 ans) dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges (plusieurs cimetières du Québec ont également entrepris de construire ce type d'édifices).

Nous considérons que ces constructions où sont conservés des milliers de défunts ne répondent pas aux besoins de la population qui opte en grande majorité pour la crémation et la mise en columbarium des urnes cinéraires<sup>4</sup>. Les mausolées ne répondent pas, selon nous, à des critères de développement durable, en plus de mettre en péril la santé financière des cimetières. Il ne faut pas oublier que ces édifices devront être entretenus, chauffés et climatisés pour les siècles à venir.

Pour sa part, la direction du cimetière Notre-Dame-des-Neiges rétorque que les gens réclament des mausolées et que ceux-ci leur permettent de faire des économies d'espace. Ce débat qui n'est toujours pas réglé a eu pour conséquence de faire ressortir de nombreuses lacunes dans la gestion du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et a permis aux dirigeants de l'Écomusée de l'Au-Delà de constater et de mieux comprendre le type de problèmes auquel sont confrontés les cimetières du Québec aujourd'hui ainsi que le manque de

transparence de certains administrateurs. Nous avons également constaté que, s'il était relativement facile d'obtenir une bonne collaboration, et une grande transparence avec les administrateurs de cimetières qui ont à gérer un faible volume d'affaires, ce qui est le cas des cimetières de petites municipalités, le problème est tout autre quand les affaires de la fabrique sont importantes, surtout pour les cimetières localisés dans les grands centres urbains.

Depuis sa fondation, l'Écomusée de l'Au-Delà s'est surtout attardé à documenter la question des cimetières. Le corpus documentaire sur les cimetières du Québec était à peu près inexistant en 1991. C'est pourquoi nous nous sommes surtout concentrés sur l'organisation de colloques portant sur la thématique des cimetières, en invitant de nombreux spécialistes du patrimoine, universitaires, théologiens ou administrateurs de cimetières, architectes et urbanistes, à venir nous instruire sur ces questions. C'est pas moins de six colloques qui furent ainsi organisés et qui donnèrent lieu à la publication d'actes. Nous travaillons actuellement à la préparation des actes de notre dernier colloque qui portait sur la question de l'Esthétique de l'art funéraire contemporain.

L'originalité de ces colloques, qui réunissent généralement de 20 à 40 personnes, est qu'ils donnent presque toujours lieu à des déclarations officielles de la part des participants. Ces déclarations sont ce dont nous sommes le plus fier, parce qu'elles émanent de consensus. Certes, elles ne sont pas parfaites, mais ces documents orientent aujourd'hui nos actions.

En 2000, lors d'un colloque sur l'avenir des cimetières organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec, l'embryon d'une organisation internationale d'organismes voués à la

sauvegarde du patrimoine funéraire fut créé. Une déclaration pour une Charte internationale du patrimoine funéraire fut adoptée avec des représentants de Belgique et de France.

En 2002, une délégation québécoise, composé de représentants de l'Écomusée et d'Héritage Montréal, participa à un colloque international en Belgique qui réunissait des participants de plus de huit pays. Pour notre part, nous avons abordé la question de l'avenir de la commémoration virtuelle.

Dans un proche avenir, un troisième colloque international devrait avoir lieu à Strasbourg ; il réunira un nombre encore plus grand de pays. Nous avons constaté que les problèmes auxquels nous sommes confrontés avec la gestion de nos cimetières sont universels. Qu'il s'agisse de la protection des œuvres d'art, de la gestion des cimetières ou de pauvreté esthétique dans la facture des monuments, des mausolées et des aménagements paysagers, nos problèmes ressemblent à ceux qu'ont des autres pays à ce niveau.

Nous sommes fiers de jouer un rôle de leader dans ce domaine, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale. Notre nouveau site Web devrait dans les prochaines années jouer un rôle centrale de diffusion des connaissances sur cette thématique<sup>5</sup>.

### **L'intégration des services funéraires**

Un des plus grands défis que pose la gestion des cimetières par les fabriques paroissiales réside dans l'arrivée de la concurrence commerciale et des nouveaux rites funéraires. Les fabriques paroissiales doivent aujourd'hui faire concurrence avec des entreprises funéraires, souvent multinationales, qui peuvent offrir à leurs clientèles à des conditions

apparemment plus favorables toute la gamme des services reliés aux décès, que ce soit l'organisation de rencontres commémoratives, l'achat d'un monument funéraire ou encore une place dans un de leurs cimetières.

Cette nouvelle dynamique a obligé les gestionnaires de cimetières paroissiaux à revoir leurs stratégies de mise en marché avec toutes les conséquences que cela implique. La concurrence peut même aller jusqu'à une féroce compétition entre deux cimetières paroissiaux<sup>6</sup> ! Ce nouveau phénomène amène des fabriques paroissiales à faire des ententes commerciales secrètes dites « de complémentarité » avec des entreprises privées de services funéraires et même avec des multinationales américaines<sup>7</sup> ! Ou encore des ententes avec des fournisseurs de monuments funéraires, sans égard à la compétition avec la conséquence d'une uniformisation et une pauvreté des modèles offerts. On le voit, la distinction entre le bien du cimetière et celui de la fabrique n'est pas toujours claire.

La question se pose alors : veut-on sauver le cimetière ou la fabrique ?

Jumelé à ce phénomène, il y a un manque de transparence de la part des administrateurs de cimetières, et il n'est donc pas possible de connaître les ingrédients nécessaires pour aider à éviter la faillite prévisible d'un certain nombre de cimetières.

### **Les nouveaux rituels**

Dans un sondage commandé par l'Écomusée de l'Au-Delà à la firme Léger et Léger en 2000, nous apprenions que plus de 60 % des personnes sondées souhaiteraient être inciné-

rées et que 33 % de ces personnes souhaiteraient que leurs cendres soient dispersées dans la nature ou immergées. Ces nouveaux phénomènes sont très préoccupants pour plusieurs raisons : la première a trait à la perte de revenus liée au fait que les gens achètent des lots plus petits ; la deuxième est que l'on peut inhumer plusieurs défunts dans un même lot ; la troisième est que dans le cas de la pratique de la dispersion des cendres, il s'agit là d'une perte nette de clientèles. En plus de la perte de revenus, cela crée un bris de continuité historique entre le mode de sépulture de nos ancêtres et celui des contemporains, provoquant par le fait même une désaffection des cimetières.

Les cimetières paroissiaux, qui ont déjà perdu près de 50 % de leur clientèle depuis près de 30 ans au profit d'entreprises funéraires commerciales concurrentes, n'arrivent pas à s'ajuster. Certains responsables de cimetières ontariens ayant vu arriver ce nouveau phénomène ont aménagé des zones spéciales dans leurs cimetières pour permettre la dispersion des cendres ; c'est moins payant, mais cela permet la poursuite de la tradition. Chez nous, au Québec, on se refuse à aménager de telles zones sous prétexte que cela manque de dignité envers les défunts<sup>8</sup> !

### **Ramener les morts dans les églises**

En 2000, l'urbaniste bien connu, Jean Décarie s'est joint à l'Écomusée de l'Au-Delà pour faire la proposition suivante à la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Voici comment nous présentions à l'époque notre projet d'étude qui n'a malheureusement presque pas progressé depuis.

*« La diminution sinon de la croyance comme telle, du moins de la pratique religieuse dans la forme rituelle tradi-*

tionnelle propre à l'Église catholique romaine au Québec, avec la baisse de contributions monétaires qui s'en suit, compromet la capacité des diocèses et des paroisses d'entretenir et de maintenir les églises, particulièrement dans les quartiers anciens où le problème se double d'une baisse nette de population et s'aggrave de ce que les églises y ont souvent valeur patrimoniale.

Pour aider à résoudre ce problème, l'idée a été avancée il y a quelques années, de transformer en mausolées certaines des églises les plus remarquables menacées de fermeture, puis d'introduire directement la fonction funéraire dans les églises paroissiales en difficulté sous forme de columbariums, enfin de redonner aux paroisses leur part de l'économie funéraire accaparée et exploitée de plus en plus commercialement et de moins en moins religieusement par une industrie privée de plus en plus étrangère et, par effet de concurrence, par les grands cimetières confessionnels eux-mêmes. Cette idée mérite d'être étudiée plus à fond, tant du point de vue économique et administratif qu'architectural et social. Ce que le projet d'étude de faisabilité présenté ici propose d'entreprendre.

Contrairement aux églises de village en effet, celles des villes n'ont jamais eu de cimetières attenants, sauf les toutes premières dont cependant les sépultures ont été déplacées dans les grands cimetières-jardins « ruraux » conçus au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle devant la pression de l'urbanisation industrielle et les problèmes d'hygiène conséquents. Ces cimetières, dont l'organisation foncière et paysagère nouvelle annonçait celle des parcs urbains et des banlieues modernes, ont acquis par là grande valeur patrimoniale, encore accrue par leur position devenue centrale avec le débordement urbain. Ils sont cependant aujourd'hui

menacés par l'apparition de nouveaux rites funéraires, la crémation avec ses urnes en columbariums, les enfeus en mausolées, qui, outre les problèmes de viabilité économique liée à leur utilité limitée, présentent des bâtiments jugés incompatibles avec l'esprit de ces « jardins célestes ». En témoigne le débat sur le plan de développement d'un cimetière pourtant paroissial, catholique et civique comme Notre-Dame-des-Neiges par exemple, qui accommode toutes les clientèles pour pouvoir concurrencer les entreprises funéraires commerciales offrant des services intégrés. Aussi l'exemple plus positif du cimetière Mount Auburn à Boston, le premier et plus célèbre des cimetières-jardins, qui aurait abandonné la construction de tels édifices suite aux protestations du milieu mais aussi à la baisse de valeur des sépultures et du cimetière !

C'est donc d'abord pour sauver la valeur patrimoniale et paysagère de pareils cimetières qu'on a voulu en sortir les mausolées. Mais en même temps, on y a vu le moyen de sauvegarder du même coup un autre patrimoine, celui des belles églises des quartiers anciens menacées elles, non par le profit mais par l'indigence. Ce transfert de fonds, qui joue déjà entre le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et la basilique Notre-Dame, les deux propriétés de la paroisse sulpicienne de Notre-Dame, impliquerait ici un transfert de fonction. À cet égard, seuls les columbariums, où sont placés les niches cinéraires, ont été retenus, les enfeus étant écartés tant à cause de la faiblesse du marché, limité en particulier à la communauté italienne dont les coutumes rejettent l'enterrement, que des coûts d'entretien et d'installation, celle-ci ne pouvant se faire qu'en crypte, au sous-sol.

Au contraire, les cendres ne posent aucun problème de conservation, d'hygiène ou d'espace, les urnes ou boîtiers

*pouvant être disposés dans des niches ou casiers réduits et discrets dans la nef même, sous forme de couloirs dans les bas-côtés par exemple, ou de reposoirs dans les transepts, dans les jubés latéraux s'ils existent et même la sacristie qui pourrait également servir, comme le narthex, aux cérémonies de commémoration, ou de la parole, de plus en plus demandées, de même qu'aux réceptions familiales et amicales. Les urnes présentent aussi l'avantage de pouvoir être facilement déplacées, remisées au sous-sol par exemple après les années pour faire place aux nouvelles et remontées à l'occasion de cérémonies de commémoration.*

*Un rapide calcul permet ainsi d'envisager l'installation de plusieurs milliers de sites cinéraires dans les espaces latéraux et sous utilisés d'une église ouverte au culte sans interférence physique ou visuelle avec les rituels. Au contraire, l'hypothèse propose que la présence des sépultures ajouterait au caractère sacré des églises, à leur attraction et à leur fréquentation par la multiplication des occasions et événements. Ramener les morts parmi les vivants, au lieu de les laisser à l'oubli dans un cimetière ou un centre funéraire lointain, ne pourrait qu'avoir un effet bénéfique sur la vitalité de la vie religieuse, paroissiale et communautaire. Enfin une telle mesure s'inscrirait parmi tous ces autres programmes civiques et municipaux de revitalisation des quartiers anciens qu'elle bonifierait et dont elle pourrait même peut-être bénéficier en retour. »*

Depuis l'envoi de cette demande à la Fondation du patrimoine religieux du Québec, un certain déblocage est survenu ; le projet d'étude de marché, considérablement réduit, a été confié aux coopératives funéraires. L'Écomusée a malgré tout accepté de participer à la préparation du devis afin de faire progresser un dossier qui lui tient à cœur.

### Sauver des monuments

Comme nous le mentionnions plus haut, les monuments funéraires installés sur votre concession au cimetière vous appartiennent et sont sous votre responsabilité ou celle de vos ayants droit. À la fin de la concession, si personne ne veut payer pour le renouvellement, les gestionnaires des cimetières paroissiaux sont libres de retirer ou non le monument. Dans ces conditions, il est compréhensible que des héritiers ne veuillent assumer les frais du renouvellement de concessions, nonobstant la valeur artistique ou patrimonial de l'ouvrage.

En plus de cette commémoration qui est faite sur des monuments privés, il y a dans nos cimetières de nombreux monuments érigés par souscriptions publiques et qui commémorent des personnages importants ou des événements tragiques. C'est le cas entre autres du monument funéraire aux Patriotes, érigé à l'initiative de l'Institut Canadien dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ou de celui des victimes de la tragédie des ouvriers morts lors de la construction du pont de Québec au début du siècle dernier, dans le cimetière de Saint-Romuald.

Dans la majorité des cas, les corporations qui sont à l'origine de ces constructions sont dissoutes, et encore une fois, les monuments se retrouvent orphelins. Certaines provinces canadiennes ont constitué des fonds spéciaux, alimentés à même une légère taxe spéciale prélevée lors de l'installation d'un monument. Les revenus de cette taxe servent à financer le renouvellement ou la réparation de certains monuments jugés d'intérêt patrimonial. Devrions-nous nous orienter dans cette direction ? Nous le croyons.

Mais en attendant, l'Écomusée travaille sur d'autres types de solution. Celle sur lequel nous fondons le plus d'espoir est notre projet de publication bénéfique au profit de la restauration du monument funéraire aux Patriotes du cimetière NDDN<sup>9</sup>. Dans ce cas spécifique, l'histoire particulièrement rocambolesque est suffisamment intéressante pour mériter d'être racontée. La réparation du monument coûtera au minimum 300 000 \$. Nous sommes bien conscients que cette initiative à elle seule ne pourra suffire, mais comme toute bonne campagne de levée de fonds, il importe que la cause reçoive un accueil enthousiaste de la part de la population pour que les « gros » commanditaires s'y intéressent eux aussi...

Au Québec, nous ne savons pas combien il y a de monuments funéraires. Nous pouvons estimer que sur le mont Royal, il y aurait quelque 100 000 monuments. Nous croyons qu'un nombre se chiffrant à plusieurs centaines de milliers de monuments correspond à une estimation réaliste pour l'ensemble du Québec.

### **Conclusion**

Voilà donc ce qui alimente les débats dans notre société pour le présent et l'avenir du patrimoine funéraire à moyen terme.

Encore une fois, nos projets plutôt modestes demeurent toujours au niveau de la réflexion et s'attachent à des préoccupations particulièrement locales, mais nous visons également à créer des chapitres locaux aux quatre coins du Québec, dans un avenir plus ou moins rapproché, pour entraîner une synergie qui pourra mener à bien nos objectifs de changement du patrimoine funéraire et de la place qu'il occupe dans notre société. □

- 
- 1 Comme document de base, qu'il suffise de référer à Me Michel Gosselin, avocat, Actes de colloque de l'Écomusée de l'Au-Delà : *Le patrimoine funéraire : s'entendre pour agir*, tenu à l'Université Laval les 23 et 24 octobre 1997 et à l'Hôtel Taj Mahal, à Montréal, les 30 et 31 octobre 1997. Colloque organisé en collaboration avec le Centre de Conservation du Québec, Héritage Montréal, Parcs Canada et le Conseil des monuments et sites du Québec.
  - 2 L'Église catholique ne permet la crémation que depuis le concile Vatican II (1962-1965).
  - 3 Voir les nombreux débats, dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle entre Mgr Bourgei et l'Institut Canadien, entourant l'érection du monument funéraire aux Patriotes dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et plus tard le débat sur la sépulture de l'excommunié Joseph Guibord. Voir aussi les nombreux textes de Louis-Antoine Dessaulles et Joseph Doutre, président de l'Institut Canadien.
  - 4 Il est possible de conserver jusqu'à 80 urnes cinéraires dans l'espace réservé à un seul cercueil dans un mausolée.
  - 5 <http://www.ecomuseedelaudela.net>
  - 6 C'est le cas entre le Repos Saint-François d'Assise (anciennement cimetière de l'Est, propriété à part égale entre la paroisse du même nom et l'Archevêché de Montréal) et le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, administré par la fabrique Notre-Dame pour obtenir la clientèle des mausolées. Les revenus des mausolées représente aujourd'hui 50 % des revenus du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (NDDN), selon un document interne du cimetière dont l'Écomusée a obtenu copie, même si cette clientèle ne représente qu'à peine 10 % de la demande. « Une partie de ces revenus servent pour l'entretien de la basilique Notre-Dame dans le Vieux-Montréal » (procès-verbal du CCMPBC, no 347, 28 mars 2001). Pour la basilique Notre-Dame comme pour l'ensemble des paroisses qui possèdent des cimetières, une fois mis en fiducie les fonds nécessaires à long terme pour l'entretien du cimetière, les sommes générées par la gestion font partie des revenus généraux de la fabrique et peuvent être affectées à d'autres fins.
  - 7 C'est le cas entre autres avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le Centre funéraire Côte-des-Neiges, propriété de la multinationale américaine SCI.
  - 8 Yoland Tremblay, directeur du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, lors des consultations publiques sur le plan directeur du cimetière en décembre 2002..
  - 9 Notre-Dame-des-Neiges.

## COLLOQUE « LE PATRIMOINE DE NOS CIMETIÈRES : S'ENTENDRE POUR AGIR »

### Déclaration finale

Attendu la très grande richesse patrimoniale des cimetières au Québec, richesse des sites par leur aménagement et leurs biens immobiliers funéraires, où les citoyens de toutes générations peuvent se rappeler leurs origines et leurs appartenances sociales, culturelles et religieuses ;

Attendu que ces cimetières sont peu connus et sont souvent victimes de désaffection, suite à la dispersion des familles et aux changements survenus dans les attitudes et les pratiques entourant la mort ;

Attendu les menaces qui pèsent sur ces lieux patrimoniaux :

- exposition aux éléments naturels et à la pollution, au vol et au vandalisme,
- ressources limitées et connaissances insuffisantes tant qu'à leur conservation et leur entretien,
- encombrement, banalisation,
- absence d'une politique commune de gestion et de protection de ces biens ;

Attendu enfin l'intérêt croissant de la population pour la redécouverte du patrimoine sous toutes ses formes, patrimoine dont elle est la première fiduciaire ;

les participants au colloque « *Le patrimoine de nos cimetières : s'entendre pour agir* », tenu à Québec et à Montréal les 23, 24, 30 et 31 octobre 1997 par l'Écomusée de l'Au-Delà et ses partenaires, conviennent de poursuivre et d'intensifier les efforts en vue de :

1. METTRE À JOUR les connaissances à ce sujet ;
2. DIFFUSER ces connaissances, particulièrement les expériences réussies de conservation en ce domaine ;
3. CRÉER DES ALLIANCES entre pouvoirs publics, propriétaires gestionnaires, organismes amis du patrimoine et population locale.

Afin de faire suite à ces recommandations, un groupe permanent de travail a été constitué. Ce groupe préparera la mise en œuvre des moyens suivants : *réseau national* d'observateurs-amis des cimetières, *répertoire et guides* méthodologiques accessibles à un large public, *site Web*, *structure de financement* (fondation), *projet pédagogique* auprès des jeunes.

À Montréal, le 7 novembre 1997

## DÉCLARATION POUR UNE CHARTE INTERNATIONALE DU PATRIMOINE FUNÉRAIRE

Colloque sur l'avenir des cimetières, à Québec (Canada) les 26 et 27 octobre 2000 et à Montréal (Canada) les 2 et 3 novembre 2000.

Le patrimoine funéraire, particulièrement les cimetières et les lieux de sépulture, suscite de nombreuses questions quant à sa préservation et à la nécessité d'intervenir. Il est reconnu que les rites et les sites funéraires anciens, témoins de la vie et de la culture des collectivités qui occupent un territoire, sont menacés par l'apparition de nouvelles pratiques. Ces nouvelles pratiques, issues de l'évolution naturelle des sociétés, remplacent la réalité ancienne et dissipent le sens des témoins patrimoniaux en place. Or, il apparaît que ces signes participent à l'affirmation des valeurs des collectivités, à leur inscription au sein d'une structure culturelle mais permettant également aux collectivités de se fonder par l'appartenance à une mémoire identitaire, généalogique, historique et monumentale.

Le texte de cette déclaration a été proposé par Xavier Deflorenne (Belgique), présenté et discuté en plénière lors du colloque organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà en collaboration avec la Commission de la capitale nationale (Québec) et la revue *Frontières* (UQAM).

**Définition :** Le patrimoine funéraire comprend la réalité unifiée et complexe intégrant les sites, les installations visibles et invisibles, les expressions de mentalités et de ritualisation face à la mort, à la perte et au deuil, ainsi que les sources permettant d'éclairer toutes ces notions.

### Préambule

Attendu la très grande richesse patrimoniale des sites et rites funéraires ;

Attendu que les sites et rites funéraires sont menacés, victimes de désaffectation et de dilapidation ;

Attendu que la préservation de l'intégrité du patrimoine funéraire est une responsabilité des familles et ayants droit ;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire est reconnue par les collectivités locales ;

Attendu qu'une responsabilité dans la protection du patrimoine funéraire des collectivités est reconnue par l'État ;

Attendu l'actuelle nécessité à coordonner les actions des familles et ayants droit, des collectivités, des institutions religieuses, des groupements professionnels et de l'État et offrir une base d'action commune et efficace.

### **En conséquences :**

Nous affirmons l'importance et la signification du patrimoine funéraire pour les sociétés et les individus qui les composent.

Nous reconnaissons que :

- le patrimoine funéraire se présente sous des formes riches, multiples et diversifiées ;
- le patrimoine funéraire, tant privé que collectif, regroupe des expressions matérielles, spirituelles ou rituelles, d'écriture comme de tradition orale ;
- le patrimoine funéraire est représentatif de l'ensemble des sociétés dans lesquelles s'inscrivent ces expressions ;
- le patrimoine funéraire, sous toutes ses formes, est porteur de mémoire familiale, locale, nationale et universelle.

Nous nous engageons à :

- étudier, connaître et comprendre le patrimoine funéraire de nos pays respectifs, de manière à éclairer les choix et gestes qui le concernent ;
- poser, avec une compétence fondée sur l'éducation et la recherche, les gestes nécessaires à la conservation et à sa mise en valeur ;
- reconnaître, faire connaître et apprécier ce patrimoine afin de renforcer le sentiment de responsabilité des familles, des collectivités et des pouvoirs publics à son égard ;

- agir de manière réfléchie et respectueuse, en accordant la priorité au bon usage du patrimoine funéraire, aux modes et actions appropriées de prévention et de préservation ainsi qu'au développement des outils et des méthodes nécessaires à cette fin ;
- susciter, encourager et soutenir la collaboration entre tous les acteurs concernés : familles et ayants droit, institutions religieuses, groupements professionnels, associations et pouvoirs publics d'ici et d'ailleurs, pour la défense, la conservation, la mise en valeur et la transmission du patrimoine funéraire ;
- susciter et favoriser l'intégration des pratiques funéraires contemporaines dans les cimetières et les lieux de sépulture, dans le respect du patrimoine funéraire existant ;
- promouvoir et diffuser la présente déclaration et ses principes.

## **DÉCLARATION SUR LA PERTE DE PATRIMOINE FUNÉRAIRE AU QUÉBEC**

Réunis au Centre Saint-Pierre à l'occasion d'un colloque sur le vol des objets funéraires organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà, Héritage Montréal et ses partenaires et considérant le problème croissant de la disparition des œuvres, monuments et autres éléments commémoratifs du patrimoine funéraire, les participants déclarent :

### **1. Définition de l'objet patrimonial**

Doivent être considérés comme constituant un monument funéraire, la stèle ou le caveau, les éléments d'ornementation, les statues, bas-reliefs et appliques diverses de même que les inscriptions et les objets d'accompagnement. D'autre part, il faut aussi considérer, par ordre d'importance, les dimensions patrimoniales suivantes :

- Valeur mémoriale (familiale, sociale, historique et identitaire) ;
- Valeur paysagère par la contribution de chaque monument à la valeur de l'ensemble paysager et du lieu public que constitue un cimetière ;
- Valeur muséale par l'importance de la collection que constituent tous ces monuments ainsi que les bâtiments et autres constructions dans un cimetière, indépendamment de leur valeur individuelle ;
- Valeur artistique reliée à l'importance de l'artiste ou de l'artisan, ou à la valeur esthétique intrinsèque du monument.

### **2. Cadre juridique**

Doivent être entreprises dans le cadre de l'adoption d'une politique du patrimoine pour le Québec et de l'adhésion aux conventions internationales en matière de trafic illicite des biens culturels, l'élaboration d'un cadre juridique cohérent. Ce cadre devrait reposer sur la reconnaissance de cette valeur patrimoniale en assurant, par l'établissement d'un équilibre durable des droits et devoirs des acteurs que sont les familles et autres concessionnaires, les gestionnaires de cimetières paroissiaux ou commerciaux et les pouvoirs publics, une continuité de la responsabilité.

Ce cadre devrait assurer l'engagement, la collaboration, l'accès à une information de qualité et à des outils et des moyens efficaces pour permettre aux acteurs de jouer pleinement leur rôle, notamment les définitions de ce qu'on entend par perpétuité et du droit de surveillance et de marquage préventif de certains biens à protéger. Il doit aider à un meilleur contrôle de ces biens, de leur état de propriété et de l'éventuel commerce dont ils peuvent faire l'objet.

### 3. Mesures de protection

Doivent être développées et mises en œuvre pour accompagner ce cadre juridique, des mesures préventives pour assurer la protection et la reconnaissance publique de ce patrimoine et de ses besoins particuliers :

- Inventaire, évaluation, enregistrement systématique des monuments funéraires ;
- Techniques de surveillance et de traçage diverses mettant à profit les nouvelles technologies ;
- Campagnes de sensibilisation et de vigilance populaire ;
- Programmes de mise en valeur à l'intention de la population (visites, guides, publications, expositions, interprétation).

À Montréal, le 31 octobre 2002

Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel

## DÉCLARATION FINALE SUR L'ESTHÉTIQUE DE L'ART FUNÉRAIRE CONTEMPORAIN

### Considérant :

1. La place du cimetière dans la ville et son évolution ;
2. La nature du cimetière et de ses monuments comme lieu et objets culturels et comme expressions de la mémoire collective vivante ;
3. La constante évolution patrimoniale du cimetière et de ses monuments tout autant que la perception qu'en ont les individus et la société dont ils émanent ;
4. La préoccupation grandissante face à la banalisation culturelle et esthétique de la production, de la commercialisation et de l'implantation des monuments funéraires ;
5. L'implantation des monuments comme élément marquant, voire fondamental, dans l'aménagement paysager des cimetières ;
6. La longue tradition artisanale et artistique dans la composition et la réalisation d'ouvrages funéraires ;
7. Les trop rares expériences récentes d'intégration des œuvres d'art commémoratives individuelles ou collectives ;
8. La richesse des matériaux disponibles extraits ou produits au Québec.

**Les participants au colloque sur l'Esthétique de l'art funéraire contemporain**, organisé par l'Écomusée de l'Au-Delà au Centre Saint-Pierre, à Montréal, le vendredi 1er octobre 2004, déclarent souhaiter :

1. Que le lien entre création et commémoration dans l'art funéraire soit rétabli ;
2. Que la pratique traditionnelle d'installer des œuvres artistiques dans les cimetières soit promue auprès des familles et des administrations responsables de ces lieux et que le concept de monuments collectifs soit encouragé pour favoriser davantage la réalisation d'œuvres marquantes ;

3. Que des critères et des normes qualitatives adaptés aux préoccupations culturelles, patrimoniales et environnementales contemporaines, et répondant aux objectifs de dignité et de durabilité ainsi qu'aux conditions locales, soient établis après consultation publique pour tous nos cimetières patrimoniaux ;
4. Que ces critères et ces normes qualitatives soient appliqués avec discernement, tant pour la réalisation de nouveaux monuments et aménagements que pour l'amélioration des ouvrages funéraires existant, en mettant à contribution une diversité d'expertises en conception, art, et design dans la réalisation de monuments et des aménagements paysagers qui les encadrent ;
5. Qu'on encourage l'utilisation de savoir-faire et de matériaux disponibles au Québec.

Afin de faire suite à ces recommandations, les participants déclarent enfin qu'il est nécessaire pour les administrateurs de cimetières, ainsi que pour les fabricants et détaillants de monuments, de s'adjoindre des créateurs et ainsi d'encourager la réalisation de monuments qui bénéficient de l'apport enrichissant de cette expertise.

Manon Leroux\*

## « SAUVONS NOTRE ÉGLISE » : QUELQUES EXEMPLES DE PRISE EN MAIN

De plus en plus de gens s'inquiètent de l'avenir de nos églises, et la majorité se sentent totalement impuissants à contribuer à leur conservation, à leur transmission aux générations futures. Les plus jeunes, pour la plupart, ne fréquentent pas l'église, mais seraient atterrés de voir ce patrimoine détruit. Détachés physiquement de ces lieux, mais attachés affectivement à eux, ils ne savent pas quoi faire pour les protéger. Mais il ne faut pas présumer que tout le pouvoir de décision, en ce qui concerne l'avenir physique des églises, repose entre les mains des fabriques et des diocèses. Ceux-ci ne devraient pas être les seuls responsables du destin de l'édifice, et devraient consulter la population, la municipalité, voire l'État, avant de prendre des décisions controversées. Il ne faut pas non plus croire que toutes les fabriques, tous les conseils d'administration des églises sont complètement fermés à des contributions bénévoles. Il ne faut pas attendre que les autorités supérieures prennent des décisions controversées sans consulter personne.

L'église appartient à tous. Elle est un monument historique, témoin principal des fondateurs du village. Elle est généralement le produit de la corvée et des efforts (financiers et

---

\* Agent-terrain pour la Fondation du patrimoine religieux en 2003-2004.

autres) d'une population, qui sont nos ancêtres. Elle a été construite par eux et leur a servi de lieu de rencontre spirituelle, un endroit qui fut le lieu des moments importants de leur vie : baptême, mariage, enterrement. Comme telle, elle appartient aux descendants de ces pionniers. Que l'on ait aujourd'hui les mêmes croyances et pratiques ou non que nos ancêtres ne devrait pas compter. Les églises n'appartiennent donc pas uniquement à la communauté chrétienne actuelle, elles appartiennent aussi aux descendants des bâtisseurs, à ceux qui ont pris le relais de ceux-ci, aux habitants du lieu qui ont un sentiment d'appartenance envers le quartier, la ville, le village.

J'ai cherché des exemples de communautés ou de groupes d'individus ayant pris en charge le destin ou la restauration d'une église. Étant donné que nous sommes à une époque charnière (les fermetures de paroisses ne font que commencer), le processus de transfert des responsabilités et l'implication de non-croyants dans une démarche concernant une église sont à peine amorcés. Je présente ici des exemples assez différents les uns des autres, où des individus « ordinaires » (ni mécènes ni haut placés) se sont lancés dans l'aventure sans être mandatés par un diocèse, ou ont foncé et déployé volonté et ingéniosité, en bousculant parfois le confort de certains administrateurs... Des exemples de débrouillardise, d'audace et de passion qui, espérons-le, sauront en inspirer d'autres.

**Saint-Dominique de Luskville : un libre-penseur à la fabrique**

Luskville est un petit village qui fait partie de la municipalité de Pontiac, dans l'ouest de l'Outaouais. Le dimanche, à l'église

Saint-Dominique, l'assistance oscille entre 40 et 50 fidèles. Michel Pourbaix, chef cuisinier d'origine belge, va très rarement à la messe, mais il est amoureux de la petite église, située sur une petite butte entre la rivière des Outaouais et la montagne, et rêve d'être enterré dans le cimetière voisin, « pour avoir une belle vue ». Lorsqu'il prend sa retraite en 1993, la fabrique l'approche (malgré sa pratique moyenne) parce qu'elle a besoin d'un marguillier. M. Pourbaix n'est pourtant pas un « bon catholique » classique. Est-ce son statut d'étranger qui fait accepter aux autres membres de la fabrique ses conceptions plutôt libres du christianisme et son rejet des dogmes catholiques, qu'il n'hésite pas à remettre en question lors de discussions houleuses avec le prêtre ? Ou encore la passion qu'il nourrit pour la petite église de pierre de 1883, magnifiquement située ? M. Pourbaix considère que fréquenter l'église, c'est la meilleure façon de s'introduire dans la vie communautaire du village. Par conséquent, étant donné que ses croyances n'exigent pas de lui cette fréquentation, il se rend plutôt à l'église comme à un lieu de rencontre de la communauté.

De poste en poste, il devient président de la fabrique en 2000. Entre-temps, il a écrit pour la paroisse un historique, qui s'est vendu à un peu plus de cent exemplaires. Certaines protestations s'élèvent d'ailleurs devant le portrait élogieux que M. Pourbaix trace des protestants du canton, pionniers aussi valeureux à ses yeux que les catholiques.

Au moment où Pourbaix devient président, le ministère de la Culture s'intéresse à l'église comme candidate au Programme de restauration. M. Pourbaix accueille en grand les ecclésiastiques et les fonctionnaires qui se présentent à l'église et sa passion pour Saint-Dominique devient vite la leur. Il doit s'occuper de trouver les 15 % manquants qui

sont à la charge de la paroisse. Il s'acquitte de sa tâche au moyen d'une collecte de fonds classique, en envoyant des lettres à toute la population de Luskville, environ un millier d'habitants, *toutes traditions religieuses confondues*. Dans sa lettre, M. Pourbaix insiste sur le symbolisme de l'église comme bâtiment témoin de l'histoire du village, un bien devant être légué aux générations futures quel qu'en soit l'usage. Elle est l'expression physique des racines de toute la communauté, y compris des anglophones qui ont plusieurs ancêtres au cimetière. La réponse est très bonne, les contributions affluent de tous les groupes ethno-religieux, et l'objectif de départ est dépassé.

L'année suivante, M. Pourbaix convainc la municipalité de Pontiac d'octroyer une reconnaissance officielle de patrimoine historique à l'église, ce qui est fait. Cette idée astucieuse lui permet ensuite de retourner voir cette même municipalité et de lui demander d'assumer, pour la deuxième phase de restauration, ses responsabilités financières face à ce bâtiment dont elle a reconnu l'importance. C'est donc la municipalité qui fournit la plus grande part du montant nécessaire à l'achèvement des travaux (terminés cette année). Mais il manque encore plusieurs milliers de dollars, et M. Pourbaix pose alors un geste audacieux qui lui vaudra plusieurs critiques : il lance une campagne de commandite. Ce procédé, que certains taxent d'orgueilleux, est beaucoup plus répandu chez les non-catholiques : il permet à des paroissiens de voir leur nom inscrit sur un élément de l'église, que ce soit une fenêtre comme dans ce cas-ci (pour un montant de 1000 \$), ou un banc, des vases sacrés, des vitraux... M. Pourbaix est le premier à « acheter » une fenêtre. Outrés de voir un « étranger » (même s'il est au vil-

lage depuis plus de quinze ans) s'arroger un morceau de leur église, les paroissiens s'arrachent les autres fenêtres !

Malgré les remous qu'il a pu créer chez certains paroissiens de souche, malgré les réticences rencontrées, les sourcils froncés et les yeux levés au ciel au fil des ans, la communauté de Luskville est si reconnaissante à son flamboyant bienfaiteur qu'on lui a fait une fête pour son départ, une première pour un président de fabrique sortant.<sup>1</sup>

**Austin United Church, Clarendon** : une corvée collective comme autrefois.

La minuscule église unie Austin, seule au milieu de terres agricoles du canton de Clarendon, à une heure à l'ouest de Hull en Outaouais, a été construite en 1882. Recouverte de clin de bois et peinte en blanc par ses bâtisseurs, elle avait déjà perdu son aspect d'origine lorsqu'on la ferma au culte régulier en 1968, faute de paroissiens suffisamment nombreux. Malgré ses murs ternes de papier-brique gris abîmé, elle faisait la joie des peintres paysagistes depuis plusieurs années lorsqu'en 1985, les voisins responsables de l'entretien entreprirent de lui redonner son lustre d'antan. Arthur et Opal Carson tentèrent d'abord de faire reconnaître leur église comme bâtiment patrimonial par la municipalité, mais en vain. Puis, ils s'adressèrent au Consistoire d'Ottawa de l'Église unie du Canada pour obtenir une aide financière, sans plus de succès. Ils allèrent donc voir le révérend de l'église unie de Shawville (église centrale de l'unité pastorale), qui les aida à rédiger la lettre qui devait être envoyée pour une grande collecte de fonds. Les destinataires de ces centaines d'enveloppes étaient tous les anciens élèves de l'école du dimanche de l'église Austin jusqu'en 1968, et

leurs descendants. Éparpillés aux quatre coins du pays (ou même établis aux États-Unis), ils furent nombreux à répondre et à envoyer un don (de dix à cent dollars). Le projet de restauration ayant été présenté comme une opération de sauvetage d'un élément du patrimoine d'une communauté en son entier, on vit aussi des donateurs anglicans, presbytériens ou même catholiques faire leur part. Les Carson commencèrent à acheter les matériaux à mesure que l'argent arrivait. La restauration allait être une affaire collective : un seul charpentier professionnel serait engagé, ses « ouvriers » seraient des membres de la communauté, soit environ 25 personnes qui offrirent de leur temps bénévolement. Les fondations furent solidifiées, le revêtement extérieur de papier-brique enlevé et remplacé par du vinyle blanc (pour se rapprocher de l'aspect d'origine de petite église de bois blanche), la toiture de tôle réparée et repeinte, les fenêtres décapées et repeintes. Les Carson eux-mêmes transportèrent les matériaux sur le site ; une génératrice fut donnée par un ancien élève de l'école du dimanche devenu électricien ; et pour finir de donner un air de corvée d'antan au petit chantier de la fin d'août 1985, les épouses mitonnèrent des petits plats aux travailleurs. En l'espace de trois semaines, la petite église pouvait de nouveau faire bonne figure, grâce à quelque six mille dollars de dons et beaucoup de bonne volonté. Bien sûr, pareille opération a été possible en raison de la taille réduite et de la simplicité architecturale du bâtiment. D'aucuns pourraient critiquer la décision de poser du vinyle au lieu de revenir au bois d'origine. Mais personne ne peut nier l'utilité, pour la survie physique de l'église et sa place dans l'image mentale que les habitants du lieu se font de leur patrimoine, de l'avoir fait passer de l'état de ruine à celui de bâtiment patrimonial photogénique.<sup>2</sup>

**Sainte-Anne-de-Prescott** : quand un village conserve un décor peint à force d'ingéniosité

Sainte-Anne-de-Prescott est un petit village de l'Est ontarien, inclus dans la municipalité de Hawkesbury-Est, et compte environ 500 habitants. L'église, construite en 1883-1884, comporte un décor intérieur peint par Toussaint-Xénophon Renaud en 1914 : deux toiles marouflées au niveau des autels latéraux, une douzaine de médaillons et des motifs sur la voûte ont survécu jusqu'à nos jours. En 2002, la perte de son prêtre résidant a semble-t-il donné un choc électrique à la petite communauté, qui a trouvé là la motivation de prendre en main son église. Le dernier grand ménage remontait à 1958. Le coût de la restauration de l'intérieur de l'église est alors évalué à 100 000 \$. La vente récente du presbytère a rapporté 50 000 \$, il reste donc la moitié de la somme à trouver.

Dans les diocèses catholiques ontariens, il n'existe pas de fabrique, il n'y a qu'un Comité des affaires temporelles, et les biens de l'église n'appartiennent pas aux paroissiens. De plus, il n'existe en Ontario aucun programme de subvention qui puisse ressembler à la Fondation du patrimoine religieux du Québec, et le ministère de la Culture investit très peu dans la restauration de bâtiments religieux. Le diocèse d'Ottawa n'étant pas intéressé à subventionner des projets de cette nature, les paroissiens ont été laissés à eux-mêmes. Particulièrement dynamiques, ils ont formé plusieurs comités, dont le principal fut le comité de collecte de fonds, une dizaine de personnes qui se chargèrent d'aller faire du porte-à-porte à travers tout le village. En tout, au village et à l'extérieur, environ 150 personnes, familles ou organismes ont fait un don en argent (pour un total de 50 000 \$). À souli-

gner, l'Église unie de Hawkesbury-Est (située à Sainte-Anne) a aussi contribué en donnant l'occasion aux paroissiens de Sainte-Anne de faire des collectes lors de son concert de Noël. Le maire de la municipalité, originaire de Sainte-Anne, également préfet des comtés unis Prescott et Russell, a organisé son banquet annuel au profit de la paroisse.

Outre le succès des collectes de fonds, l'aspect le plus remarquable de l'opération est l'importance de ses retombées. Tout d'abord, le comité des activités, formé après la restauration, a pris contact avec l'Association italienne Jelsi de Montréal, dont la patronne est Sainte-Anne, pour en inviter les membres à faire un pèlerinage dans leur village. Par deux fois, en 2003 et 2004, environ 300 personnes se sont déplacées de Montréal, et des échanges culturels ont eu lieu : danses et chants folkloriques italiens et canadiens-français. En même temps, un comité a été formé pour produire un livre richement illustré sur l'histoire de la paroisse et de l'église. Les profits de la vente du livre, lancé en 2004 et entièrement autofinancé par des publicités achetées par une centaine de commerces de la région, seront versés à la caisse du nouveau Comité de gestion des fonds de restauration, qui compte poursuivre les travaux dans les prochaines années.

Une pareille opération n'a évidemment pu se faire sans quelques heurts. Mais les malentendus se sont limités à des questions esthétiques : certains manques de communication et des divergences de points de vue ont fait en sorte que le résultat final de la restauration du décor n'est pas parfaitement conforme à l'œuvre de Renaud. Rien n'est parfait, mais l'esprit d'initiative et la persévérance du groupe de Sainte-Anne-Prescott ont été récompensés le 21 novembre 2004 par le Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien,

qui lui a décerné son prix annuel. Autre récompense : le diocèse d'Ottawa donne maintenant la paroisse en exemple comme modèle de dynamisme communautaire.<sup>3</sup>

**Saint-Venant-de-Paquette** : une église rachetée par ses fidèles

Saint-Venant-de-Paquette est un petit village de 111 habitants situé près de Coaticook. La paroisse catholique est la plus petite de tout l'archidiocèse de Sherbrooke. C'est donc, selon la logique actuelle, par celle-ci que l'évêque a voulu commencer le processus de fermeture graduelle de paroisses, en 1999. On a alors voulu la jumeler avec deux autres paroisses et fermer complètement l'église. Seulement voilà : cette église de 1875 a aussi longtemps été considérée comme le joyau du diocèse, et son architecture intérieure est unique au Canada chez les catholiques : toute de bois non teint, elle rappelle plutôt les intérieurs anglicans (cette influence anglo-saxonne est peut-être due à la proximité de la frontière américaine). Paroisse au jeune curé dynamique, ses fidèles n'ont rien voulu entendre aux raisons données par le diocèse : population trop petite, assistance réduite à la messe... Le dynamisme du village et également l'absence de dette de la paroisse ne semblaient pas peser dans la balance. Des paroissiens, sous la direction du président la fabrique de l'époque Marc-André Inkell, ont menacé le diocèse de mobiliser les médias. Malgré l'arrêt des services religieux hebdomadaires, ils ont donc pu conserver des célébrations trois-quatre fois par an à partir de 2000. Le diocèse a cédé à l'organisme sans but lucratif Les Amis du patrimoine (créé en 1997 et administrant déjà la Maison de l'arbre et le Sentier poétique) le bâtiment pour la somme symbolique d'un dollar. Fait exceptionnel, la paroisse a réussi à l'arraché

à conserver le droit de culte, et c'est ainsi que Saint-Venant est probablement la seule église privée au Canada ayant gardé ce droit.

Aujourd'hui, l'église s'autofinance : des spectacles ont lieu 2-3 fois par an (depuis 1993), on demande un droit d'entrée pour la visite guidée de l'église et du musée situé dans les tribunes latérales et arrière, un bingo annuel est organisé, ainsi qu'une collecte dont le modèle est copié sur la campagne de financement du diocèse. Mais peut-être l'explication de la « solvabilité » de cette entreprise hors du commun est-elle à chercher dans l'absence de la dépense qui grève le plus lourdement les paroisses de nos jours : Saint-Venant n'est pas chauffée, à la fois par esprit d'économie et par souci de conservation du bois.<sup>4</sup>



Comme en témoignent les expériences relatées ci-haut, les ressources les plus recherchées et indispensables pour mener à bien un projet de restauration ou de sauvegarde sont le dévouement, la motivation, l'ingéniosité, l'audace et... le temps. À ce chapitre, Michel Pourbaix de Luskville conclut d'ailleurs que les retraités sont un groupe particulièrement bien placé pour s'impliquer dans des projets de ce genre, puisqu'ils ont du temps libre, une denrée rare chez les jeunes familles.

Les exemples cités mettent en scène des chrétiens pratiquants – y a-t-il une place dans ces initiatives pour des non-pratiquants, et même des non-croyants ? Ou des fidèles d'une autre religion ? Il existe certains cas répondant à cette dernière question, comme par exemple l'église anglicane Christ Church de Springbrook, à Saint-Édouard-de-Frampton

en Beauce, sauvée par des catholiques en 1985 et transformée en théâtre. Mais il n'en pleut pas. Cela dit, inédit et inexploré ne riment pas avec impossible. Compte tenu de la diminution inéluctable du nombre de fidèles pratiquants dans la presque totalité des paroisses ou congrégations de la province, compte tenu du nombre d'églises qui risquent d'être fermées et livrées aux spéculateurs immobiliers ou au pic des démolisseurs au cours des prochaines décennies, il est impératif que tous les membres des communautés, en ville comme à la campagne, puissent s'impliquer dans le transfert ou la restauration de ces biens exceptionnels. Les mécanismes n'existent pas encore, ils sont à inventer. Il faudrait permettre à chacun, s'il le désire, de pouvoir participer à la mise en valeur de son église, ou d'une église de son choix. Espérons que des pionniers d'un nouveau genre sauront défricher le terrain et servir d'inspiration pour d'autres communautés, les municipalités et tous les acteurs concernés. □

1 Entrevue avec M. Michel Pourbaix, 20 octobre 2004.

2 Entrevue avec Mme Opal Carson, 2 novembre 2004.

3 Entrevue avec Mme Lucie Brunet, 28 octobre 2004.

4 Entrevue avec M. Marc-André Inkell, 22 octobre 2004.

Marie-Lyne David\*

## LES VESTIGES DE NOTRE PASSÉ, MODERNISONS-LES !

Nos plus grands trésors nationaux sont nos églises. Elles représentent une richesse architecturale inestimable et une trace indélébile de notre histoire sociale et culturelle. Plusieurs touristes viennent en pèlerinage à Montréal et nous estiment chanceux de pouvoir pratiquer nos différents cultes avec une proximité et une qualité d'établissements hors du commun. Toutefois, ils ne savent pas à quel point notre patrimoine bâti deviendra d'ici quelques années à peine, un vestige de notre passé.

La population s'inquiète grandement du sort réservé à la quarantaine d'églises de type cathédrale dans le quartier Rosemont, des lieux de culte anglicans ou protestants qui se font tranquillement envahir par les universités avoisinantes, des résidences de membres de la communauté qui attirent les promoteurs immobiliers, etc. Elle tente en vain de protéger la mémoire collective parce que dorénavant les solutions de rechange gagnent sur la restauration. Se font rarissimes les gens attirés par la foi. Voir un de nos enfants étudier en théologie n'est plus nécessaire, ni tellement valorisé comme jadis. Nous n'en sommes plus à l'époque de la messe dominicale obligatoire avec les petits gants blancs et le chapeau assorti à la robe pour les femmes. Nous n'en sommes plus à

---

\* Étudiante à la maîtrise en histoire de l'art.

l'ère de la dévotion pour notre lieu de pratique, ni à celui de la dime, ni à celui de l'appartenance à notre paroisse. Il y a trop de bancs d'église désertés et pas assez d'argent pour restaurer tout ce qui tombe en morceaux. Notre société autrefois cléricale à l'excès entend maintenant les cloches du recyclage architectural de nos lieux de culte. Tout comme nos habitudes religieuses, notre opinion se transforme au fil du temps.

Maintes propositions ont été suggérées pour contrer la démolition de lieux de culte en difficulté financière, en ruines ou complètement abandonnés. La solution prônée conserve la structure architecturale intacte et offre la possibilité à une autre tradition religieuse d'y exercer son culte. De nombreux exemples sont déjà des références pour les transformations à venir dont l'ancienne église catholique **Sainte-Yvette**, dans le quartier St-Michel, qui a été vendue en 2001 à l'**Église évangélique haïtienne de l'Alliance chrétienne et missionnaire**. De cette façon, l'héritage architectural laissé par ces grands bâtiments ne disparaît pas de l'œil du passant puisque seul l'intérieur sera appelé à être transformé pour plaire à la nouvelle pratique.

Voici d'autres exemples de ces répandus et préconisés transferts de religion. Les églises **Bethel Gospel Chapel** et **Sainte-Margaret d'Écosse** appartenant avant aux baptistes adventistes du 7<sup>e</sup> jour est maintenant à la tradition baptiste évangélique. Il y a aussi la **Church of Jesus Christ Apostolic** et le **Temple Gurudwara Sahib Québec-Montréal** autrefois pentecôtistes et maintenant l'une apostolique, l'autre sikh. La **Mosquée Ahmadiyya Movement in Islam** auparavant luthérienne. **Saint Lawrence Anglican** et l'**Église Montreal Chinese Alliance** autrefois de l'église unie, maintenant anglicane et de tradition « autre ». Le passage d'une religion à une autre

permet non seulement la conservation de notre patrimoine religieux bâti, mais facilite l'échange entre les pratiques mixtes. La liste s'allonge, s'allonge et n'en est qu'à ses débuts.

Outre la transmission entre groupes religieux, la population a songé à une nouvelle éventualité. Depuis une vingtaine d'années, le terme « recyclage » est apparu dans notre vocabulaire. Les écologistes ont été les premiers à se l'approprier pour ensuite laisser la propagande de ce mot se faire d'elle-même. L'architecture le connaissait aussi très bien, mais ce n'est que depuis dix ans à peine qu'il devient une possibilité assez intéressante pour les lieux de culte montréalais. La reconversion est la clef moderne de la sauvegarde de nos établissements de foi. Déjà quelques manifestations dans l'environnement urbain montréalais peuvent être citées. Toutefois, certains intervenants (architectes, urbanistes, historiens, historiens de l'art, membres du clergé...) ne sont pas en faveur de cette solution et soulèvent la controverse. Malgré eux, plusieurs églises sont à l'heure actuelle requalifiées.

La majorité des exemples retenus par la mémoire des paroissiens concernent les églises transformées en condominiums par de grands promoteurs parce que se font très rares les individus qui peuvent s'offrir une église. Dans les Cantons-de-l'Est, une famille a tenté l'expérience pour vite s'apercevoir que d'habiter une église catholique (**Sainte-Suzanne-de-Santhope**) payée à peine 60 000 \$, c'est génial, mais très difficile à garder au chaud pendant le long hiver. Un an plus tard elle était à vendre pour 199 000 \$ afin d'éponger l'ensemble des pertes inattendues. Ce sont plutôt des promoteurs immobiliers qui font des offres d'achat sur des bâtiments aussi majestueux et ne gardent qu'une partie du squelette afin de rentabiliser au maximum l'espace.

L'ancienne église **Saint-Jean-de-la-Croix**, de foi catholique (à même la Petite-Italie), est la première à avoir créé un émoi généralisé à travers la population québécoise. Dès le début de l'an 2000, les *Conceptions rachel-julien* ont tenté d'élaborer un projet de condominiums en sachant bien que l'idée n'allait pas plaire à tous. L'église avait d'abord été offerte gratuitement à une communauté orthodoxe qui n'en a pas voulu. Denis Robitaille, président de l'entreprise, a donc acheté celle-ci avec 650 000 \$ et y a investi près de 20 M \$. Il a dû faire face à la réticence des paroissiens, des règlements de zonage et des sommes inestimables. Aux dernières nouvelles, encore quelques unités restaient vacantes. Vous n'auriez pas un maigre 325 000 \$ à investir ?

La plupart des recyclages en habitations privées sont réalisés non pas avec les églises, mais avec les résidences des membres de la communauté cléricale. À Montréal seulement, il y a eu la requalification de la congrégation des **Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie** sur le plateau Mont-Royal, la **Maison Mère des Sœurs de Marie-Rédemption** dans Outremont et très certainement le **Carmel** sur le plateau Mont-Royal. Celui-ci crée une controverse jamais vue dans les médias. Depuis le mois de juin, la population montréalaise ne veut pas entendre les offres du Groupe Prével, promoteur immobilier voulant construire des condos à même et autour du site. Toutes les instances concernées s'en mêlent et souhaitent protéger ce monastère. On tente de le rendre bien patrimonial, on explique son importance dans le quartier, l'héritage qu'il représente. D'ici quelques semaines, on saura la décision finale des sœurs carmélites.

Beaucoup d'autres exemples de reconversion parsèment le territoire québécois, surtout dans les villes de Montréal et de Québec. Voici donc un survol des plus intéressantes.

D'abord, l'Université du Québec à Montréal installée dans l'ancre de l'ancienne église **Saint-Jacques** (il ne reste qu'une partie de la chapelle et l'entrée sud), l'ancienne **chapelle Loyola** maintenant partie intégrante de l'Université Concordia, l'église **St-Paul's Church of Scotland** devenue le musée du cégep St-Laurent, la **First Presbyterian Church** maintenant un ensemble de condominiums dans l'arrondissement McGill, **Saint-Mathias-Apôtre** abrite le Chic Resto Pop dans Hochelaga-Maisonneuve, l'église **Saint-Esprit** à Limoilou est l'École du cirque de Québec, **Our Lady Queen of the World** a été vendue au C.P.E Le Baobab à St-Hubert, l'**Église de Ham-sud** qui deviendra sous peu un centre de théâtre et d'art, etc.

Il y a aussi plusieurs projets en cours qui ne sont pas annoncés à la population, en particulier à Montréal. L'église catholique (ayant toujours ce statut) **Saint-Eugène** dans le quartier Rosemont couve un projet de centre communautaire entouré d'habitations (projet d'ABCP Architecture et Urbanisme), l'église presbytérienne **Erskine And American** intéresse grandement le Musée des Beaux-Arts de Montréal afin d'y loger de nouvelles salles d'expositions et le **Carmel** du Mont-Royal approché par le Groupe Prével. À Québec, en novembre 2003 une annonce classée vendait l'église **Saint-Joseph** par l'agence Sutton et un article dans Le Soleil annonçait la vente et le souhait de recycler trois églises dont **Sainte-Claire-d'Assise**, **Saint-Paul Apôtre** et **Sainte-Odile**. Ces trois dernières y sont toujours intactes.

Le statut de la religion et de sa pratique a beaucoup changé au Québec depuis les années 1940. De nombreuses manifestations sociales ou artistiques ont dénoncé le contrôle trop rigide du clergé sur la vie québécoise. Puisque cela fait quand même plus d'une cinquantaine d'années, il est évi-

dent que les nouvelles générations ne s'intéressent plus autant à leur paroisse. L'idéaliste en nous voudrait conserver tout ce patrimoine bâti si solide et si propre à notre culture, mais c'est dorénavant impensable. Les grandes villes manquent d'espace pour loger les gens et peut-être que la reconversion sert à cela : loger et offrir des services communautaires. À l'extrême, ne vaudrait-il pas mieux requalifier une église que de la voir démolie ? Il faut se poser les bonnes questions lorsqu'on aborde le recyclage et ne pas toujours penser à la notion de perte quand il s'agit véritablement d'une survie, même suivant une nouvelle vocation. Si certaines balises étaient établies, nous pourrions toujours passer devant une église recyclée qui n'a pas trop perdu sa forme extérieure et voir défiler devant nous les souvenirs de notre passé. □

Marc-Henri Vidal\*

## DIVERSITÉ RELIGIEUSE ET LIEUX DE CULTES AU QUÉBEC

Ce sujet nous oblige à une mise à jour de nos connaissances sur le passé religieux québécois. En effet, l'histoire populaire a occulté plusieurs de ses pages à des fins plus ou moins partisanses.

Faisons donc, dans un premier temps, un bref mais nécessaire survol du passé religieux québécois. 50 % des premiers colons arrivés en Nouvelle-France sont des huguenots, un terme populaire pour parler des calvinistes ou des réformés, soit des protestants francophones. Roberval, Pierre Du Gua de Monts, Guillaume de Caën et bien d'autres firent partie de ces premiers fondateurs et adeptes du protestantisme. Malgré l'interdiction formelle en 1627, sous l'influence du cardinal de Richelieu, des cultes protestants dans la colonie, une certaine tolérance semble avoir régné. Toutefois, plusieurs restrictions demeurent et la proportion de non-catholiques francophones diminuera fortement jusqu'au moment de la conquête.

En 1760, la conquête de la Nouvelle-France catholique par un souverain protestant inverse la situation. Dès 1759, la

---

1 Le pasteur Marc-Henri Vidal est responsable de l'Église presbytérienne St-Luc à Montréal. Il a été secrétaire provincial de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Membre de plusieurs conseils d'administration, il est régulièrement sollicité pour animer divers ateliers sur la mosaïque religieuse québécoise.)

chapelle des Ursulines à Québec sert de premier temple protestant français. Si l'aristocratie anglaise était d'obédience anglicane, un grand nombre des soldats de sa majesté était écossais, donc majoritairement presbytériens et plusieurs marchands britanniques étaient des méthodistes et des baptistes. La conversion des canadiens français au protestantisme passa au second plan derrière les tentatives continues d'équilibre entre les différentes branches au sein du protestantisme. L'Acte de Québec, voté en 1774, concédera des droits au clergé catholique en échange d'une soumission tacite aux supérieurs légitimes.



*Église orthodoxe St-Georges. Communauté libanaise. À noter la coupole centrale au milieu du bâtiment.*

Le protestantisme sera alors essentiellement anglophone et urbain, à l'exception de la région des Cantons de l'Est qui verra l'arrivée massive de loyalistes en provenance des États-Unis, à la fin de la guerre d'indépendance (1783). C'est

d'ailleurs la seule région au Québec où le nombre d'églises protestantes, toutes traditions confondues, égale le nombre d'églises catholiques. Ainsi, les équations anglophone-protestant-marchand et francophone-catholique-paysan se forgeront dans l'histoire.

Vers 1850, une autre page de notre histoire s'écrit. D'un côté les Églises réformées et anglicanes travaillent conjointement à l'évangélisation des canadiens français et de l'autre côté des ouvriers baptistes venus de Suisse s'installent en Montérégie pour le « salut des âmes. » Ces divers groupes se divisèrent la province. En 1900, près d'une centaine de points de prédication et de paroisses franco-protestantes était établie. Toutefois, la récupération du système scolaire francophone par les autorités catholiques empêcha bon nombre d'enfants protestants d'avoir accès à l'éducation en français et entraîna un fort mouvement d'anglicisation. Après deux générations, le nombre de paroisses fut réduit de 70 %. Il faudra attendre les années 1970 pour qu'à nouveau on voie une croissance mais, cette fois-ci, du côté des mouvements dits évangéliques.

Pour ce qui est de la perception d'un groupe par l'autre, elle a été longtemps du domaine de l'antagonisme. Qui ne se rappelle pas les combats de ruelles entre Anglais et Français ? Les Anglais pour leur part représentant l'envahisseur, le colonisateur, l'ennemi et sa religion, celle de l'opresseur ! Les expressions de nos aïeux, telles que : « Des loups dans la bergerie » pour qualifier la présence de protestant au sein de la société, « C'est un Chiniquy » pour parler d'un apostat, en allusion au fameux prêtre prédicateur Charles Chiniquy qui s'est converti au protestantisme dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, « Un canadien-français qui n'est pas catholique est une anomalie », « la foi est le ciment de la nation », sont des expressions qui témoignent de l'étroite relation entre

nationalisme québécois et adhésion religieuse. Les protestants francophones souffraient, pour leur part, du statut de double minorité : Minorité protestante francophone, dans une majorité protestante anglophone et dans une majorité catholique francophone. Ils devaient se contenter, comme service religieux, d'aller à la « mitaine », déformation des termes de « meeting » pour parler de la réunion et de « meeting house », en allusion à la simplicité des lieux de réunions pour le culte chez les protestants.



*Snowdon Baptist Church. À noter, simplicité moderne, ouverture pour le baptistère pour adulte à l'arrière sur l'estrade, effet « salle de classe ».*

Faire l'étude des églises protestantes au Québec, c'est rencontrer un grand nombre de dénominations ayant chacune sa particularité. Mais, contrairement à l'opinion populaire, il n'y en a pas un nombre illimité. Brossons donc un tableau plus large du christianisme. Ce dernier peut se diviser en quatre grandes familles, qui toutes ont la même base doctrinale : La reconnaissance de l'œuvre de Jésus-Christ. Les dif-

férences seront d'ordre administratif (Églises géographiques ou nationales) ou dans les doctrines secondaires (qui pour certains seront fondamentales...) :

- 1) Les églises orthodoxes, une vingtaine de traditions indépendantes et divisées sur des bases géographiques, ethniques ou liturgiques. Ces traditions coopèrent généralement bien entre elles. Les tensions sont plus culturelles que doctrinales. L'organisation, de type épiscopal, demeure avant tout nationale. Le patriarche de Constantinople a une valeur symbolique mais pas de pouvoir sur l'ensemble des courants. Au Québec, il y a près de vingt-cinq paroisses orthodoxes rattachées à une douzaine de traditions et représentatives des communautés des pays de l'Est et du Moyen-Orient. Ces Églises se caractérisent par une très forte symbolique religieuse et une liturgie très complexe.
- 2) Les églises catholiques, (romaines, orientales, dissidentes...) une vingtaine de traditions dont la plus connue et la plus nombreuse est l'Église catholique romaine, ce qui donne parfois l'impression qu'elle est la seule. De type épiscopal, le pape catholique romain fait figure d'autorité sur les Églises catholiques romaines et orientales partout dans le monde. Au Québec, les catholiques orientaux, dont les catholiques maronites chez qui les prêtres peuvent se marier, sont sous l'autorité des diocèses catholiques romains, qui interdisent le mariage à leurs propres pasteurs. Ces Églises se caractérisent par une forte symbolique religieuse et une liturgie complexe.
- 3) L'Église anglicane, appelée aussi épiscopaliennne, une cinquantaine de traditions puisque dans chaque pays, là

où le nombre est suffisant, cette église est autonome. Le temps a créé et renforcé des tendances qui font qu'aujourd'hui existent des groupes très traditionnels (High Church) et d'autres plus protestants et évangéliques (Low Church). L'organisation anglicane, quoique épiscopale, ne possède aucune hiérarchie suprême qui coordonne les dénominations des différents pays, le diocèse étant l'unité fondamentale de l'Église. Ainsi, la reine d'Angleterre n'est que le chef spirituel de l'église d'Angleterre et l'archevêque de Canterbury a un pouvoir symbolique sur le regroupement des Églises anglicanes et épiscopaliennes, de par le monde, mais pas d'autorité formelle. Ces Églises se caractérisent par une certaine symbolique religieuse et une liturgie proche du catholicisme.



*Église unis St-Jean. À noter, pas d'estrade et la table de communion est une table de cuisine ronde en bois sur laquelle trône une Bible.*

4) Les Églises protestantes, un grand nombre puisque dans chaque pays elles forment des entités séparées. Principalement de type congrégationaliste (chaque paroisse est autonome et la tradition religieuse est comme une fédération de paroisse) ou de type presbytéral (représentation proportionnelle entre la paroisse et le regroupement dans une région donnée – le Consistoire.) Il n'y a donc pas, pour la majorité de ces traditions, de hiérarchie spirituelle dominante. Ces Églises sont caractérisées par un retour aux Écritures et à la vie des premiers chrétiens comme seule référence valable et, de ce fait, accentuent le rôle de la Parole dans leur culte. Quoiqu'elles maintiennent le baptême et la cène, la liturgie est réduite au minimum et, pour sa part, la symbolique religieuse est à peu près inexistante. Les protestants se divisent à leur tour en trois grandes familles qui entretiennent des liens plus ou moins étroits en leur sein :

- a. Les Églises issues de la Réforme : luthériennes, presbytériennes, unies, réformées..., qui ont conservé une certaine structure liturgique.
- b. Les Églises de type anabaptiste : baptistes, frères, mennonites..., qui se distinguent par la reconnaissance du seul baptême des adultes comme valable.
- c. Les Églises de type spiritualiste : charismatiques, pentecôtistes..., qui, comme les anabaptistes, enseignent le baptême des professants et, de plus, accordent une place importante aux manifestations du Saint-Esprit (miracles et direction personnelle.)

Plusieurs dénominations protestantes, surtout dans ces deux derniers groupes, anabaptiste et spiritualiste, se réclament du titre d'Églises évangéliques et ont parfois des tendances fondamentalistes.



*Côte-des-Neiges Presbyterian Church. À noter la très grande simplicité intérieure du sanctuaire.*

Chacune de ces branches du christianisme entretient un rapport particulier avec l'objet religieux immobilier et mobilier. Du côté orthodoxe, catholique et anglican le lieu de culte est un endroit consacré. Il acquiert alors une dimension particulière et on lui doit révérence. Les objets liturgiques revêtent eux aussi une valeur sacrée. On embrasse les icônes chez les orthodoxes et seul le prêtre franchit l'iconostase... Chez les catholiques, on s'agenouille devant l'autel et on se signe avec l'eau bénite... Pour les anglicans, une balustrade sépare la nef du sanctuaire où seul les consacrés ont accès... Sans tomber dans la magie, l'importance de l'objet, du

rituel, de la couleur, de la formule, de la parole, de la position, des gestes et du rôle est très grande.

Le modèle architectural premier que l'on retrouve dans les églises orthodoxes est celui de la basilique. Grande cour rectangulaire, parfois bordée de colonnes dans sa longueur avec à l'une de ses extrémités, une ouverture en demi-cercle qui abrite le chœur ou le sanctuaire proprement dit. À ce modèle de base se rajoutent des coupoles, dômes, voûtes selon l'art byzantin ou tours surmontées de « bulbe d'oignon » selon l'art russe. L'exemple classique est celui de l'église de Sainte-Sophie à Istanbul, construite au début du VI<sup>e</sup> siècle, mariage entre la basilique et le dôme central, souvent imité mais jamais égalé. À Montréal, les premiers immigrants orthodoxes se sont contentés de racheter des bâtiments religieux (souvent d'origine protestante) qu'ils ont adaptés à leurs besoins par l'ajout d'icônes et d'iconostases. Si les vitraux représentant des scènes de la vie du Christ ou des saints ne font pas partie de la tradition architecturale orthodoxe, ils les ont tout de même conservés.

Les églises orthodoxes, tout comme les diverses traditions catholiques (romaines, orientales ou dissidentes) et contrairement à la majorité des traditions protestantes, sont des églises où la symbolique religieuse est très présente et empreinte de signification sacrée. L'iconostase, une cloison grillagée qui sépare la nef du sanctuaire (le chœur) est richement ornée d'icônes. Lors d'un service religieux, seuls les prêtres ont accès à l'arrière de l'iconostase où se déroule le mystère de l'eucharistie. Les fidèles ne peuvent qu'apercevoir des bribes de la gestuelle sacrée. La majorité du service (chanté en grande partie par le prêtre dans une langue ancienne), lectures, prières, homélie se déroule toutefois devant cette cloison. Suite à l'affluence récente des immi-

grants des pays de l'Est et du Moyen-Orient, les communautés orthodoxes ne sont pas en situation précaire.



*St-James united Church (ancienne église méthodiste). À noter l'effet demi cercle et amphithéâtre.*

Chez les anglicans, les lieux de culte ont beaucoup en commun avec les églises catholiques, bien qu'ils soient généralement plus sobres tant dans l'architecture que dans le décor intérieur. Quoique dans certaines églises le lieu de la Parole soit élaboré, le culte est généralement centré sur la célébration eucharistique. L'absence, à l'origine, de divergences idéologiques entre catholiques et anglicans et l'utilisation par ces derniers d'anciennes églises catholiques, expliquent sans doute la parenté qui existe entre les églises des deux dénominations. De fait, les grandes différences sont attribuables aux choix différents, au cours des ans, de styles architecturaux. L'organisation intérieure des églises est structurée selon une hiérarchie qui rappelle les premières basiliques : Les fonts

baptismaux près de l'entrée, la nef et ses bancs, le pupitre de lecture et la chaire à l'avant, la balustrade ou le jubé séparant la nef du sanctuaire. L'autel qui occupe le centre de ce dernier est plus élaboré qu'une simple table, mais demeure sobre. La chaleur de ces églises vient habituellement de la richesse du bois sombre utilisé massivement pour les murs et qu'on retrouve parfois dans un jubé sculpté.

Du point de vue de l'histoire et de la théorie de l'architecture, les architectes de la Réforme n'ont fait que réinterpréter le thème du plan « central » qui forme, avec le plan « basilical », les deux types d'édifices religieux propres au christianisme (le plan central était également présent dans plusieurs synagogues au temps du Christ, et le plan basilical correspond à celui de l'auditoire, de la cour, de la basilique romaine [le marché]). C'est la fonction symbolique de la communauté : Le rassemblement, la référence à la Parole qui la convoque et la référence au sacrement qui l'authentifie, qui les a amenés à retrouver la forme du plan « central ». Au Québec ce modèle s'illustre par des bâtiments en demi-cercle où l'estrade s'avance ou des bâtiments de type amphithéâtre au plancher incliné.

Si le plan « basilical » a finalement dominé c'est que les protestants ont dû se contenter en beaucoup d'endroits (Angleterre, Écosse, Suisse, Allemagne, Pays-Bas) des édifices conçus pour le culte catholique, en apportant, selon les circonstances locales, les modifications que nécessitait le service protestant. Les modifications les plus visibles furent la suppression des images et des statues, puis le déplacement de la chaire et de la table de communion (l'autel). L'église devint alors le lieu de l'enseignement, celui de la salle de classe.

L'église protestante est sobre et la chaire occupe habituellement la place centrale. Pour accentuer l'importance de l'Eucharistie, on mettait autrefois la table de communion au pied de la chaire. Notons que la communion est célébrée plus rarement que dans les milieux catholiques (en moyenne une fois par mois). Le service religieux est centré sur la Parole, la Bible. Une certaine variété existe au sein des communautés protestantes. Certaines d'entre elles ont pu réintroduire des lieux de culte assez élaborés. D'autres s'en tiennent au *meeting house*, c'est-à-dire une salle de rencontre avec une chaire et une table d'une grande simplicité. Parfois, un simple gymnase ou une salle communautaire suffit. Il n'y a pas à proprement parler d'objets liturgiques dans les Églises protestantes. Les ustensiles de communion et les baptistères sont les seuls éléments représentatifs des sacrements. Et même là, l'objet en lui-même n'est pas chargé d'un pouvoir particulier. Une simple coupe et une assiette à pain peuvent servir.

Le délestage des lieux de culte protestant ne présente pas la même dynamique que celui des autres traditions chrétiennes. Le fait que le bâtiment ne soit pas « consacré », l'attachement qu'on lui porte n'est pas théologique mais culturel. Ce sentiment d'appartenance s'illustre bien, dans les églises protestantes issues de la Réforme, par les dons désignés des paroissiens pour l'achat de vitraux, livres de chant et autres objets. D'autre part, l'émergence d'un grand nombre de nouvelles communautés protestantes de la mouvance évangélique issues de l'immigration, principalement en milieu urbain, accroît le transfert d'un lieu, d'une tradition à une autre. Également, le volume des églises, généralement plus restreint, permet une réutilisation plus facile. □

Claude Pigeon\*

**GENÈSE D'UN SECTEUR  
PASTORAL.  
LE NOUVEAU VISAGE DE  
CINQ PAROISSES RURALES  
DANS LE BAS-ST-LAURENT**

**Présentation**

Ce dossier de *L'Action nationale* porte un regard sur la question du patrimoine religieux bâti au Québec. Mais qui sont les paroissiennes et paroissiens d'aujourd'hui qui assument la garde de cet héritage ? Au fil des ans, et même des siècles, les communautés paroissiales québécoises se sont dotées d'édifices, presbytères et églises en particulier, qui correspondaient à une vision de la théologie tout autant qu'à des besoins pastoraux bien précis. L'héritage immobilier qu'elles ont constitué est donc en lien avec le vécu religieux des paroissiennes et paroissiens d'une époque. Au moment où l'on s'interroge sur l'avenir de ce patrimoine, il semble pertinent de poser la question du vécu des paroisses aujourd'hui. Depuis quelques années, celles-ci sont engagées dans un processus de remodelage ou même de re-fondation. De nouvelles assemblées paroissiales émergent, regroupant ce qu'il reste de forces vives dans plusieurs anciennes paroisses. Plus encore, on fonde de nouvelles paroisses qui administrent les biens des anciennes. Pour aller plus loin dans notre compréhension des enjeux derrière la gestion de ce patrimoine par ceux et celles qui en ont actuellement la garde,

---

\* Ph. D. Histoire des religions et théologie.

voici le récit d'une expérience de regroupement de paroisses qui dure depuis deux ans maintenant.

Le 1<sup>er</sup> août 2002, l'auteur de ces lignes<sup>1</sup>, devenait curé des paroisses de St-Clément, de St-Cyprien, de St-Jean-de-Dieu, de St-Médard et de Ste-Rita (voir encadrés page suivante), situées dans le diocèse de Rimouski. Celles-ci sont maintenant regroupées en une même unité pastorale, appelée dans notre diocèse « secteur pastoral<sup>2</sup> ». Les cinq paroisses regroupent environ 4000 personnes alors qu'elles en comptaient 7500 en 1950<sup>3</sup>. L'évolution récente de l'histoire de ces cinq paroisses est d'une certaine manière représentative de la situation actuelle de l'Église québécoise. Celle-ci est entrée dans une phase de remodelage de ses institutions où de nouvelles communautés élargies émergent. La force symbolique du clocher du village demeure mais de nouveaux réseaux de solidarités apparaissent. On peut même parler dans certains cas de nouvelles communautés. Le récit proposé entend aider à établir un portrait plus juste et nuancé de la situation actuelle des paroisses rurales qui assument actuellement une grande partie de la gérance de notre patrimoine religieux bâti. C'est la seule dimension qui nous intéresse ici. L'analyse de ce vécu appartient aux sociologues, aux historiens et aux théologiens. Ce n'est pas à ce titre que nous proposons ces lignes mais plutôt comme acteur responsable de la gestion et de la conservation d'un précieux patrimoine : fait de lieux de cultes et de baptisés qui s'y rassemblent encore. Ce point de vue apporte un élément de plus en vue d'une meilleure compréhension des enjeux de conservation, celui des besoins pastoraux actuels et à venir des communautés paroissiales. De plus, il rend compte d'une partie du processus de remodelage des paroisses territoriales en cours sur l'ensemble du territoire québécois. Le

récit proposé respectera le fil chronologique de quelques événements significatifs qui ont marqué la première phase de mise en place du secteur pastoral.

#### ST-CLÉMENT

Ce village qu'on aperçoit de loin, perché sur une magnifique colline, compte 539 habitants. Il a été le terrain de l'occupation de son bureau de poste il y a quelques années. Ce mouvement a été initié en réaction au projet de fermeture d'un grand nombre de succursales de la Société Canadienne des Postes, principalement dans les régions rurales partout au Canada. Pour mémoire, on pourra consulter Clermont Dugas, « Le service postal en milieu rural : le cas de Saint-Clément », *L'Action Nationale* 83, no 4 (1993), p. 475-487 ; Raymond Beaudry et Hugues Dionne, « Vivre quelque part comme agir subversif : les solidarités territoriales », *Recherches sociographiques* 37, no 3 (1996), p. 537-557. On lira aussi avec intérêt le texte du mouvement Solidarité rurale du Québec : *Déclaration au sujet de la fermeture et de la privatisation des bureaux de poste ruraux*, Saint-Grégoire, 1993.

#### ST-CYPRIEN

La municipalité de St-Cyprien compte 1260 habitants et peut se glo-ri-fier de maintenir un taux de chômage de moins de 4 %, ce qui, statistiquement, correspond à une situation de plein emploi. En outre, les cypriennes et cypriens possèdent leur propre monnaie municipale pour encourager l'achat local et profitent d'une longue tradition de solidarité et d'engagement.

#### ST-JEAN-DE-DIEU

Avec ses 1516 habitants, St-Jean-de-Dieu est le centre géographique du secteur pastoral. Plusieurs familles de cultivateurs y sont établis depuis plus d'un siècle et le niveau de vie de la population y est relativement respectable. La tradition d'engagement communautaire et pastoral est importante, même si l'histoire récente a fait en sorte que ce mouvement a été passablement ralenti.

#### ST-MÉDARD

La municipalité de St-Médard compte 308 personnes. La forêt, principalement, fournit les quelques revenus d'emplois qui arrivent encore dans le milieu. Depuis quelques années il n'y a plus d'école primaire. La douzaine d'enfants d'âge scolaire se déplace à chaque jour à St-Jean-de-Dieu.

### STE-RITA

Avec ses 329 habitants, Ste-Rita est au nombre des cinq municipalités les plus pauvres au Québec, sur la base du revenu familial moyen. L'activité principale qui rythme la vie de ses habitants est l'acériculture et l'exploitation forestière. En septembre 2004, la municipalité tenait son premier festival de l'érable. L'école du village regroupe 20 enfants dans deux classes de trois niveaux.

## I. Le récit.

### Formation d'une équipe pastorale

En 1950, les cinq paroisses désignées pour le nouveau secteur pastoral pouvaient compter sur 8 prêtres à temps complet. En 2002, au moment de mettre en place une nouvelle organisation pastorale, 3 prêtres étaient en service pastoral à temps complet. L'un deux, curé de St-Clément depuis près de 30 ans, encore bien en forme malgré ses 80 ans, acceptait un nouveau mandat de l'évêque qui l'invitait à s'intégrer à ce projet à titre de collaborateur tout en continuant de vivre sur place. L'ancien curé de St-Cyprien ayant accepté un autre ministère en milieu hospitalier, il n'y aurait plus de prêtre résident dans cette paroisse, exception faite d'un prêtre à la retraite, âgé de 75 ans, ayant occupé des fonctions nationales, notamment auprès de l'Office de catéchèse du Québec et de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Dans les faits, il accepterait lui aussi d'appuyer l'équipe pastorale comme prêtre collaborateur. Quant à l'administrateur des paroisses de St-Jean-de-Dieu, de Ste-Rita et de St-Médard, présent dans le milieu depuis un an seulement, il quittait le milieu pour prendre la responsabilité d'un sanctuaire diocésain. Depuis neuf ans, ces trois paroisses vivaient une forme élémentaire de regroupement en partageant les services du même pasteur. Le village de St-Jean-de-Dieu, centre géographique des cinq paroisses du

secteur, serait le lieu de résidence du nouveau curé. À partir de cette paroisse, on compte environ 15 kilomètres pour rejoindre chacune des quatre autres. En définitive, la situation serait celle-ci : de trois curés à temps plein appuyés par un prêtre à la retraite on passerait le 1<sup>er</sup> août 2002 à un curé<sup>4</sup> et à deux prêtres retraités acceptant généreusement de s'intégrer au projet de secteur pastoral<sup>5</sup>.

### **L'accueil initial**

Dès juin 2002, le nouveau curé « désigné » faisait savoir qu'il proposait de vivre une célébration d'accueil unique à St-Cyprien, la seule paroisse qui vivrait effectivement le départ d'un curé résident. Un choix stratégique évident, vite compris et accepté par les membres des cinq communautés paroissiales. Une rencontre avec le comité de liturgie de la paroisse désignée au début de juillet permettait de jeter les bases de la célébration d'accueil. Le comité ferait en sorte d'intégrer des acteurs liturgiques et les responsables des cinq paroisses. Deux autres réunions eurent lieu par la suite, sans le curé, pour la mise en œuvre de la célébration avec l'ensemble des intervenants des cinq paroisses (directrices de chorale, comités de liturgie, présidents de Conseils paroissiaux de pastorale (C.P.P.) et des Assemblées de Fabrique). Ces rencontres laissaient déjà entrevoir le genre de collaboration à venir et permettaient aux acteurs de mieux faire connaissance.

Deux gestes symboliques ont été privilégiés pour la célébration d'accueil : la remise de la clé de chaque église au nouveau curé par les présidents des Assemblées de Fabrique. La formule utilisée pour la remise des clés a mis l'accent sur le lien à établir entre le pasteur et le peuple de Dieu : « Monsieur le curé, recevez les clés de l'église de Saint-Jean-de-Dieu.

Vous pourrez y rencontrer le peuple de Dieu qui vous est confié pour lui annoncer la Bonne Nouvelle du Salut. » La finale de la formule variait pour chaque paroisse, mais toujours avec l'accent sur un aspect de la vie communautaire : « Recevez les clés de l'église de St-Cyprien... pour y présider les sacrements de la foi », « ...St-Clément... pour l'inviter à vivre dans l'espérance », « ...St-Médard... pour stimuler sa charité et sa solidarité. », « ...Ste-Rita... pour l'inviter à développer sa vie fraternelle. ».

L'autre geste symbolique a été vécu au moment de la présentation des offrandes. Cette fois, un membre de chaque C.P.P. venait présenter la monographie relatant l'histoire de sa paroisse. La monition qui introduisait la démarche voulait rassurer les membres de l'assemblée sur l'intention de l'équipe pastorale de respecter l'histoire et les traditions de chaque communauté paroissiale :

*Frères et sœurs, une nouvelle étape dans l'histoire de chacune de nos cinq paroisses commence aujourd'hui. À chaque fois que nos prédécesseurs, les pionniers et les pionnières de nos paroisses, ont eu à relever de nouveaux défis, ils ont fait l'expérience que Dieu était présent avec eux s'ils savaient garder les yeux rivés sur essentiel : la foi, la charité et l'espérance. En signe de respect pour l'histoire de chacune de nos cinq paroisses, pour rendre grâce au Seigneur pour sa présence agissante au milieu de nous, et pour dire notre espérance en une Église vivante et missionnaire qui continue de se réaliser dans notre coin de pays, je demande à un membre du C.P.P. de chaque paroisse d'apporter le livre de l'histoire de sa paroisse.*

Cette expérience d'une célébration d'accueil en un lieu unique augurait bien quant à la participation des paroissiennes et

paroissiens. D'abord, ils étaient au rendez-vous ! Puis, l'unisson des chorales et la place faite à chaque paroisse, constituaient un nouveau visage d'assemblée qui reflétait déjà l'idée d'une communauté élargie en gestation. Restait à voir si la politesse et le savoir-faire déployés pour ce premier accueil allait se renouveler par la suite dans le reste de la vie du nouveau secteur en train de naître.

### **Rassembler la communauté locale**

Dès la mise en place du secteur, il fallait aménager un nouvel horaire pour les célébrations dominicales. Celui-ci a été établi sur deux semaines, pouvant être modifié au besoin. Le curé célébrerait la messe du samedi soir en alternance entre deux paroisses, St-Médard et Ste-Rita. Une Assemblée dominicale en attente de célébration eucharistique (ADACE)<sup>6</sup> serait donc célébrée sur une base permanente en alternance entre ces deux paroisses la semaine où il n'y aurait pas de messe. Ensuite, une autre alternance a été établie pour une messe dominicale à 9h30 à St-Cyprien et St-Clément. Puisque chacune de ces paroisses bénéficiait de la présence de l'un des prêtres collaborateurs, le curé pourrait alterner la présidence de l'eucharistie avec chacun d'eux à chaque semaine dans une des deux paroisses. Par souci d'équité et pour faire entrer chaque paroisse dans le même processus de changements, l'instauration permanente d'ADACE pour deux paroisses (St-Médard et Ste-Rita) a conduit à planifier de telles célébrations dans chaque paroisse puis à identifier et à former des équipes responsables. L'horaire, préparé plusieurs mois d'avance, a introduit de telles célébrations à un rythme progressif de manière à ce que depuis l'été 2003 il y en ait une par mois dans chaque paroisse. Cet échafaudage a pour but d'assurer des services religieux réguliers pour une population dont le taux de pratique dominicale est d'en-

viron 10 %<sup>7</sup>. On peut questionner la pertinence de ce choix comme on peut se demander quelle institution ou organisme réunit encore aujourd'hui autant de personnes sur une base régulière ?

### **Faire naître une communauté élargie**

Mais comment faire naître une vie de secteur si l'on ne réunit pas, à l'occasion, l'ensemble des paroissiennes et des paroissiens pour une célébration unique, semblable à celle vécue pour l'accueil du nouveau curé ? L'occasion s'est présentée rapidement avec une retraite paroissiale en octobre. Un prédicateur avait déjà été retenu dans l'une des paroisses du secteur quelques années auparavant (les bons prédicateurs sont une denrée rare !). La proposition a été faite aux C.P.P. de transformer le projet en retraite de secteur. Le samedi soir une seule messe pour les cinq paroisses aurait lieu à St-Cyprien (1<sup>ère</sup> rencontre) ; le dimanche matin, une seule messe serait offerte pour les cinq paroisses à St-Jean-de-Dieu (2<sup>e</sup> rencontre) ; le dimanche soir une conférence serait proposée à St-Médard (3<sup>e</sup> rencontre) ; le lundi soir une célébration communautaire du pardon serait vécue à Ste-Rita (4<sup>e</sup> rencontre) ; le mardi soir une messe de clôture avec prédication serait célébrée à St-Clément (5<sup>e</sup> rencontre). Certainement que la qualité du prédicateur aura favorisé le déplacement des paroissiennes et paroissiens vers chacune des cinq églises à tour de rôle. Certaines personnes ont même avoué entrer dans l'église du village voisin pour la première fois de leur vie ! L'ambiance était à la fête, un peu comme à Noël. Il y avait longtemps que chacune des cinq églises ne s'était pas remplie ainsi. Le ton était donc donné pour que dans l'avenir, on puisse proposer des célébrations uniques pour l'ensemble des cinq paroisses, sachant que les

gens accepteraient probablement de se déplacer si on réussissait à susciter leur intérêt.

### **Célébrer les grandes fêtes de l'Église**

Comment être heureux ensemble si on ne réussit pas à multiplier des lieux de gratuité, de beauté et de fête ? Les grandes fêtes liturgiques peuvent-elles être ces oasis où, avec une assemblée nombreuse et joyeuse, on célèbre avec solennité les grands mystères de notre foi commune ? Ce fut le cas pour la Semaine Sainte 2003 où les célébrations n'ont pas été multipliées dans les paroisses mais célébrées à tour de rôle dans chaque église, exception faite du Vendredi Saint où un office a été proposé dans chaque paroisse, présidé par un prêtre ou par des laïcs. En 2002, les fidèles des cinq paroisses se sont réunis dans l'église de St-Clément pour célébrer le dimanche des Rameaux, dans l'église de St-Cyprien pour la Cène du Seigneur et dans l'église de St-Jean-de-Dieu pour la Veillée pascale<sup>8</sup>. Il y a eu rotation pour 2003 et l'on prévoit faire de même les prochaines années.

Une autre occasion a été suscitée autour de la Pentecôte. Fête par excellence de l'Esprit et de l'Église, la Pentecôte s'avère un moment idéal pour réunir les personnes engagées dans les cinq paroisses afin de célébrer l'année pastorale qui s'achève. La Pentecôte 2003 a pris la forme d'une fête d'action de grâce pour tous les projets vécus au cours de l'année. Celle de 2004 a fourni l'occasion de présenter et de mandater officiellement les nouveaux ministres responsables de la catéchèse auprès des jeunes d'âge scolaire dans les cinq paroisses<sup>9</sup>. D'une année à l'autre, la Pentecôte est célébrée en alternance dans l'une des cinq églises du secteur et un dîner populaire permet aux paroissiennes et aux

paroissiens de prolonger la fête et de nouer ou de consolider les liens d'amitié et de fraternité.

### **Les chorales, facteurs d'unité**

Les chorales sont, dans chaque paroisse, des lieux d'engagement et de fraternité extraordinaires. Leur engagement dans le projet de mise en place d'un secteur pastoral a été un facteur déterminant. Lorsque les chorales acceptent de se réunir, se déplaçant et formant un seul chœur issu de cinq paroisses, elles deviennent le signe de cette nouvelle assemblée issue de cinq communautés paroissiales différentes. Avec elles, c'est également tout un réseau de solidarité familiale ou amicale qui est sensibilisé à la nouvelle réalité qui se met en place. Pour l'équipe pastorale, les liens avec la direction et les membres de chaque chorale sont donc importants à établir et à consolider en toute occasion. Outre la célébration d'accueil en août 2002, les différents offices de la Semaine Sainte et la messe de la Pentecôte, un échange avec le chœur de la cathédrale Saint-Germain-de-Rimouski a été l'occasion de réunir encore une fois les cinq chorales pour un projet commun.

### **Un pas de plus vers la communauté élargie**

Au terme des deux années pastorales, l'offre de célébrations s'est avérée importante, trop peut-être, par rapport à nos ressources. Lorsque les responsables d'ADACE dans les deux plus petites paroisses ont manifesté des signes d'essoufflement, la question a été posée de la capacité des prêtres et des bénévoles à maintenir le rythme initial. L'expérience positive de quelques rassemblements uniques pour de grandes fêtes est alors apparue comme un appui suffisant pour avancer l'idée qu'un dimanche par mois, le premier, pourrait être réservé à une messe de secteur. Aucune autre messe ou

ADACE ne serait alors célébrée ailleurs ce dimanche. Ainsi, à chaque premier dimanche du mois les paroissiennes et les paroissiens seraient invités à se déplacer d'une église à l'autre. L'allègement de la tâche des deux prêtres collaborateurs, du curé et des responsables d'ADACE a été un argument, mais aussi le désir de constituer des assemblées plus nombreuses et festives. Voici un extrait du feuillet paroissial du 9 mai 2004 où l'on tente de valoriser l'aspect dynamique du changement proposé :

*Il devient évident qu'il faut adopter un rythme que nous pourrions maintenir à long terme, autant du côté des prêtres que de celui des responsables d'ADACE. Il faut savoir ménager la monture des personnes qui acceptent de s'impliquer si l'on veut que le voyage se prolonge mais aussi découvrir les avantages communautaires de célébrations plus vivantes. Notre expérience de la Semaine Sainte ou des messes de Pentecôte célébrées en secteur est très positive en ce sens. (...) Il est donc temps de franchir une autre étape de prise en charge dans le souci de maintenir des rassemblements significatifs et de qualité. Cette manière de faire nous permettra d'alterner entre des rassemblements locaux (messe ou ADACE en paroisse) et une messe de secteur. Aussi bien développer cette manière de faire maintenant et y découvrir tous les avantages pour la vie de nos cinq communautés paroissiales : avant ou après la messe, on pourra organiser des activités de catéchèse pour les jeunes, tenir nos réunions de secteur ce qui permettra de réduire le nombre de déplacements entre les paroisses pour les personnes impliquées dans la vie des communautés, on pourrait aussi penser à inviter les gens à apporter leur dîner et tenir un pique-nique familial après la messe, il y aura possibilité de célébrer des baptêmes au début de*

*l'après-midi dans la paroisse où se tient la messe, etc. Personnellement, cela me fera une journée complète où je pourrai séjourner dans chaque paroisse à tour de rôle et participer aux diverses activités communautaires sans devoir partir rapidement ailleurs. Tout cela sans compter que ce projet permettra de ramener au moins deux fois par année une messe le dimanche matin à Ste-Rita et à St-Médard. Peut-être serons-nous capables de donner un nouveau souffle à nos dimanches ? Voilà donc lancé ce projet de MESSE DE SECTEUR, image de notre Église en marche !*

### **Un signe d'une réalité nouvelle : le feuillet paroissial**

Un des premiers projets aptes à symboliser la mise en place d'un nouveau secteur pastoral, chez nous comme dans beaucoup d'autres paroisses, a été la réalisation d'un feuillet paroissial commun. Proposée d'abord aux membres des C.P.P., l'idée a plu et a été d'emblée acceptée. Présentée ensuite aux Assemblées de Fabrique, il a fallu trouver un mode de financement qui fasse en sorte que personne ne perde au change car, dans au moins une des cinq paroisses, le feuillet était financé par la vente d'espaces publicitaires. Dans les quatre autres paroisses, un groupe de donateurs hebdomadaires couvraient une partie des coûts. La vente de publicité s'est donc étendue aux cinq paroisses, auto-finançant le feuillet. Le financement par donateurs a été adopté dans la paroisse qui vendait déjà de la publicité. Ainsi, chaque Fabrique a trouvé son compte en adhérant au projet. Le feuillet devenait donc un moyen de communication, d'éducation et de sensibilisation apte à faire circuler les événements et la vie d'une paroisse à l'autre. Dans les faits, en milieu rural, les liens familiaux ou les réseaux de connaissances ou d'amis s'étendent souvent sur plusieurs paroisses suscitant ainsi l'intérêt pour ce qui se vit dans la paroisse

voisine. Les intentions de messes se retrouvent également annoncées dans plusieurs communautés, ce qui encourage le déplacement et la participation des fidèles.

### **Un exécutif des Fabriques**

La dimension administrative, n'en déplaie aux hérauts de la pastorale qui affirment ne pas vouloir s'occuper des questions matérielles, doit être abordée. Les ressources pécuniaires conditionnent les ressources pastorales ! En outre, en vertu de la législation actuelle, les curés ou les modérateurs continuent d'être les répondants légaux de chaque Assemblée de Fabrique. Les membres de ces Assemblées, les marguillières et les marguilliers ainsi que les présidentes et les présidents d'assemblées, sont aussi appelés à cheminer dans leur conception de l'Église d'aujourd'hui et de demain. Leur vision pastorale et leur sensibilité aux enjeux actuels devraient influencer les décisions prises aujourd'hui en regard de leurs conséquences pour demain. Pensons par exemple aux sommes affectées au nouveau personnel pastoral par rapport à celles consacrées à l'entretien du parc immobilier. Ici, on parle de cinq églises et trois presbytères pour moins de 4000 personnes. D'où l'importance d'établir un lieu de dialogue et de concertation, qui peut difficilement être celui de l'assemblée plénière de 30 ou 35 marguilliers(ères), secrétaires et présidents(es) d'Assemblées de Fabrique. Pour ce faire, un mécanisme a été instauré : un exécutif des Assemblées de Fabrique. Le président de chaque Assemblée, accompagné d'une marguillière ou d'un marguillier délégué par son conseil, siège à une table de concertation où peuvent être présentées et débattues les questions qui concernent les cinq paroisses. N'ayant pas d'existence légale, ce conseil n'a pas de pouvoir décisionnel autre que celui qu'aurait donné chaque Assemblée de

Fabrique à ses délégués. Après la rencontre, chaque délégation peut rentrer chez elle et consulter son conseil. Une moyenne de 3 ou 4 rencontres par année de cet exécutif ont été tenues jusqu'à maintenant. Ce mécanisme d'information, de consultation et de concertation a été un lieu extraordinaire de sensibilisation à la réalité paroissiale et ecclésiale des prochaines années. Il apparaîtrait maintenant difficile d'envisager la vie de secteur sans ce lieu de discernement ecclésial. Ce dernier est appelé à prendre de l'importance puisque le curé est déjà engagé dans un processus où il donne priorité aux réunions de cet exécutif et cherche à participer de moins en moins aux assemblées locales.

### **Un Conseil Pastoral de Secteur**

Au départ, il a semblé opportun de maintenir chacun des 5 C.P.P. Les cinq paroisses confiées représentant chacune un milieu très différent, tant au plan de la taille, de l'histoire, que des mentalités et de l'historique d'engagement. Au départ, il a semblé préférable de regrouper les cinq responsables de C.P.P. avec un délégué par conseil, sur le modèle de l'exécutif de Fabrique. Rapidement, ce groupe s'est avéré avoir toutes les caractéristiques et les qualités d'un véritable Conseil Pastoral de Secteur (C.P.S.). Ces personnes représentaient bien l'ensemble des cinq paroisses car elles en connaissaient les traditions et les particularités autant que les forces et les limites. Le C.P.S., comme on l'a vite appelé, assume les objectifs du C.P.P. et les étend à la réalité du secteur<sup>10</sup>. Un travail en sous-groupes paroissiaux porte les préoccupations de chaque communauté locale.

Le meilleur exemple en est l'amorce de mise en œuvre des orientations pastorales de l'évêque du diocèse suite au Chantier diocésain<sup>11</sup>. Une nouvelle organisation pastorale

est proposée qui reposera désormais dans toutes les paroisses du diocèse sur l'identification de trois responsables de volets de la pastorale : la transmission de la foi, la vitalité de la communauté et la présence de l'Église dans le monde. Pour s'inscrire dans cette foulée, un projet d'assemblées paroissiales a été élaboré au niveau du secteur et vécu dans chaque paroisse afin de présenter les nouvelles orientations pastorales et d'amorcer une consultation populaire visant à identifier les futurs responsables pour nos cinq paroisses. Du portique de l'église le soir de la messe de minuit où les paroissiens recevaient un carton d'invitation, jusqu'aux assemblées de paroisses en février et à la présentation des cinq premiers responsables (le volet de la transmission de la foi) en mai 2004, le C.P.S. a joué son rôle de conseil et de soutien de l'équipe pastorale dans l'élaboration et la mise en œuvre de la nouvelle organisation pastorale pour toutes et chacune des paroisses du secteur<sup>12</sup>. On peut penser que dans les prochains mois, au fur et à mesure que seront identifiés les nouveaux responsables de volet pour chaque paroisse, la vocation et le rôle du C.P.S. vont se transformer.

### **Une agente de pastorale**

Une priorité du premier automne a été de faire connaître aux C.P.P. et aux Assemblées de Fabrique le besoin d'une agente de pastorale pour le secteur. Trois paroisses sur cinq s'apprêtaient à vivre un déficit financier, il fallait donc bien préparer le dossier pour ne pas compromettre l'embauche de cette personne. Une présentation de la situation actuelle des cinq paroisses a été faite en comparaison avec les années précédentes : les prêtres, leur salaire, leurs responsabilités. Il fallait montrer l'urgence d'engager quelqu'un et trouver une manière équitable de partager ce nouveau salaire qui, dans une première étape, représentait un poste à mi-temps

pour 6 mois. Évidemment, une répartition des frais a été proposée en fonction du prorata de la population. Le point déterminant de la démonstration consistait à faire valoir que le salaire total d'un curé et d'une agente de pastorale pour cinq paroisses ne représentait pas un effort supplémentaire par rapport à l'emploi de trois curés à temps plein, comme c'était le cas jusqu'à la mise en place du secteur. On aurait pu espérer le maintien de la même masse salariale, mais ce ne fut pas le cas. Toutefois, le pari a été pris et tenu. La personne engagée s'est très bien intégrée et a reçu un bel accueil dans le milieu dont elle était d'ailleurs issue. Sans entrer dans toutes les questions théologiques et pastorales que soulève un tel choix pastoral, l'agente de pastorale a été mandatée en juin 2004 pour présider un premier baptême et un premier mariage à titre de ministre extraordinaire, agissant en l'absence du curé ou d'un autre prêtre disponible, selon les dispositions du droit<sup>13</sup>.

#### **L'éducation de la foi des adultes, un secteur prioritaire**

Dès le départ du projet de secteur et en lien avec la situation anticipée pour les prochaines années où les baptisés seront en première ligne les responsables de l'animation de la vie paroissiale, on a voulu donner la priorité à l'éducation de la foi des adultes<sup>14</sup>. Quelques initiatives sont venues appuyer cet énoncé. Mentionnons d'abord, la formation d'un groupe de 25 personnes qui se sont engagées à consacrer pendant trois ans un samedi et une soirée par mois. Ce parcours, appelé « Grandir dans la foi<sup>15</sup> », est offert par une équipe diocésaine. Il y a aussi un cours de Bible s'appuyant sur la pédagogie de « Mess'AJE<sup>16</sup> ». Celui-ci est dispensé par une équipe de Sœurs du St-Rosaire et regroupe entre 20 et 25 personnes des cinq paroisses. Notons enfin le projet « Grandir avec ton enfant<sup>17</sup> » qui se met en place progressivement. Il

s'agit d'une démarche d'éveil spirituel pour les enfants des 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans qui s'adresse aux jeunes parents. Trois séries de 6 rencontres ont été offertes à ce jour.

### **Prendre ensemble les grands tournants : l'exemple de la catéchèse**

La mise en commun des ressources est facilitée par le regroupement en secteur pastoral. La formation d'une équipe de pastorale du baptême composée de sept personnes en constitue un bel exemple. Cette équipe assume la charge de la préparation immédiate des parents des cinq paroisses en vue du baptême de leur enfant. L'inscription est reçue dans un seul presbytère pour les cinq paroisses, l'horaire est préparé en fonction des demandes et d'une alternance entre les paroisses.

L'organisation des nouveaux parcours catéchétiques pour les enfants d'âge scolaire se déploie également à partir de cinq responsables issues des cinq paroisses. L'équipe planifie et coordonne le projet au niveau du secteur avec des lieux de rencontre et d'animation dans chaque paroisse, en fonction des inscriptions et des catéchètes disponibles dans chaque milieu. On imagine difficilement comment chaque responsable pourrait désormais porter seule cette responsabilité sans le soutien et la solidarité que procure une équipe inter-paroissiale<sup>18</sup>.

Nous n'avons pas pu présenter ici tout ce qui a composé la trame de la vie paroissiale et sectorielle de nos cinq communautés depuis deux ans. Les éléments qui composent le fil de ce récit ont été retenus parce qu'ils témoignent du chemin parcouru depuis la mise en place du secteur pastoral et de certaines transitions qui semblent conduire à l'émergence

d'une communauté élargie. Voilà ce que vivent concrètement des paroissiennes et paroissiens du Québec d'aujourd'hui, en contexte rural. Certes, les questions financières posées par la conservation de notre patrimoine religieux sont importantes. Elles doivent aussi être situées dans une perspective de communautés élargies qui émergent et de besoins nouveaux qui se dessinent. Dans ce contexte inédit des édifices seront inévitablement sacrifiés. Lesquels ? Qui prendra la charge de ceux qui méritent d'être conservés ? À certaines conditions, et à partir d'un plan d'ensemble où plusieurs facteurs sont considérés, tels les besoins pastoraux et la valeur patrimoniale de certains lieux, il semble que les communautés paroissiales puissent être encore de véritables acteurs et partenaires dans la conservation du patrimoine religieux bâti. □

- 1 L'auteur a présenté une thèse de doctorat qui s'intéresse à la paroisse rurale dans le contexte des mutations actuelles de la société québécoise : « Les petites paroisses rurales du diocèse de Rimouski. Repères historiques et ecclésiologiques au service d'un remodelage paroissial ». Thèse présentée pour le grade de Ph. D. (théologie) à l'Université Laval et l'Institut catholique de Paris et pour le grade de Docteur en histoire des religions et anthropologie religieuse à l'Université de Paris IV-Sorbonne, mai 2003, 541 p. Signe de l'intérêt pour cette réalité, deux autres thèses québécoises ont été consacrées exclusivement à la paroisse au cours des dernières années : André Chevalier, *La paroisse post-moderne. Faire Église aujourd'hui. L'exemple du Québec*, Montréal/Paris, Paulines/ Médiaspaul (*Brèches théologiques*, 15), 1992, 372 p. et Éric Tremblay, *La pastorale en milieu urbain et le devenir de la paroisse*, Doctorat en théologie (Ph. D.), Faculté de théologie, Université de Montréal, Montréal, (*pro manuscripto*). Yvon Métras, prêtre du diocèse de Montréal, a fait porter son mémoire de maîtrise à l'École nationale d'administration publique (ENAP) sur la paroisse : *Au-delà des clochers. Repères pour le réaménagement organisationnel des paroisses catholiques francophones d'un secteur pastoral du diocèse de Montréal*, ENAP, Montréal, 2001, 102 p. On se souviendra également, parmi les nombreux ouvrages ouvrages consacrés à la paroisse au cours des dernières années de : Gilles Routhier (dir.), *La paroisse en éclats*, Outremont, Novalis (*Théologies pratiques*, 5), 1995, 275 p. ; les travaux du groupe Pascal Thomas, dont *Que devient la paroisse ?* Paris, Desclée de Brouwer (*Pascal Thomas – Pratiques chrétiennes*, 11), 1996, 196 p. ; Alphonse Borras, *Les communautés paroissiales. Droit canonique et perspectives pastorales*. Paris, Cerf, 1996 ; le groupe Paul Mercator, qui a publié *La fin des paroisses ? Recomposition des communautés, aménagement des espaces*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, 190 p. ; Eugène Lapointe, *Communautés chrétiennes. Pour une Église rassemblée et responsable*, Montréal, Médiaspaul (*Brèches théologiques*, 34), 2000, 204 p. ; Gilles Routhier et Alphonse Borras (dir.) *Paroisses et ministère, Métamorphoses du paysage paroissial et avenir de la mission*, Montréal/Paris, Médiaspaul, 2001, 405 p. ; enfin, nombre numéros spéciaux de revues spécialisées, dont par exemple *Prêtres et pasteurs*, 105/5, 2002 : *Les aménagements pastoraux. Où va-t-on ?*
- 2 Deux documents reprennent l'essentiel de la réflexion des dernières années au sujet des nouveaux aménagements pastoraux. Jean-Guy Nadeau, *Pour un réaménagement des ressources pastorales au service des paroisses du diocèse de Rimouski*, Rimouski, Document distribué pour consultation, Conseil presbytéral de Rimouski, avril 1989, 40 p. On verra aussi Raynald Brillant, *Un regard vers l'avenir*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 23 mars 1996, 39 p.
- 3 Pour un rappel plus large de l'évolution de l'Église catholique au Québec des années 1950 à aujourd'hui, on pourra consulter : Raymond Lemieux et Jean-Paul Montminy, *Le catholicisme québécois* (coll. *Diagnostics*, 28), Sainte-Foy, Les Éditions de l'IRCQ, 2000, 141 p. et Jacques Grand'Maison, Lise Baroni et Jean-Marc Gauthier (dir.) *Le défi des générations, enjeux sociaux et religieux du Québec aujourd'hui*, Montréal, Fides (Cahiers d'études pastorales, 15), 1995, 496 p.
- 4 À la différence de plusieurs équipes pastorales mandatées dans le diocèse le prêtre responsable a opté pour la nomination à titre de « curé » (canons 519 à 538), la porte demeurant ouverte à l'identification de collaborateurs ou

collaboratrices que les besoins pastoraux appelleraient par la suite. Ces personnes assument alors les responsabilités déterminées par le curé. Une autre option aurait été de recevoir un mandat comme « modérateur » d'une équipe *in solidum* (canons 517, § 1 et 542-544), toute l'équipe, dans ce cas uniquement constituée de prêtres, devenant alors, de fait, curé. Un autre type de mandat existe, celui de « modérateur d'une équipe pastorale mixte (canon 517 § 2), dans ce cas l'équipe n'assume pas le rôle de « curé » car elle peut contenir des diacres et des laïcs qui ne peuvent pas assurer la pleine charge d'âmes ». Le prêtre assume alors un rôle particulier, avec les pouvoirs et les facultés du curé. Le choix d'être nommé « curé » constitue peut-être une réaction à un certain flottement, parfois à un abus, de la terminologie utilisée au cours des dernières années avec des modérateurs sans membres d'équipes, des paroisses associées, jumelées, regroupées, etc.

- 5 Le secteur pastoral de cinq paroisses dont il est ici question n'a pas encore été « baptisé », comme c'est souvent l'habitude. Doit-on y déceler un indice du sentiment que la structure en place est encore éphémère ou encore qu'elle constitue une étape vers un autre regroupement plus vaste ? C'est à voir.
- 6 En plus des « Notes pour la mise en œuvre » qui accompagnent le Rituel canadien des Adace (Conférence des évêques catholiques du Canada, *Rituel des Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique*, Ottawa, Office national de liturgie / Services des éditions de la C.E.C.C., 1995, p. vii-xvii), on pourra voir les notes théologiques qui ont précédé la publication du rituel : Office national de liturgie, *Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique*, Montréal, Service des éditions de la CECC (*Études canadiennes en liturgie*, 4), 1992, 20 p., et les « Notes pastorales » sur le sens et la mise en œuvre d'une Adace : Office national de liturgie, *Notes pastorales pour les Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique*, Montréal, Service des éditions de la CECC (*Études canadiennes en liturgie*, 6), 1996, 48 p. Pour une réflexion critique qui amène à poser de sérieuses questions quant à la pratique actuelle, on verra par exemple Marc Pelchat, « Défis d'une Église en transit », dans *Liturgie, Foi et Culture*, vol. 24, septembre 1990, p. 11-25 ; J.-M. R. Tillard, *Chair de l'Église, chair du Christ. Aux sources de l'ecclésiologie de communion*, Paris, Cerf (*Cogitatio fidei*, 168), 1992, p. 164-165 ; Paul De Clerck, « Des laïcs ministres des sacrements », *LMD* 194 (1993), p. 41-42 ; Alphonse Borras, *Les communautés paroissiales. Droit canonique et perspectives pastorales*, Paris, Cerf (*Droit canonique*), 1996, p. 302-303 ; « Communautés paroissiales et assemblées dominicales. De la pratique prophétique du dimanche en paroisse », *Esprit et Vie*, n° 15, 2000, p. 3-13 ; « Assemblées dominicales et catholicité de l'Église », *La Maison-Dieu*, 229, p. 7-42 ; Gaétan Baillargeon, « Dimanche, assemblées et eucharistie au Canada, plus spécialement au Québec », *La Maison-Dieu*, 229, 2002, p. 81-101.
- 7 En février 2004, nous avons dressé le portrait de l'assemblée dominicale de chacune des cinq paroisses : nombre, sexe, âge. Nous obtenons un taux qui ne dépasse pas 10 % pour chaque paroisse. Même en ajoutant un certain nombre de personnes présentes régulièrement mais absentes le dimanche où nous avons tenu notre sondage, nous restons bien en deçà des estimations des sociologues. En 1999, on parlait d'un taux de pratique de 20 à 25 % en milieu rural. Cf. Raymond Lemieux, « Le catholicisme québécois », *Relations* (octobre 1999), p. 237-242. En 2002, le sociologue Reginald Bibby évaluait encore ce taux

à 14 % pour l'ensemble du Québec. Reginald Bibby, *Restless Gods : The Renaissance of Religion in Canada*, Toronto, Stoddart, 2002. Au-delà de la difficulté d'établir clairement la notion de « pratiquant régulier », retenons simplement l'idée d'une baisse constante.

- 8 Voir le récit de cette Semaine Sainte : Claudette April et Marie-Claire Tremblay « Une Semaine Sainte spéciale », dans *Au cœur de la vie (diocèse de Rimouski)*, vol. 14, no 6 (juin 2003), p. 9.
- 9 Le choix de ces responsables paroissiaux s'insère dans le mouvement provincial de réorganisation de la catéchèse paroissiale pour les enfants d'âge scolaire, suite aux nouvelles dispositions de la Loi 118. Avec l'adoption de cette loi, les écoles publiques du Québec n'ont plus de statut confessionnel catholique ou protestant. Cependant, la nouvelle loi précise qu'elles « doivent faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement » et que « le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et du personnel de l'école » (art. 36 et 37). Marcelle Larivière, responsable pour le réseau scolaire dans le diocèse de Québec, commente ainsi : « Concrètement, l'école jouera un rôle davantage tourné vers l'éducation religieuse. Un enseignement religieux catholique continuera d'être offert à ceux qui le demandent. Il constituera un parcours intéressant pour la transmission de l'héritage et de la culture religieuse, laissant aux parents et à l'Église le volet de l'éducation chrétienne [...] De plus, un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire sera assuré à tous les élèves : il remplacera l'animation pastorale catholique dès juillet 2001 pour le secondaire et un an plus tard pour le primaire, soit en juillet 2002. » Marcelle Larivière, « Message aux communautés chrétiennes et à tous les parents qui inscrivent un jeune à l'école. Religion, École, Église : Nouvelles balises », *Pastorale-Québec* 113, n° 1 (2001), p. 7. Cette réforme n'est pas sans lien avec les orientations de l'Assemblée des Évêques du Québec en regard de l'éducation chrétienne des jeunes. L'Église, par les paroisses, les mouvements et les familles croyantes, devra proposer de nouvelles expériences pour permettre aux jeunes l'approfondissement de leur foi. On pourra lire Jean-Claude Leclerc, « L'école ne sera plus le lieu primordial d'initiation à la foi », *Le Devoir*, lundi 12 novembre 2001, p. B-6. L'auteur fait le point sur la situation québécoise à l'égard de la transmission de la foi de manière juste et pertinente.
- 10 « Le Conseil Pastoral de Paroisse (C.P.P.) est un groupe de personnes qui, d'une façon permanente, assument avec le curé dans une ou plusieurs paroisses la responsabilité de penser, d'animer, de coordonner et d'évaluer l'action pastorale. Cette co-responsabilité [...] s'étend aux quatre dimensions de l'animation pastorale : fraternité, foi, célébration et engagement. » (*Constitutions et règlements des C.P.P.*, amendé et promulgué par M<sup>gr</sup> Bertrand Blanchet, Rimouski, le 29 novembre 1996, Paragraphe 1).
- 11 Au Carrefour diocésain du 29 septembre 2001 réunissant à chaque année les prêtres, les agentes et agents de pastorale et de nombreux laïcs engagés, l'archevêque de Rimouski lance officiellement la grande consultation qu'il avait annoncée à la Pentecôte de la même année sous le nom de « Chantier diocésain ». Une édition spéciale du Journal diocésain présente le but du Chantier, les thèmes étudiés et les phases de réalisation (cf. *Au cœur de la vie*, vol 13, no 1, 14 octobre 2001. On y retrouve également la composition et le rôle

de la Commission du Chantier et des suggestions pour tenir au cours de l'automne et de l'hiver des assemblées de paroisses et de secteurs pour préparer son passage dans chacune des 6 régions pastorales du diocèse. Au terme de ses audiences, le 12 juin 2002, la Commission remet son rapport à l'archevêque (Commission du Chantier diocésain, *Rapport et recommandations*, Rimouski, 45 p.). Le Carrefour diocésain du 2 novembre 2002 rassemble une assemblée composée des délégués de chaque paroisse et secteurs appelée à se prononcer par vote sur 32 recommandations. Ces dernières servent de base à la rédaction d'orientations pastorales pour les prochaines années (M<sup>br</sup> Bertrand Blanchet, *Pour un avenir qui nous tient à cœur... Un nouveau départ ! Orientations pastorales*, Rimouski, 10 février 2003, 4 p.). Une équipe dirigée par l'abbé Gabriel Bérubé est finalement chargée d'élaborer un plan d'action pastorale : *Pour un nouveau départ. Un plan d'action pastorale*, Rimouski, mai 2003, 26 p.

- 12 On relate cette activité dans *En Chantier (Église de Rimouski)*, no 9 (15 juin 2004), p. 12.
- 13 On pourra voir l'étude proposée par Bernadette Breton, « Les ministres extraordinaires du baptême. L'expérience du diocèse Saint-Jean-Longueuil (Québec) », *La Maison-Dieu*, 183/184, 1990, p. 151-169. Normand Provencher exprime ses réticences face à cette délégation dans *Trop tard ? L'avenir de l'Église d'ici*, Ottawa, Novalis, 2002, p. 149-150. Plus largement, sur les animateurs pastoraux laïcs, on verra Bernard Sesboué, « Les animateurs pastoraux laïcs. Une prospective théologique », *Études*, septembre 1992, p. 253-265 ; du même, *N'ayez pas peur. Regards sur l'Église et les ministères aujourd'hui*, Paris, Desclée de Brouwer (coll. Pascal Thomas – Pratiques chrétiennes, 12), 1996, 179 p. ; enfin, l'ouvrage de Jean Rigal, *L'Église en chantier*, Paris, Cerf, 1994, 261 p. qui conserve toute sa pertinence dans le contexte ecclésial actuel. Malgré les réticences générales, nous avons concrètement opté pour cette option à titre ponctuel et expérimental. La réaction positive des paroissiennes et paroissiens de tous âges ajoute une pièce au dossier qui est loin d'être clos. De plus, la porte semble ouverte localement pour franchir une autre étape en cours d'automne 2004 ou d'hiver 2005 : la présidence de funérailles par des laïcs. On verra : Jean-Louis Angué, « La présidence des funérailles par des laïcs », *La Maison-Dieu*, 182, 1990, p. 47-64.
- 14 On reconnaîtra ici une priorité qui avait été proposée par *Risquer l'Avenir* et qui est resté lettre morte dans sa forme première. Pour mémoire, on verra Comité de recherche de l'Assemblée des évêques du Québec sur les communautés chrétiennes locales, *Risquer l'avenir. Bilan d'enquête et prospectives*, Montréal, Fides (*L'Église aux quatre vents*), 1992, 227 p. On pourra revoir le texte des évêques québécois qui établit des priorités en vue d'un véritable plan d'action pastoral dans le contexte actuel : *Annoncer l'Évangile dans la culture actuelle au Québec*, Montréal, Fides (*L'Église aux quatre vents*), 1999, 103 p.
- 15 Ces sessions existent depuis 1984 et ont été mises en place par le Service d'éducation de la foi du diocèse de Rimouski. L'École de formation et de perfectionnement en pastorale du diocèse assume actuellement la responsabilité de ce programme.
- 16 Jacques Bernard, exégète à l'Université catholique de Lille, est à l'origine de l'Association Mess'AJE (acronyme composé à partir des mots Messe, Alliance, Jésus, Église) et de la catéchèse biblique pour adultes : *Les Seuils de la foi*. Il a

également fondé l'Institut international pour la formation d'animateurs en catéchèse pour adultes (l'IFAC) en lien avec la faculté de théologie de Lille. Au cours des dernières années, plusieurs membres de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire ont effectuées un séjour de formation à Lille dans le but d'implanter ces parcours de formation dans le diocèse de Rimouski.

- 17 Le projet est né du Centre d'Éducation Chrétienne des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire, qui propose aujourd'hui les sessions « Grandir avec ton enfant » pour divers groupes d'âge. Une équipe de religieuses formées en psychopédagogie de l'enfance et quelques parents est à l'origine des parcours proposés. Des multiplicateurs ont été formés et de petits groupes se mettent en place dans plusieurs paroisses. Le projet se présente souvent sous la forme d'un suivi au baptême, ce qui est à la fois novateur et prometteur. On pourra voir les trois documents de travail suivants : *Grandir avec ton enfant, les 0-3 ans* ; *Grandir avec ton enfant, les 3-6 ans* ; *Grandir avec ton enfant, les 6-12 ans*, Rimouski, Les publications R.S.R.
- 18 Sur l'importance de ce volet de la mission paroissiale, on verra : Assemblée des évêques du Québec, *Proposer aujourd'hui la foi aux jeunes : une force pour vivre*, Montréal, Fides (*L'Église aux quatre vents*), 2000, 80 p. et Gilles Routhier, « L'initiation chrétienne au Québec ou de la difficulté à enfanter », *L'Église canadienne*, 3418, 2001, p. 223-235. Plus largement, sur la transmission de la foi : Micheline Milot, *Une religion à transmettre ? Le choix des parents. Essai d'analyse culturelle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1991, 165 p. (l'ouvrage constituait au départ la thèse de doctorat de l'auteure) ; on pourra également consulter les actes d'un colloque tenu à Chantilly sur le thème « Le fil de la transmission » dans *Recherches de science religieuse*, 81/1, 1993, n° 1 et 2.

# TRANSLATEX<sup>+</sup> Communications

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2  
Téléphone : (450) 463-0204 • Télécopieur : (450) 463-0227  
Courriel : translatex.com@sympatico.ca



le **Rassemblement**  
pour un **Pays Souverain**

**UNUM QUEBEC PATRIA NOSTRA EST**  
*Québec, notre seule patrie*

C.P. 306, succursale C, Montréal (Québec) H2L 4K3

Tél. : (450) 491-5437

Courriel : roy.b@videotron.ca - Site internet : www.rpsquebec.qc.ca

## Allard & Carrière

SOCIÉTÉ NOMINALE

COMPTABLES AGRÉÉS

**Pierre Allard, c.a.**

8175, boul. St-Laurent, 3<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2P 2M1

Téléphone : (514) 385-6601 • Fax : (514) 385-6177

Courriel : allardp@qc.aira.com



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Cabinet en assurance collective de personnes

info@sta-conseil.com

www.sta-conseil.com

178, rue Sainte-Marie  
Terrebonne (Québec)  
J6W 3E1

Télécopieur : (450) 471-0026  
(514) 355-7923

Téléphone : (450) 471-2662  
(514) 355-7869  
(800) 782-5799

# PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire  
et abonnez-vous !**

**JE M'ABONNE**  (Taxes incluses)

Pour 1 an  (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans  (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: (     ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No : Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

## CAP-AUX-DIAMANTS

### POUR VOUS ABONNER

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

## LIRE

### Les essais

- Esdras Minville (Biographie)  
- **Dominique Foisy-Geoffroy** 178
- Un peuple et sa langue. Essai de philosophie du langage et de l'histoire.  
- **Fernand Couturier** 181
- À l'école de P.-J.-O. Chauveau. Éducation et culture au XIX<sup>e</sup> siècle  
- **Hélène Sabourin** 184
- René Lévesque, une vie, une nation  
- **Marguerite Paulin** 190
- Propos d'une moraliste  
- **Denise Bombardier** 192

### Livres reçus

- Livres reçus 197  
Courier des lecteurs 198  
Index des auteurs 2004 200  
Index de nos annonceurs 215

**DOMINIQUE FOISY-GEOFFROY**

*Esdras Minville. Nationalisme économique et catholicisme social au Québec durant l'entre-deux-guerres*, Sillery, Septentrion, 2004, 174 p.

Cartographier la pensée d'Esdras Minville n'est pas une mince affaire. En effet, le corpus qu'il a légué au Québec comprend plusieurs milliers de pages qui couvrent et débordent les champs de l'économie sociale et de l'histoire économique. La tâche que s'est donné Dominique Foisy-Geoffrion dans le cadre d'un projet de maîtrise n'a certainement pas été facile. Il fallait circonscrire l'œuvre et la correspondance, retenir les éléments importants, dégager les fils conducteurs, repérer les sources et proposer une lecture intelligible. Le résultat, publié par l'éditeur Vaugeois, est remarquable : un livre accessible qui résume sans réduire la pensée de Minville, dégage le « projet » que cet homme a mis de l'avant et souligne en quoi son œuvre est encore actuelle.

Le livre paru un peu plus tôt cette année est divisé en deux parties. Après une introduction biographique, la première partie circonscrit le cadre conceptuel élaboré par Minville en traduisant une cohérence de structure et de vision remarquable. Dans cette partie, l'auteur du livre rend compte 1) des sources de la pensée minvillienne (chez quels auteurs il

a puisé) 2) du regard que Minville a posé sur la société québécoise. La deuxième partie du livre expose le projet de réforme de la structure sociale et de la politique économique mis de l'avant par Minville. La relation paradoxale entre nationalisme et catholicisme en est le centre et se déploie dans le champ social comme dans l'économie. Dans le dernier chapitre du livre, l'expérience lancée dans le village de Grande-Vallée (en Gaspésie) est décrite comme une illustration du projet de réforme. Enfin, la conclusion du livre souligne que Minville peut être positionné comme un précurseur des efforts de planification économique et sociale. Mais la modernité (une rupture épistémologique repérable historiquement) nous a distancés de ses conceptions traditionnalistes.

La grande force du livre réside dans une écriture simple et directe qui contribue à alléger le matériau avec lequel Foisy-Geoffrion a travaillé. L'auteur indique les sources probables de cette pensée, notamment les encycliques catholiques romaines, la sociologie française de Le Play et la pensée nationaliste et économique de List. Ensuite, l'exploration de l'œuvre et de la correspondance fait émerger un questionnement à propos des structures coloniales et industrielles qui enserrnent la société québécoise et du levier (l'économie) pouvant modifier le rapport de pouvoir dans lequel s'inscrivaient tant sa communauté locale (Grande-Vallée, Gaspésie) que sa société (le Québec). Le livre met en lumière les zones floues et les paradoxes qui découlent nécessairement d'une œuvre aussi étendue. Enfin, il montre comment Minville a été progressivement marginalisé sur les plans politique et intellectuel.

Sans épuiser le sujet ou le réduire, ce livre constitue une fenêtre ouverte sur une pensée importante pour le Québec. On ne serait donc faire de griefs à l'auteur. Toutefois, au

terme de ma lecture, je me permets de proposer deux développements possibles. En effet, si le travail de Foisy-Geoffroy est une interprétation studieuse de l'œuvre minvillienne, on pourrait souhaiter que des analyses politiques donnent à voir en quoi cette œuvre initie une lecture singulière des rapports de pouvoir et préfigure peut-être une citoyenneté québécoise.

Premièrement, Foisy-Geoffroy souligne les sources *externes* du nationalisme de Minville, sources sur lesquelles il s'est lui-même expliqué puisqu'il les reconnaissait. Il serait maintenant intéressant d'analyser la genèse du discours nationaliste minvillien sous l'angle des sources *internes*. Une telle étude se pencherait sur ce qu'a intériorisé l'homme avant de connaître ces auteurs dont il nous parle dans son œuvre. Ne serait-il pas intéressant d'analyser les liens qu'entretiennent la pensée de Minville avec l'histoire du village de Grande-Vallée (depuis les premières installations vers 1840, en passant par la crise au début du XX<sup>e</sup> siècle qui aura certainement marqué l'enfance du futur directeur des HEC) et la lignée de ses aïeux (des artisans du bois et des pêcheurs plutôt que des cultivateurs) ? Ne faudrait-il pas explorer ces sources pour comprendre tant son discours politique que la rupture historique profonde dans laquelle son œuvre s'inscrit (rupture qu'avait reconnue Fernand Dumont qui identifiait Minville à une première modernité québécoise) ?

Deuxièmement, la filiation politique de Minville n'est pas touchée par Foisy-Geoffroy qui, dans sa conclusion, suggère que nous avons retenu les dimensions de développement économique et social de cette pensée. Mais qu'en est-il du développement politique ? Ne faudrait-il pas analyser la filiation de Minville sous l'angle d'une transmission de l'*esprit politique* ? De ce point de vue, j'aimerais suggérer qu'elle

aurait peut-être alimenté un Jacques Parizeau (les tomes 1 et 3 de la biographie écrite par Duchesne) et un Robert Laplante (son livre intitulé *L'expérience de Guyenne*). D'ailleurs, pourquoi ne pas s'interroger à propos de l'orientation que donnent ces deux citoyens au développement politique du Québec en se demandant dans quel sens le nationalisme se transforme actuellement et en quoi Minville en serait une des sources internes.?

On n'a pas encore tout fait dire à la pensée minvillienne, non plus que nous avons complètement cerné la place qu'elle tient dans la transformation du nationalisme au Québec. Espérons que la brillante entrée en matière de Foisy-Geoffroy sera suivie par d'autres travaux.

André Campeau

#### FERNAND COUTURIER

***Un peuple et sa langue. Essai de philosophie du langage et de l'histoire. Pour l'avenir du Québec***, Lévis, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2004, 470 p.

Voici un ouvrage qui présente une approche philosophique éclairante du problème linguistique et politique du Québec. Un ouvrage très sérieux, mais non difficile, et de lecture aussi agréable qu'enrichissante.

L'histoire, la langue et le politique sont étroitement liés puisque c'est par la langue que se construit et s'exprime l'être d'un peuple, qu'un peuple existe dans le temps. Fernand Couturier écrit : « Nous sommes devenus un peuple par le langage, nous sommes maintenant un peuple par le langage et nous le resterons dans la mesure où le fran-

çais demeurera le langage de la société que nous formons ». Pour Couturier, il y a urgence : « Le peuple québécois est arrivé à un moment où il doit prendre une décision cruciale quant à son destin. »

C'est dans cette perspective philosophique et historique qu'est étudié ici le problème du Québec. Ces pages constituent probablement l'étude la plus poussée et la plus éclairante qui ait été faite au Québec sur la relation entre la langue et l'identité d'un peuple, sur la langue comme constitutive de l'être d'un peuple. Le langage, écrivait Heidegger, « est à la fois la maison de l'être et l'habitation du déploiement de l'être de l'humain. » La vérité de l'être se déploie dans le langage, et l'être n'est pas statique, il se déploie continuellement. C'est pourquoi le langage et le peuple dont il est le déploiement ne peuvent se concevoir en dehors de la dimension historique.

On voit déjà toutes les résonnances d'une approche comme celle-là dans le débat qui se poursuit au Québec sur les notions de nation, d'ethnicité, de peuple, de pays, de même que sur le statut de la langue, sur la politique linguistique, sur les problèmes du bilinguisme, sur le multiculturalisme. Le bilinguisme ne va pas de soi, ni le multiculturalisme, et ils peuvent être très dangereux pour un peuple comme celui du Québec qu'ils réduisent à l'état de minorité et de groupe ethnique. Les jalons que pose l'auteur à ce sujet sont lumineux et devraient éclairer la réflexion et l'action politiques. Ils arrivent à point car nous patageons actuellement dans une confusion, une perversion du langage qui risquent de nous asphyxier. L'auteur s'arrête longuement à ce qu'il est convenu d'appeler « L'Affaire Michaud » qui a plongé le Québec dans une perplexité indescriptible, ou qui a constitué une illustration indiscutable de la perplexité dans laquel-

le se trouvait le Québec et dont nous ne sommes pas encore sortis. C'est dans le langage que se construit et s'exprime l'être d'un peuple. Or le langage du Québec est faussé par la rectitude politique. Le citoyen Yves Michaud a « transgressé la tenue d'usage du discours politiquement correct » et il a été « corrigé par l'Assemblée nationale et différentes personnalités engagées en politique ». Un événement invraisemblable et qui dénote l'indescriptible désarroi dans lequel est plongé le Québec. Qu'un homme soit condamné pour délit d'expression sans être entendu, cela dénote un dysfonctionnement du langage d'un peuple et du politique lui-même. Un tel fourvoiement ne peut être le lot que d'hommes politiques qui ont mauvaise conscience, qui répondent à d'autres impératifs que ceux de la vérité politique. Une tâche urgente s'impose : « Décontaminer le langage, lui rendre sa disponibilité pour dire en toute liberté et responsabilité la situation de l'intégration au Québec ».

Or la confusion ou l'ambiguïté dans lesquelles nous nous retrouvons sont l'effet d'une perversion qui a marqué l'histoire du Québec depuis deux siècles et demi. L'auteur dresse le tableau de cette duperie et montre très bien que nous ne pouvons nous en sortir que par l'indépendance. L'indépendance n'est pas un moyen, elle est une fin. Elle est une exigence de la vie même d'un peuple. Ce n'est que lorsque nous ferons l'indépendance que nous pourrons échapper à la confusion des débats politiques dans lesquels nous nous morfondons depuis deux siècles et demi, et spécialement depuis le milieu du vingtième siècle.

Voici donc un livre très documenté, une réflexion très riche qui situe dans leur dimension fondamentale les problèmes de la langue, de la culture, de la nation, du peuple québécois.

Une démarche ample qui nous offre une lecture des plus motivantes.

Paul-Émile Roy

### **HÉLÈNE SABOURIN**

*À l'école de P.-J.-O. Chauveau. Éducation et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, vlb, 2004

Cette biographie de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau vise à mieux faire connaître cet homme qui a joué un rôle fondamental dans l'histoire de l'éducation au Québec. L'historienne Hélène Sabourin prétend ne pas s'attarder à l'aspect politique connu du personnage placé par Georges-Étienne Cartier à la tête du département de l'Instruction publique en 1855 et nommé ensuite premier ministre de la province de Québec par ce dernier, au moment de la Confédération, afin de calmer les anglo-protestants désireux d'obtenir des garanties quant au système scolaire de l'État québécois naissant. Sabourin veut plutôt faire ressortir que Chauveau, qui a créé et dirigé le premier ministère québécois de l'Instruction publique un siècle avant la Révolution tranquille, aurait été un homme de culture, farouche partisan de l'accessibilité à l'éducation pour tous. En ce sens, il aurait été idéologiquement plus à gauche que bien des libéraux et souvent en accord avec les rouges sur ces questions malgré son allégeance au parti conservateur (p. 71). Chauveau se serait donc retrouvé coincé entre l'intégrisme des catholiques ultramontains de son parti et l'intransigeance anglo-protestante.

La biographie couvre ainsi une époque précise de la vie de Chauveau, soit celle où il se consacre à l'éducation et à la culture. Le premier chapitre rappelle les circonstances ayant

mené, en 1855, à sa nomination à la surintendance de l'Instruction publique en remplacement de Jean-Baptiste Meilleur. Ce dernier avait restructuré le système d'éducation au début du régime de l'Union, au moment où il était complètement désorganisé à la suite des rébellions de 1837-1838, et se montrait plus enclin à confier un grand rôle à l'Église. Chauveau de son côté considère du devoir de l'État de veiller à l'instruction et à l'éducation générale (p. 20). C'est d'ailleurs cette position de Chauveau sur l'éducation qui amène l'organe du parti rouge, *Le Pays*, à délaisser de temps à autre son hostilité face à ce favori du régime confédéral.

Les trois chapitres suivants portent sur les objectifs prioritaires du surintendant et la façon dont il entend rationaliser le système scolaire (p. 11). Complice de Cartier en ce qui a trait à la préparation du terrain qui doit mener à la Confédération, Chauveau a pour mission d'amener des groupes antagonistes à s'entendre sur un sujet qui risque de faire avorter ce projet. Le débat sur les écoles normales fait bien ressortir les enjeux. Les rouges voudraient que celles-ci soient non-confessionnelles comme le proposent les anglophones laïcissants du Haut-Canada. Un tel projet s'avère impossible à réaliser au Bas-Canada en raison des pressions du clergé catholique et d'une partie des anglo-protestants. Cartier appuie alors en Chambre la position de Chauveau consistant à créer des écoles normales en fonction de ces dénominations religieuses, mais relevant de l'État.

Les cinquième et sixième chapitres du livre de Sabourin couvrent la période de 1860 à 1866, alors que les luttes entourant le système scolaire sont exacerbées par l'instauration imminente de la Confédération. Le chapitre suivant est entièrement consacré au voyage effectué par Chauveau en Europe dans le cadre de la mission que lui confie en 1866 le

Conseil de l'Instruction publique de comparer le système d'éducation du Canada avec les systèmes et pratiques des pays européens. Les deux derniers chapitres décrivent le retour de Chauveau au moment où sa carrière prend un virage inattendu alors qu'il devient premier ministre de la nouvelle province de Québec. Comme le rappelle Sabourin, Chauveau obtient cette nomination afin de réaliser la promesse de Cartier faite aux anglo-protestants de leur garantir la quasi-autonomie de leur système scolaire. Ceux-ci craignent en effet de se trouver à la merci des francophones catholiques lorsque l'éducation relèvera des provinces, et Chauveau, fidèle de Cartier, s'organisera pour leur livrer la marchandise.

C'est dans ces circonstances que Chauveau est nommé ministre de l'Instruction publique en même temps que lui échoit le poste de premier ministre du Québec dans la Confédération naissante. L'État québécois détient alors la responsabilité de l'éducation, jusqu'à ce que l'hostilité des évêques ultramontains et de certains lobbys protestants mène à l'abolition de son ministère, en 1875. Entre-temps, Chauveau dépose en 1869 la loi scolaire qui contient les garanties promises à la communauté anglo-protestante, dont celle de la répartition des taxes entre commissions scolaires en fonction de l'appartenance religieuse du contribuable. Cette iniquité n'est d'ailleurs que très mollement dénoncée par l'épiscopat catholique, probablement parce que la loi l'avantage sur d'autres plans, dont celui de l'enseignement supérieur qui est dorénavant subventionné en fonction de la population. Or le clergé mise beaucoup sur le recrutement dans les collèges classiques qui se trouvent à la base du recrutement sacerdotal, et parce qu'il s'agit du meilleur instrument pour façonner la société canadienne-française selon ses principes (p. 174). La loi de 1869 donne également aux protestants un pouvoir accru sur leurs écoles

en créant, à l'intérieur du Conseil de l'Instruction publique, deux comités, un pour les catholiques et un pour les protestants (p. 174). Un article de la loi prévoit toutefois que le Conseil pourrait éventuellement être scindé pour former deux conseils de l'Instruction publique distincts afin de donner à la minorité protestante l'assurance d'une plus large autonomie si ses privilèges étaient menacés. Cet article pourra également être utilisé par les catholiques au moment où ils réussiront à concrétiser leur aspiration de contrôler le réseau public d'éducation.

Chauveau maintient ainsi, pour un moment, la présence de l'État québécois dans le champ de l'éducation. Il cherche à inculquer sa vision au ministère, notamment par le développement d'un réseau secondaire public dont l'enseignement ne soit pas uniquement utilitaire (p. 184). Cependant, l'aile ultramontaine du clergé catholique, sous la direction de Monseigneur Bourget, va trouver dans le nouveau contexte politique le moyen d'écarter Chauveau du ministère, et surtout, de concrétiser son rêve de prendre le contrôle du système d'éducation du Québec. Sabourin montre tout au long de l'ouvrage l'hostilité que Monseigneur Bourget entretient face à Chauveau, à qui il n'a jamais pardonné la création d'écoles normales relevant de l'État (même si elles respectent les confessions religieuses). Le clergé catholique n'apprécie pas plus que Chauveau veuille multiplier les écoles secondaire publiques rivales de son propre réseau. Or la conjoncture économique de la nouvelle province de Québec joue contre le ministère de l'Instruction publique. Non seulement la province ne dispose-t-elle que d'un faible pouvoir de taxation, mais elle doit également rembourser une partie de la dette résultant du pacte confédératif. Chauveau devra donc subir les attaques des factieux ultramontains de son parti qui publient, en vue des élections de 1871, le

Programme catholique qui s'oppose au ministère de l'éducation et au rôle de l'État en cette matière. Ceux-ci finiront par écarter Chauveau du pouvoir et à imposer leurs vues en matière d'éducation, ce qui aboutira à l'abolition du ministère en 1875.

Même si l'auteure adopte parfois un ton complaisant à l'égard de Chauveau, par exemple en ce qui concerne son caractère modéré sur la question nationale, son ouvrage a le mérite d'apporter un éclairage significatif sur cette période charnière de notre histoire. Outre la question nationale, les régimes politiques qui se succèdent depuis la Conquête sont confrontés à l'industrialisation et à l'urbanisation du Québec. Or l'enfant devient un enjeu fondamental dans les pays qui connaissent une période de transition au capitalisme. Les désordres sociaux causés par l'urbanisation brutale poussent en effet les gouvernements des sociétés occidentales à cibler les familles populaires urbaines par le biais de l'enfant, en raison de son caractère malléable. Les politiques destinées à l'enfance répondent ainsi au besoin de soumettre ces familles aux exigences de la société industrielle. Cet investissement dans l'enfance est d'autant plus fondamental dans le contexte de la naissance de l'État québécois, où la question identitaire prend toute sa signification.

C'est ainsi que les régimes politiques qui s'installent au lendemain de l'échec des rébellions de 1837-38 favorisent la prise en charge de l'enfance par les éléments les plus conservateurs de la société canadienne française de l'époque (Sabourin rappelle, entre autres, que même à l'intérieur du clergé catholique, certains évêques membres du conseil de l'Instruction publique s'opposent aux visées du Programme catholique : p. 194). Les élites canadiennes françaises sont alors sous le choc de l'Union forcée du Haut et du Bas-

Canada, et le nouveau régime politique ne laisse aucune place aux idées républicaines véhiculées par les chefs patriotes. C'est d'ailleurs ce qui explique que les rouges, qui sont les seuls à s'opposer à l'Union puis à la Confédération, demeurent les plus fervents partisans d'un système scolaire laïque.

C'est dans ce contexte qui mène à la Confédération canadienne que l'Église catholique amorce un long processus de conquête du champ social québécois. Ses efforts se déploient particulièrement à Montréal sous l'égide de Monseigneur Bourget qui mobilise les énergies pour assurer la maîtrise de l'église en matière d'éducation et d'assistance aux pauvres. Les alliés politiques ultramontains de Bourget s'activent particulièrement dans le domaine des pratiques éducatives destinées à l'enfance, qu'il s'agisse du système public d'éducation ou de la rééducation des jeunes délinquants. Des hommes politiques partisans de l'ultramontanisme ont par exemple joué un rôle central dans l'implantation de l'institution destinée à la réforme de ces derniers et dans la rédaction du Programme catholique. C'est le cas de Joseph Hyacinthe Bellerose, député de Saint-Vincent-de-Paul où est installée la première institution pour les jeunes délinquants qui sera convertie en institution confessionnelle à la suite de la Confédération. Il en va de même pour le procureur général Gédéon Ouimet, qui s'active à imposer sa vision dans ces deux dossiers, et qui remplace un Chauveau poussé à démissionner de son poste de premier ministre en 1873. Cette année marque également l'ouverture de l'Institut Saint-Antoine pour garçons délinquants qui constitue une première victoire de l'Église et des ultramontains dans leur lutte menée pour contrôler le système d'éducation du Québec. L'école de réforme dirigée par les Frères de la Charité sert en effet à prouver la capacité des religieux à s'occuper de l'éducation des jeunes.

Bien que cherchant à établir le caractère essentiellement culturel de la démarche d'un Pierre-Joseph-Olivier Chauveau « idéaliste et pragmatique », cette biographie d'Hélène Sabourin révèle au contraire les considérations hautement politiques qui sont en jeu à cette époque. Le système politique qui émerge avec la Confédération permet aux idées ultramontaines véhiculées par Bourget et ses alliés de s'imposer. Les garanties constitutionnelles accordées aux anglo-protestants quant à leur autonomie en matière d'éducation facilitent cette prise de contrôle du champ social québécois par l'Église catholique. L'État, ne disposant que d'un budget fort limité en raison de son faible pouvoir de taxation, devient alors extrêmement vulnérable lorsque survient la crise économique de 1873. Dès lors, les éléments les plus conservateurs de la société québécoise détiennent tous les atouts pour exécuter leur plan d'abolir le ministère de l'Instruction publique en 1875. L'État québécois se trouve ainsi spolié, dès le début, d'un champ de compétence fondamental accordé par la Confédération.

Sylvie Ménard

#### MARGUERITE PAULIN

*René Lévesque, une vie, une nation*, Montréal, XYZ, Collection « Les Grandes Figures », 2003, 167 p.

Le livre s'ouvre sur le récit de la soirée de l'échec du premier référendum, le 20 mars 1980. Lévesque regrette-t-il d'avoir écouté Claude Morin qui avait proposé l'étapisme au lieu d'un vote sur l'indépendance ? Au lieu de demander un mandat de négociateur avec Ottawa, n'aurait-il pas été préférable de faire porter le référendum directement sur l'indé-

pendance ? Il est indiscutable que Lévesque est très secoué par cet échec. Il ne s'en relèvera pas.

C'est ce qu'illustre très bien cette nouvelle biographie de René Lévesque par Marguerite Paulin, qui est une histoire triste, le récit d'une défaite, et en même temps, et surtout peut-être, un portrait de René Lévesque dont la personnalité se dévoile à mesure que se déroulent les événements.

Lévesque était un homme intelligent, généreux, qui pouvait être courageux, audacieux, comme il l'a montré lors de la campagne de nationalisation de l'électricité, et en d'autres occasions. Mais c'était un homme perplexe, indécis, qui voulait l'indépendance du Québec, mais qui était fasciné par les États-Unis et qui s'intéressait plus aux affaires internationales qu'aux problèmes du Québec. Marguerite Paulin explique que son expérience de correspondant de guerre l'avait profondément marqué et avait provoqué chez lui « une répulsion pour l'extrémisme », et l'amenait « à chercher la mesure en tout ». Il était indépendantiste, mais on a l'impression qu'il aurait voulu que l'indépendance se fasse sans déplaire au Canada anglais. Il était d'avis que seule la souveraineté réglerait le problème linguistique, mais en même temps, il trouvait que Camille Laurin y allait un peu fort avec la loi 101.

C'est peut-être le docteur Laurin qui l'a le mieux toisé. Il disait de lui : « Lévesque incarne nos contradictions. On le dirait toujours assis entre deux chaises, irrésolu, tiède » (p. 39). L'indépendance, pour lui, semblait un pis-aller. « Je souhaite la souveraineté du Québec, disait-il, pour en finir avec ces querelles qui nous divisent pour rien » (p. 30). En 1968, il était agacé par la déclaration de de Gaulle. Il trouvait qu'il « charriait ».

Comment expliquer la popularité de René Lévesque ? Quel était son charisme ? Pourquoi jouissait-il d'une grande popularité ? Je ne suis pas loin de penser, à la lecture de ce livre, que les Québécois l'adulaient parce qu'il était à leur image, hésitant, perplexe. Ils s'identifiaient à lui comme à un compagnon de misère. Il personnifiait en quelque sorte la petite misère québécoise. Il aurait bien voulu faire l'indépendance. Il aurait voulu surtout qu'elle se fasse, si cela avait été possible, sans déranger personne, sans contrarier personne. Il était un compagnon non un chef. Il n'avait pas le don d'autorité. Il ne pouvait pas assumer le radicalisme qu'exigeait l'opération de l'indépendance. Cette perplexité se ressentait jusque dans ses phrases, – et spécialement dans la formulation de la question référendaire –, qui étaient tordues, compliquées, pleines de détours, comme s'il avait redouté de prendre une décision claire et précise.

La lecture du livre de Marguerite Paulin est très instructive, agréable, et permet de cerner un peu plus la personnalité d'un de nos hommes politiques les plus sympathiques. On trouvera à la fin de l'ouvrage une chronologie de René Lévesque et du Canada, établie par Michèle Vanasse, qui va de 1920 à 1995. Quelques photos bien choisies ajoutent à notre plaisir de lecture.

Paul-Émile Roy

### **DENISE BOMBARDIER**

*Propos d'une moraliste*, VLB, 2003

Le Québec a les conservateurs qu'il peut. Denise Bombardier fait partie de ces quelques intellectuels humanistes qui cherchent à s'inscrire en dissidence par rapport au microcosme progressiste qui impose ses consensus dans l'espace public.

Les idées ont des conséquences, répètent les conservateurs américains depuis Richard Weaver. Truisme ? Peut-être. Mais il n'en demeure pas moins qu'une société pourrait généralement par la tête, et que ce sont les mauvaises idées qui la rongent. Celle du Québec l'est déjà à moitié. Bombardier parce qu'elle est moraliste, fait l'inventaire de ces idées qui s'entrelacent dans la culture et cherche à y voir ce qu'elles annoncent de bien ou de mal pour l'avenir du Québec et de la civilisation dans laquelle il s'inscrit.

Denise Bombardier a rassemblé dans ce petit ouvrage les meilleures de ses chroniques au quotidien *Le Devoir* publiées de 2001 à 2003. Le projet tient la route et ses promesses. Si le propos est dispersé, sa cohérence n'en demeure pas moins manifeste et l'honnête homme y trouvera là une réflexion bien mûrie, qui lui permettra de prendre une saine distance avec le babillage médiatique contemporain. C'est une sensibilité conservatrice que Bombardier travaille et développe de texte en texte. On le voit d'abord par une certaine posture, prudente, et par les valeurs qu'elle fait sienne. On le voit aussi par les thèmes qu'elle aborde dans de très nombreuses chroniques. Le déclin de la famille ne lui est pas indifférent. Non plus que celui de la décence, de l'hospitalité, de la politesse et des bonnes manières, vertus ordinaires mais fondamentales qui permettent de policer les mœurs et de conserver une certaine dignité dans les rapports entre les hommes. Le culte de la jeunesse l'exaspère, le pacifisme aussi. La dénatalité l'inquiète. Elle voit peu de bien dans l'individualisme libertaire des enfants mal grandis de la génération 68 qui pensaient nécessaire d'interdire toutes les interdictions, pour qui les normes étaient oppressives, les rôles sociaux traditionnels encore plus. Le conservatisme des bonnes manières, le conservatisme bourgeois, trouve

chez Bombardier une intelligence particulièrement lucide. Le conservatisme passe d'abord par là, par ailleurs.

Bien des détails, dirait l'homme qui veut être de son temps. Mais des détails qui comptent, répondrait probablement Bombardier, car c'est dans le souci des petits détails qu'une culture sait éduquer la liberté de l'homme à la vertu ou à la licence. Bombardier a aussi le souci du bon sens contre ceux dont l'esprit bouillonne de passions idéologiques. On donnera un exemple, polémique, qui marque bien la pondération de la moraliste. À propos de la guerre en Irak engagée en 2003, alors qu'il était bien vu de comparer le tyran de Bagdad et le Président des États-Unis, Bombardier, sans trancher sur la pertinence ou non de l'invasion, a eu ces propos que devraient méditer ceux qui sont prompts à crier au fascisme pour définir la politique du gouvernement américain. « Bush, aussi cow-boy arrogant et revanchard qu'il soit dans le domaine international, [...] ne liquide pas les membres de son cabinet en leur tirant une balle dans la tête de ses propres mains, il ne fait pas assassiner des membres de sa propre famille, et son peuple le craint si peu qu'une partie importante descend dans la rue, le dénonce publiquement [...] ». D'accord ou non avec la politique étrangère de l'administration républicaine, mieux vaut penser avec sérénité la politique américaine que la diaboliser en multipliant les analogies douteuses avec les totalitarismes du XX<sup>e</sup> siècle.

C'est la perte des repères qui inquiète d'abord Bombardier et qui constitue la principale trame de ce recueil et l'incite à vouloir conserver ce qui faisait sens dans l'héritage. La société contemporaine ne saurait conserver ses liens avec le passé qu'en pratiquant un patient travail de mémoire qui permet d'assurer la continuité entre les générations. « Il est impératif de vivifier [la mémoire de ce que nous avons été] et de

l'exalter sans tomber dans le passéisme ». Bombardier s'incline ici devant une vertu, le patriotisme, comme elle sait s'incliner devant les vieilles institutions qui ont fait leur preuve et qu'on ne peut démonter sans affaiblir un peuple. Cette mémoire, ce souci d'honorer le passé dans ce qu'il a de mieux, devrait au Québec nécessairement réintroduire ce qui peut survivre de son héritage catholique. Le peuple québécois devra accepter le mieux de son héritage et cesser les tris trop sélectifs où ce qui reste devient matière à bricolage pour les ingénieurs identitaires et sociaux qui veulent nous configurer une bien belle identité, lisse et pâle, lavé du passé catholique et français qui est pourtant le sol à partir duquel s'est bâti le Québec contemporain.

Ce rapport trouble avec son passé catholique handicape aussi les Québécois dans leur capacité à comprendre les continuités entre le Québec d'hier et celui d'aujourd'hui. « Sans culture religieuse au Québec, quelle compréhension a-t-on de notre passé ? [...] Comment comprendre, par exemple, que les générations au pouvoir aujourd'hui transposent trop souvent la cléricisation du Québec religieux dans le Québec laïc ? Autrement dit, qu'ils se comportent en clercs sans soutane, sans col romain, mais avec des raisonnements, des corps de doctrine et des dogmes aussi contraignants que ceux de l'ancien temps de la toute-puissance cléricale ? ». La rectitude politique du microcosme progressiste en entraîne plusieurs à vouloir effacer les traits culturels ou démonter les institutions qui seraient l'apanage exclusif de la majorité. C'est en se décentrant de lui-même que le Québec pourrait mieux s'humaniser. On se rappellera l'idée de bannir le traditionnel sapin de Noël de Montréal pour le remplacer par un arbre des festivités. Bombardier anticipe déjà le moment où le multiculturalisme barbare des progressistes les conduira à vouloir déplanter la croix du Mont-

Royal. « Un jour prochain, au nom d'une prophylaxie culturelle, des groupes de pression tenteront bien d'éteindre ce rappel de la fondation de Ville-Marie en 1642. Et il se trouvera des politiciens démagogues en manque d'électorat ethnique pour consentir à un tel geste. On en veut pour preuve l'abandon de la référence à Noël dans les vœux des premiers ministres canadiens à leurs commettants ».

Le conservatisme consiste à réagir contre l'esprit de démesure. Il appelle au sens des institutions, de la décence, de la continuité et des libertés. Il prend forme dans la défense des valeurs qui ont modelé la civilisation occidentale. Selon cette définition, Bombardier est certainement conservatrice, comme tous les moralistes dignes de ce nom. On la lira avec intérêt, mais aussi agacement. Parce que le conservatisme n'est pas que culturel mais peut être aussi politique, et qu'il pourrait bien être une piste à suivre pour revitaliser notre société. Il est vrai qu'elle a fait preuve de ce courage sur la question du mariage gay en étant une des seules à s'y opposer avec l'intelligence et le bon sens nécessaires. Le microcosme progressiste québécois n'a pas toléré qu'on remette en question ses dogmes. Denise Bombardier a payé le prix de ses convictions. On l'a excommunié du débat public pour crime-pensée, comme aurait dit Orwell, pour « homophobie » – c'est à dire le fait de ne pas acquiescer immédiatement et avec enthousiasme à toute revendication formulée par les représentants de la soi-disant « communauté homosexuelle » – diraient les avocats de la mafia progressiste. Progressisme, ils disent. Le temps est plutôt venu de conserver.

Mathieu Bock-Côté

**Marcel Bellavance**

*Le Québec au siècle des nationalités, essai d'histoire comparée*, vlb éditeur, 2004, 250 p.

**Gérard Bouchard**

*La pensée impuissante, Échecs et mythes nationaux canadiens-français (1850-1960)*, Boréal, 320 p.

**Stéphane Castonguay et Camille Limoges**

*François Blanchet, Tome 1 – L'étudiant et le savant*, vlb éditeur, 2004, 396 p.

**Mourad Djebabla-Brun**

*Se souvenir de la Grande guerre, la mémoire plurielle de 14-18 au Québec*, vlb éditeur, 2004, 184 p.

**Karine Drolet, François Gonin, Alexandre Lizotte**

*Le dialogue enfoui, exercices de solitude*, vlb éditeur, collection le soi et l'autre, 2004, 200 p.

**Jocelyn Létourneau**

*Le Québec, les Québécois, un parcours historique*, Fides, 2004, 125 p.

**Paul-Émile Roy**

*Revisiter le christianisme*, Novalis, 2004, 132 p.

**Michel Van Schendel**

*L'œil allumé, contes de la colère triste*, vlb éditeur, collection le soi et l'autre, 2004, 176 p.

**Sébastien Vincent**

*Laissés dans l'ombre, Les Québécois engagés volontaires de 39-45*, vlb éditeur, 2004, 288 p.

### **Lettre ouverte à Jean Charest**

Je n'ai pas voté pour vous en avril 2003. Mais vous êtes quand même mon Premier ministre. Et malgré nos vues divergentes, j'ai toujours respecté les fonctions que vous occupez.

Mais la semaine dernière, vous êtes allé trop loin. Vous vous êtes attaqué aux étudiants du Québec en augmentant leur endettement de 103 millions de dollars. D'un seul coup de baguette, vous avez transformé ces millions, de bourses en prêts. C'est plutôt au déséquilibre fiscal, illustré par les surplus de 9,1 milliards annoncés durant la même semaine par Ottawa, que vous auriez dû asséner un bon coup de baguette.

En préférant prendre cet argent dans la poche des étudiants plutôt que dans le coffre-fort du gouvernement fédéral, vous rendez-vous compte, monsieur Charest, que vous avez fissuré le lien intergénérationnel au lieu de le cimenter ! Vous aviez une chance unique de dénoncer l'étranglement fiscal d'Ottawa, mais vous avez fait le choix de fragiliser notre jeunesse comme vous l'avez fait en augmentant de 40 % les frais de garderies dans les Centres de la petite enfance. Vous auriez pu défendre avec une passion légitime la souveraineté de notre Assemblée nationale mais vous avez préféré vous conduire comme un allié objectif des arnaques de Paul

Martin. En jouant le rôle d'architecte « provincialiste » vous vous faites l'apôtre du « Nation building canadian » et vous placez le Québec en position de faiblesse.

C'est peut-être cela votre géométrie constitutionnelle asymétrique. Pour être franc avec vous, monsieur Charest, Pythagore lui-même n'y comprendrait rien !

À l'heure où le réseau d'éducation doit faire face à un taux important d'études post-secondaires non complétées, à l'heure où nos bibliothèques souffrent de sous-financement et ont besoin d'une urgente cure de rajeunissement, à l'heure où le Québec a un besoin pressant de médecins, d'infirmiers, d'ingénieurs et d'une panoplie de professionnels, vous optez pour la mollesse asymétrique qui va à l'encontre du courage démontré par les Premiers ministres du Québec au cours des 40 dernières années.

À vous user les genoux de pantalon sur l'autoroute Jean-Lesage et sur la 417, dans votre pèlerinage vers Ottawa, ce n'est pas d'un dé ni d'une machine à coudre dont vous aurez besoin, mais de toute une équipe de couturiers. Le rapiéçage a ses limites monsieur le Premier ministre.

Monsieur Charest, votre comportement n'est pas digne de vos fonctions.

Donald Longuépée

Gatineau

**B****BARITEAU, CLAUDE**

Gilles Gagné et Simon Langlois ;  
Les raisons fortes (CR) février 137-148

**BEAULIEU, MARIO**

Pour un réseau collégial inclusif septembre 106-121

**BINETTE, ANDRÉ**

Jean-Jacques Simard ; La réduction (CR) mai/juin 196-199

**BOCK-CÔTÉ, MATHIEU**

Les idées mènent le Québec, essais sur une  
sensibilité historique (CR) octobre 58-76

Chantal Maillé ; Cherchez la femme (CR) mars 130-138

Propos d'une moraliste (CR) nov./déc 192-196

**BOHOMME, JEAN-PIERRE**

Les "French and indian wars" tirent à leur fin avril 43-48

Pierre Dubuc ; L'autre histoire  
de l'indépendance (CR) mars 121-123

**BOURQUE, JEAN-LOUIS**

Jean Ziegler ; Les nouveaux maîtres  
du monde (CR) janvier 127-134

FSM 2004 Mumbai ; L'Inde à l'heure  
de l'altermondialisation mars 62-73

Arundhati Roy : Une voie indienne  
pour l'altermondialisation octobre 16-25

**BRETON, GAÉTAN**

Hydro-Québec et la manipulation de  
l'opinion publique mai/juin 151-178

**BROUILLETTE, VÉRONIQUE**

Le modèle des cégeps dans le collimateur  
du parti libéral septembre 79-89

**CAMPEAU, ANDRÉ**

Jacques Donzelot, Catherine Mélel  
et Anne Wyvekens ; Faire société (CR) octobre 136-142

Esdras Minville. Nationalisme économique  
et catholicisme social au Québec  
durant l'entre-deux-guerres (CR) nov./déc. 178-181

**CERCLE GODIN-MIRON ; GERVAIS, RICHARD ;  
DE BELLEFEUILLE, PIERRE ; CHARRON, CLAUDE G ;  
PÉREZ-HUDON, MARIA TERESA**

Foin du Karma référendaire ! La souveraineté,  
enjeu du prochain scrutin mars 10-15

**CHARRON, CLAUDE G ; PÉREZ-HUDON, MARIA TERESA ;  
CERCLE GODIN-MIRON ; GERVAIS, RICHARD ;  
DE BELLEFEUILLE, PIERRE**

Foin du Karma référendaire ! La souveraineté,  
enjeu du prochain scrutin mars 10-15

**CHARTRE, JEAN-PHILIPPE**

Jean-Claude Picard ; Camille Laurin,  
l'homme debout (CR) mai/juin 202-207

Lettre ouverte au chef du parti québécois,  
M. Bernard Landry septembre 13-26

**CHOUINARD, MARIE-PIERRE**

L'intégration linguistique après  
l'indépendance : l'exemple de l'Estonie janvier 47-75

**CLOUTIER, JEAN-FRANÇOIS**

Fernand Dansereau ; Le cœur en cavale (CR) mars 125-130

Pierre Duchesne ; Le Régent,  
troisième tome (CR) octobre 110-115

**CORNELLIER, LOUIS**

Saison des idées ou saison du courage ? mai/juin 18-22

**D****DAVID, MARIE-LYNE**

Les vestiges de notre passé,  
modernisons-les !

nov./déc. 134-139

**DE BELLEFEUILLE, PIERRE ; CHARRON, CLAUDE G ;  
PÉREZ-HUDON, MARIA TERESA ; CERCLE GODIN-MIRON ;  
GERVAIS, RICHARD**

Foin du Karma référendaire ! La souveraineté,  
enjeu du prochain scrutin

mars 10-15

**DE SUMONT, JEAN.-N**

L'apport des phénomènes chansonniers

mars 74-93

**DESCHÊNES, SYLVAIN**

La résurgence de la parole vivante

février 74-84

La démarche de Monsieur Lambert

février 85-107

**DUBREUIL, BENOÎT**

La nostalgie des empires

octobre 26-39

Stéphane Paquin ; Paradiplomatie  
identitaire de la Catalogne (CR)

septembre 134-138

Alain Dubuc, Georges Erasmus et John Saul,  
Dialogue sur la démocratie au Canada (CR)

mars 108-114

Mémoire et frontière

mars 48-61

Louise Bienvenue ;

Quand la jeunesse entre en scène (CR)

janvier 137-145

Louis Plamondon ; Le mythe

Paul Martin (CR)

mai/juin 207-210

Alain Deneault ; Paul Martin

et compagnies (CR)

mai/juin 207-210

**DURAND, CHARLES X**

Le concept de guerre de représentation  
et son application

septembre 31-50

**F****FERRETTI, ANDRÉ**

Les grands textes indépendantistes Tome II

avril 116-129

**FERRETTI, LUCIA**

Sylvie Ménard ; Des enfants  
sous surveillance. (CR)

mars 114-120

Préservation et mise en valeur du patrimoine religieux : le gouvernement Charest n'a pas le mandat de compromettre l'avenir nov./déc. 72-86

**FOISY-GEOFFROY, DOMINIQUE**

Esdras Minville nationalisme économique et catholicisme social février 118-128

**FORTIN, PIERRE ; HAVET, NATHALIE ; VAN AUDENRODE, MARC**

Les Cégeps : économiques, équitables et performants septembre 66-72

**FOURNIER, JACQUES**

La réingénierie des établissements de santé, une proposition bancaire avril 14-17

**G**

**GAGNON, CHRISTIAN**

Les aveux d'adieu de Jean Chrétien février 22-28  
Dawson College & Concordia University septembre 51-61

**GAULIN, ANDRÉ**

Prix Georges-Émile-Lapalme ; Bref mot de remerciement janvier 76-77  
Hommage à Luc-André Godbout octobre 77-83

**GAUTHIER, SERGE**

Retour du folklore ou nouvelle folklorisation ? octobre 10-15  
Le film *Mémoires affectives*  
Mémoire de chevreuil et région-mémoire nov./déc. 29-33

**GENDRON, CLAUDE**

Le parti libéral du Canada au fond du baril avril 8-13

**GENEST, SYLVIE**

Québécutude et musique québécoise février 108-114

**GERVAIS, RICHARD**

Référendum ou indépendance ? mai/juin 23-46

Robin Philpot ; Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali (cr) février 131-137

Gil Courtemanche ou le progressisme de droite février 49-64

François Grégoire ; Les Palestiniens, un peuple privé de ses droits (CR) septembre 139-143

**GERVAIS, RICHARD ; DE BELLEFEUILLE, PIERRE ;  
CHARRON, CLAUDE G ; PÉREZ-HUDON, MARIA TERESA ;  
CERCLE GODIN-MIRON**

Foin du Karma référendaire ! La souveraineté,  
enjeu du prochain scrutin mars 10-15

**GROUPE THÉOLOGIE CONTEXTUELLE QUÉBÉCOISE ;  
MÉNARD, JEAN ; NELSON, TARDIF**

D'où vient la ZLÉA ? janvier 34-46

**GUILBEAULT, STEVEN ; HÉNAULT, JOSÉPHINE ;  
POIRIER, MARTIN**

L'électricité de source thermique :  
une impasse pour le Québec mai/juin 134-150

## H

**HAVET, NATHALIE ; VAN AUDENRODE, MARC ;  
FORTIN, PIERRE**

Les Cégeps : économiques, équitables  
et performants septembre 66-72

**HÉNAULT, JOSÉPHINE ; POIRIER, MARTIN ;  
GUILBEAULT, STEVEN**

L'électricité de source thermique :  
une impasse pour le Québec mai/juin 134-150

## J

**JULIEN, PIERRE-ANDRÉ**

Le Québec l'a échappé belle ! septembre 8-12

## L

**LABERGE, HENRI**

Pierre Graveline ; Une histoire  
de l'éducation (CR) septembre 126-134

**LACROIX, FRÉDÉRIC**

La place du français en sciences au Québec février 29-45

**LACROIX, FRÉDÉRIC ; SABOURIN, PATRICK**

Financement des université le non-dit octobre 86-105

**LAPLANTE, ROBERT**

L'année du grand vertige janvier 2-6

Un rendez-vous avec l'audace mai/juin 2-7

Un péril toxique	mars	2-6
Fini le temps des ambivalences	février	2-4
Jean Ferguson ; L'Algonquin, Gabriel Commandant (CR)	octobre	126-130
Revoir le cadre stratégique	janvier	94-123
Enfoncer le coin	avril	2-4
Jacques Keable ; La grande peur de la télévision : le livre (CR)	septembre	143-149
Une nécessité vitale	octobre	2-5
Par-delà la désinformation	septembre	2-5
Un gâchis	nov./déc.	2-7

**LAPOINTE, ALEXIS**

Revue Argument no 2, vol. 5 Dossier : L'ADQ : la nouvelle donne politique	mars	103-107
Simon Langlois et Jean-Louis Roy ; Briser les solitudes (CR)	avril	132-136

**LARAMÉE, ALAIN**

Les élections du 14 mars 2004 en Espagne	octobre	43-57
--	---------	-------

**LEGARÉ, ANNE**

Des lendemains qui pleurent : les intérêts du Québec et l'élection présidentielle américaine. Entre le proche et le lointain	nov./déc	12-24
--	----------	-------

**LÉGER, JEAN-MARC**

L'indépendance un devoir autant qu'un droit	octobre	40-42
Le crépuscule du français au Québec ? Des anglicismes à l'anglicisation	avril	18-22
L'immigration : l'ambiguïté et les pièges	mars	29-33
La grande noirceur serait-elle devant nous ?	février	65-69

**LEROUX, MANON**

« Sauvons notre église » : quelques exemples de prise en main	nov./déc.	123-133
--	-----------	---------

**LETOCHA, LOUISE**

Les ensembles religieux dans l'espace urbain	nov./déc.	87-91
--	-----------	-------

**LUSSIER-SÉGUIN, MAYA**

L'avenir du collégial, point de vue d'une étudiante	septembre	73-78
--	-----------	-------

**M****MCKAY, SCOTT**

De Montréal à Kyoto en passant par le surôit mai/juin 70-77

**MÉNARD, JEAN ; NELSON, TARDIF ; GROUPE THÉOLOGIE CONTEXTUELLE QUÉBÉCOISE**

D'où vient la ZLÉA ? janvier 34-46

**MÉNARD, SYLVIE**À l'école de P.-J.-O. Chauveau. Éducation et culture au XIX<sup>e</sup> siècle nov./déc. 184-190**MERCIER, LOUISE**

Pour mieux gérer l'avenir des lieux de culte nov./déc 92-97

**MICHAUD, YVES**

Il y a trois ans, le 14 décembre 2000... janvier 30-33

**MONIÈRE, DENIS**

Le retour de Champlain : les usage politiques des commémorations janvier 78-81

Le scientifique de langue française : une espèce menacée ? mars 34-47

Penser la coopération universitaire dans le contexte de la mondialisation avril 23-30

Gouverner avec la souveraineté en tête : Pour un Québec prospère, solidaire et républicain nov./déc. 54-69

**N****NAVARRO, PHILIPPE**

Le war on terror : un échec programmé mai/juin 52-66

Objectif indépendance 2008

Éléments de réflexion stratégique nov./déc. 34-53

**NELSON, TARDIF ; GROUPE THÉOLOGIE CONTEXTUELLE QUÉBÉCOISE ; MÉNARD, JEAN**

D'où vient la ZLÉA ? janvier 34-46

**P****PAILLÉ, MICHEL**

L'immigration et l'épanouissement des minorités de langues officielles au Canada avril 31-42

**PARIZEAU, JACQUES**

Et pourtant, de la politique,  
il faut bien en faire...

mai/juin 12-17

**PELLETIER, JEAN-MARC**

Suroît : D'autres solutions disponibles

mai/juin 104-122

La nationalisation de l'électricité au Québec :

Repères historiques

mai/juin 78-103

**PÉREZ-HUDON, MARIA TERESA ; CERCLE GODIN-MIRON ;  
GERVAIS, RICHARD ; DE BELLEFEUILLE, PIERRE ;  
CHARRON, CLAUDE G**

Foin du Karma référendaire ! La souveraineté,  
enjeu du prochain scrutin

mars 10-15

**PHILPOT, ROBIN**

Roméo Dallaire le Canada fait de lui un héros,  
le Québec saura-t-il y voir clair ? (CR)

janvier 82-90

**PIGEON, CLAUDE**

Genèse d'un secteur pastoral.

Le nouveau visage de cinq paroisses  
rurales dans le Bas-St-Laurent

nov./déc. 152-174

**PILLEUL, GILBERT**

Le discours canadien, un discours postmoderne ?

mars 21-28

**POIRIER, MARTIN ; GUILBEAULT, STEVEN ;  
HÉNAULT, JOSÉPHINE**

L'électricité de source thermique :  
une impasse pour le Québec

mai/juin 134-150

**R**

**RAYMOND, GHISLAINE**

Lucia Ferretti ; Histoire des Dominicaines  
de Trois-Rivières (CR)

janvier 126-127

**REID, RÉAL**

L'éolien ou le thermique

mai/juin 123-153

**RHÉAUME, GILLES**

Pierre Couture ; Antoine Labelle,  
l'apôtre de la colonisation (CR)

février 149-150

Arthur Buies ; Petites chroniques  
du Bas-du-Fleuve (CR)

mai/juin 200-201

**ROCHON, FRANÇOIS**

Les cégeps en péril septembre 90-105

**ROUSSEAU, GUILLAUME**

Michel Venne ; Justice, démocratie et prospérité. (CR) avril 136-141

La confédération à l'européenne : Une impossibilité décourageante janvier 17-29

Pierre Noreau ; Le droit en partage (CR) octobre 130-136

Victor Piché et Céline le Bourdais ; La démographie québécoise (CR) octobre 115-126

**ROY, JEAN**

Alexis de Tocqueville ; Regards sur le Bas-Canada (CR) avril 141-147

**ROY, PAUL-ÉMILE**

Pierre Vadeboncœur ; La dictature internationale (CR) octobre 108-109

Pierre Vadeboncœur ; Le pas de l'aventurier, À propos de Rimbaud (CR) janvier 135-137

Jacques Grandmaison ; Réenchanter la vie, mars 123-125

Shimuel Trigano, Gregory Baum, Salah Stétié ; Le Monothéisme. (CR) février 129-130

Pierre Bertrand ; Pour l'amour du monde avril 130-132

Un peuple et sa langue. Essai de philosophie du langage et de l'histoire.

Pour l'avenir du Québec (CR) nov./déc. 181-184

René Lévesque, une vie, une nation (CR) nov./déc. 190-192

**S****SABOURIN, PATRICK ; LACROIX, FRÉDÉRIC**

Financement des universités le non-dit octobre 86-105

**SERRÉ, PIERRE**

L'impact du scrutin majoritaire sur la stratégie péquiste février 8-21

**SIMARD, MAJELLA**

Le Bas-Saint-Laurent une région fragile au développement inégal avril 52-113

**T****TREMBLAY, ALAIN**

L'écomusée de l'Au-delà et le patrimoine  
funéraire

nov./déc. 98-122

**V****VADEBONCŒUR, PIERRE**

La résistance

janvier 10-16

États-Unis et USA

mars 16-20

La répression

septembre 27-30

La grande méprise

février 46-48

Le rêve et le cauchemar

mai/juin 47-51

L'extrême droite incognito

nov./déc. 25-28

**VAN AUDENRODE, MARC ; FORTIN, PIERRE ;****HAVET, NATHALIE**

Les Cégeps : économiques, équitables  
et performants

septembre 66-72

**VÉZINA, CHRISTIAN**

Ils ne demandaient qu'à brûler ;  
spectacle hommage à Gérald Godin

mars 98-102

**VIDAL, MARC-HENRI**

Diversité religieuse et lieux de culte  
au Québec

nov./déc. 140-151

**VINCENT, SÉBASTIEN**

Laisseé dans l'ombre 60<sup>e</sup> anniversaire  
du débarquement de Normandie

mai/juin 182-195



**La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**



**Le réseau de la fierté québécoise**

**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél. : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : mnq@mnq.qc.ca  
Site internet : mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec  
Langue française  
Fête nationale  
Assurance  
vie*

 **Société  
Saint-Jean-Baptiste**  
de la MAURICIE

**www.ssjbmauricie.qc.ca  
375-4881 • 1-800-821-4881**

## LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

### **Président**

Pierre Noreau

### **Secrétaire**

Jacques Brousseau

### **Trésorière**

Isabelle Le Breton

### **Conseillers**

Robert Ladouceur

### **Ex Officio**

Robert Laplante

### **Secrétariat**

Yves Fortin

Laurence Lambert

### **Membres**

Dave Anctil

Pierre de Bellefeuille

André Binette

Mathieu Bock-Côté

Jean-Jacques Chagnon

Eric Devlin

Benoît Dubreuil

Christian Gagnon

Alain Laramée

Jacques Martin

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

Michel Seymour

### **Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Gilles Rhéaume

### **Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Jean Genest

Georges Meyers

### **MISSION**

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

*confiance stratégie performance*

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indiciaire
- Gestion privée

Le succès de Optimum gestion de placements repose sur l'expertise de ses gestionnaires appuyés par une équipe de spécialistes qualifiés, sur des styles de gestion bien définis et sur une collaboration étroite et durable avec chacun de ses clients.

Pour de plus amples informations :

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires  
Eric Ouellet, B.A.A., Pl. Fin., Directeur, Développement des affaires  
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5  
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 [www.groupe-optimum.com](http://www.groupe-optimum.com)

© Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.

## À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres ( 200 à 10 000 exemplaires )
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : [adm@marcveilleux.com](mailto:adm@marcveilleux.com)

Marc Veilleux Imprimeur Inc.

CLUB DES  
100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron	Clément Martel
Yvan Bédard	Jacques-C. Martin
Henri Blanc	Yvon Martineau
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Reginald O'Donnell
Robert Côté	Arthur Prévost
Louis-J. Coulombe	René Richard †
Gérard Deguire	Jacques Rivest
Bob Dufour	Jean-Denis Robillard
Yves Duhaime	Ivan Roy
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

# L'Action NATIONALE

## RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages.

Le compte rendu d'un livre peut compter  
une ou deux pages.

Un article soumis sans entente préalable peut varier  
de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette  
facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme  
d'écriture souhaitée. La Rédaction assume  
la responsabilité de tous les titres d'articles.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans  
« L'index des périodiques canadiens » depuis 1948,  
dans « Périodex » depuis 1984,  
dans « Repères » publié par SDM Inc.  
et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle  
des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées  
à condition que la source soit mentionnée.

## RÉVISION

Marc Veilleux

## MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Atoumédia, Rawdon

## IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

- 175 Allard & Carrière
- 10 Caisse d'économie  
Desjardins des  
Travailleuses et  
Travailleurs
- 176 *Cap-aux-Diamants*
- 9 *Devoir, Le*
- 210 Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois
- 212 Optimum, Gestion de  
placements
- 70 Optimum placements
- 175 Rassemblement pour  
un Pays souverain
- 175 Sansregret, Taillefer  
et Associés
- 210 Société Saint-Jean-  
Baptiste de la Mauricie
- 210 Société Saint-Jean-  
Baptiste du Centre  
du Québec
- 175 Translatex  
Communications +
- 212 Veilleux, Marc,  
Imprimeur Inc.

## ABONNEMENT

10 numéros      20 numéros

### Abonnement

55 \$ - 101 \$

### Institution

98 \$ - 160 \$

### Abonnement de soutien

150 \$ - 250 \$

### Étudiants

32 \$ - 55 \$

### Autres pays

110 \$ - 180 \$

---

**Paiement par VISA et  
Mastercard accepté**

### Prix Richard-Arès

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

### Prix André-Laurendeau

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

### Fondation Esdras- Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

### L'ACTION NATIONALE

1215, rue de la Visitation, bureau 101,

Montréal (Québec) H2L 3B5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriels pour joindre :

- la rédaction : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca)

- l'administration : [administration@action-nationale.qc.ca](mailto:administration@action-nationale.qc.ca)

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

**NOUVEAU!**

**L'Action  
NATIONALE**

**REVOIR LE CADRE  
STRATÉGIQUE**

*Robert Laplante*

**Maintenant disponible sur CD audio.  
FAITES-VOUS EN FAIRE LA LECTURE !**

**POUR COMMANDER CE CD : 10,50 \$ (frais d'envoi inclus)**

- Téléphonnez à nos bureaux au (514) 845-8533 pour un paiement par carte Visa ou Mastercard
- ou envoyez un chèque à nos bureaux :  
425, boul. de Maisonneuve O. Bureau 1003, Montréal H3A 3G5

L'Action  
NATIONALE

volume XCIV numéros 9 et 10

NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2004

envoi de publication

enregistrement N° 09113